

**Valorisation des données technico-économiques
des élevages ovins et bovins viande
en agriculture biologique**

Synthèse 2001- 2002

– Compte rendu final –

Cette synthèse nationale a pu être réalisée grâce à la participation de l'ensemble des ingénieurs départementaux des Chambres d'Agriculture qui assurent, à l'échelon local, les suivis de fermes de références dans le cadre du dispositif national des Réseaux d'Élevage pour le Conseil et la Prospective.

Synthèse des données / rédaction

Jérôme PAVIE, Service Actions Régionales Nord-Ouest
Michel VAUCORET, Service Actions Régionales Centre Est

Avec la participation

Vincent BELLET, Service Actions Régionales Ouest
Thierry CHARROIN, Département Actions Régionales
Frédéric GALAN, Service Actions Régionales Nord-Ouest

Cette étude a bénéficié du soutien financier de l'OFIVAL

Sommaire

Premier chapitre : les BOVINS

PREMIERE PARTIE : MATERIEL ET METHODES	7
1. L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET SES CONSEQUENCES DANS LA CONDUITE D'UNE EXPLOITATION	7
2. CADRE DE L'ETUDE.....	8
3. L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LES RESEAUX D'ELEVAGE	9
4. L'ECHANTILLON ETUDIE	10
4.1 Construction de l'échantillon.....	10
4.2 Représentativité de l'échantillon.....	10
4.3 Origine géographique des données	11
4.4 Segmentation de l'échantillon.....	12
DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES RESULTATS TECHNIQUES	15
1. ANALYSE DE L'ECHANTILLON TOTAL	15
1.1 Données de structure	15
1.2 Données sur les systèmes de production	16
1.3 Données sur les performances techniques.....	17
1.4 Données économiques des systèmes bio.....	18
1.5 Indicateurs sur l'environnement.....	19
2. ANALYSE PAR SYSTEME DE PRODUCTION	20
2.1 Le système vaches allaitantes et hors sol.....	20
2.2 Le système vaches allaitantes et veaux sous la mère	20
2.3 Le système naisseur avec vente de broutards.....	26
2.4 Le système naisseur engraisseur de bœufs	30
TROISIEME PARTIE : ANALYSES THEMATIQUES	35
1. L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES ELEVAGES BOVINS ALLAITANTS BIOLOGIQUES	35
1.1 De nombreux critères pour apprécier l'autonomie	35
1.2 Les contraintes et risques liés à la recherche d'autonomie	36
1.3 En exploitation de viande bovine, bien peu de cultures fourragères	36
1.4 Approche théorique des besoins des troupeaux.....	38
1.5 Autonomie et système de production	39
1.6 Autonomie et efficacité économique.....	40
2. ANALYSE DES PRIX DE VENTE DES PRODUITS VIANDE.....	42
2.1 Une année 2001 favorable à la viande bovine biologique	42
2.2 Une analyse limitée par des informations non disponibles	42
2.3 Une large gamme de carcasses proposée.....	43
2.4 Les ventes d'animaux jeunes	44
2.5 Les ventes de broutards.....	46
2.6 Les ventes de broutardes.....	47
2.7 Les ventes de jeunes bovins	48
2.8 Les ventes de bœufs	48
2.9 Les ventes de génisses à viande	50
2.10 Les ventes de taureaux de réforme.....	51
2.11 Les ventes de vaches de réforme	51
2.12 Comparaison des prix de vente par catégorie.....	52
CONCLUSION SUR L'ECHANTILLON 2001	53
QUATRIEME PARTIE : ANALYSE DE L'ECHANTILLON 2002	57
1. LE GROUPE D'EXPLOITATIONS 2002	57
1.1 Origine géographique des données	57
1.2 Segmentation de l'échantillon.....	57
1.3 Limites de la comparaison 2002/2001.....	58
2. ANALYSE DE L'ECHANTILLON TOTAL	59

2.1 Données de structure	59
2.2 Données sur les performances troupeau	59
2.3 Données sur les performances fourragères	60
2.4 Données économiques des systèmes bio	61
3. ANALYSE PAR SYSTEME DE PRODUCTION	62
3.1 Le système vaches allaitantes et hors sol	62
3.2 Le système vaches allaitantes et veaux sous la mère	62
3.3 Le système naisseur avec vente de broutards	65
3.4 Le système naisseur-engraisseur de bœufs	67
4. ANALYSE DES PRIX DE VENTE DES PRODUITS VIANDE EN 2002	70
4.1 Une année 2002 marquée par une faible demande de viande bovine biologique	70
4.2 Une large gamme de carcasses proposée	70
4.3 Les ventes d'animaux jeunes	71
4.4 Les ventes de broutards	73
4.5 Les ventes de broutardes	74
4.6 Les ventes de jeunes bovins	74
4.7 Les ventes de bœufs	74
4.8 Les ventes de génisses à viande	75
4.9 Les ventes de taureaux de réforme	76
4.10 Les ventes de vaches de réforme	76
4.11 Comparaison des prix de vente par catégorie	77
CONCLUSION SUR L'ECHANTILLON 2002	79
ANNEXES	81
Annexe 1 : Production de viande par système	81
Annexe 2 : Résultats de reproduction par système	81
Annexe 3 : Frais de troupeau par système	81
Annexe 4 : Résultats techniques par système	82
Annexe 5 : Résultats économiques par système	83

Deuxième chapitre : les OVINS

PREAMBULE	87
INTRODUCTION	89
PREMIERE PARTIE : DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON	91
1. REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET TYPOLOGIE	91
2. DONNEES STRUCTURELLES	94
DEUXIEME PARTIE : LES RESULTATS TECHNIQUES	97
1. ALIMENTATION ET AUTONOMIE	97
2. REPRODUCTION	99
3. PRODUCTION DE VIANDE	102
TROISIEME PARTIE – LES RESULTATS ECONOMIQUES	105
1. PRODUIT OVIN ET PRIX DE L'AGNEAU	105
2. CHARGES OPERATIONNELLES ET MARGE BRUTE	107
3. EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) ET CHARGES DE STRUCTURE	109
4. RESULTAT COURANT, AMORTISSEMENTS ET FRAIS FINANCIERS	110
5. CAPITAL ET MODE DE FINANCEMENT	112
CONCLUSION	113

PREMIER CHAPITRE

BOVINS VIANDE

- Chiffres de la campagne 2001 -

PREMIERE PARTIE : MATERIEL ET METHODES

1. L'agriculture biologique et ses conséquences dans la conduite d'une exploitation

L'agriculture biologique est définie par un cahier des charges qui, dans un premier temps, pose les principes généraux :

- limitation de l'emploi de produits chimiques de synthèse,
- respect de l'environnement,
- respect du bien être animal.

Les éléments et règles de conduite d'une exploitation biologique définis dans le cahier des charges ont, malgré un caractère assez général, une forte incidence sur les pratiques d'éleveurs et la gestion technique des d'exploitations.

L'interdiction de tous les produits phytosanitaires sur les productions végétales, impose à l'éleveur une véritable gestion agronomique de son sol avec la mise en place de rotations, une reconstitution de son assolement, une gestion réfléchie des fertilisants organiques et des pratiques culturales. L'agriculture biologique permet en réalité de redécouvrir le sol, son fonctionnement et sa gestion. L'agriculture conventionnelle, à l'aide notamment de la large gamme des produits phytosanitaires, a considérablement réduit l'approche agronomique, en permettant de s'affranchir d'un certain nombre de contraintes. Avec la réapparition de ces éléments incontournables, la « redécouverte » du sol s'impose comme un élément fort de la conduite biologique, la base de raisonnement de l'élevage.

De même, en matière de conduite animale, le recours limité aux traitements allopathiques, impose à l'éleveur une nouvelle approche de son troupeau : suivi quasi individuel, attention et observation accrues, recours aux médecines douces, gestion du pâturage raisonnée en fonction d'objectifs sanitaires, etc.

Enfin, sur les systèmes eux-mêmes, le cahier des charges provoque des évolutions parfois assez complexes et profondes. La désintensification fourragère (liée à la suppression des fertilisations chimiques et notamment de l'azote) est quasi systématique. Elle s'accompagne fréquemment d'une modification des troupeaux (réduction) ou des structures (agrandissement). Parfois, son incidence porte également sur les types de produits (remplacement de jeunes bovins par des bœufs, évolution d'un système naisseur vers un système naisseur-engraisseur) ou sur les volumes de production (sous réalisation chez un éleveur sur deux en production laitière).

On peut aussi supposer que les modifications fourragères et alimentaires impactent sur les performances animales et sur certains critères qualité.

Le cahier des charges, même s'il peut paraître assez général, et pour certains trop peu exigeant, cadre en réalité assez fortement les conduites d'exploitations et contribue à une homogénéisation de la diversité des pratiques et des systèmes.

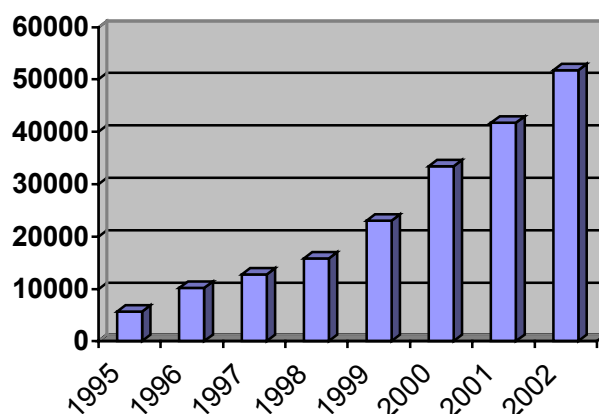
2. Cadre de l'étude

La production de viande bovine biologique est restée marginale en France jusqu'en 1996, date à laquelle s'est mise en place une première organisation « filière » (1^{er} janvier 1996) qui a coïncidé avec la première crise ESB.

Depuis cette date, les conversions ont été nombreuses et se sont développées jusqu'en août 2002 qui marque la fin des CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitations).

Aujourd'hui, la France compte 1 660 exploitations pour un total de vaches allaitantes de 51 700 têtes environ, soit 1,2 % de l'effectif total. L'évolution 2001/2002 montre une progression de 24 % des effectifs vaches comparable à celle de l'année précédente (+ 25%).

Graphique n°1 : Evolution des effectifs de vaches allaitantes biologique



Quelles que soient les orientations de productions, les nouveaux producteurs biologiques, ainsi que les exploitants récemment convertis, posent aujourd'hui d'autres questions qu'ils souhaitent voir prises en compte par le développement agricole. Ils sont issus de l'agriculture conventionnelle et le plus souvent habitués à un accompagnement technique, à la mise à disposition de références, de réponses aux questions posées.

L'adaptation au cahier des charges, l'évolution des systèmes de production et des conduites liées au passage à l'agriculture biologique nécessitent de disposer de références tant techniques, qu'économiques ou plus simplement liées à des savoir-faire.

Pour un grand nombre de nouveaux candidats, la question de l'intérêt ou plus simplement du risque économique lié à la stratégie de conversion est posée. Le contexte économique viande ayant connu au cours des deux dernières décennies quelques crises, ils souhaitent mieux appréhender les conséquences de leur choix de production.

Les Réseaux d'Élevage pour le Conseil et la Prospective ont été rapidement sensibles à ce besoin. Les questions posées par les éleveurs conventionnels en réseaux et les cas de conversions au sein des réseaux, nous ont conduit à rapidement intégrer cette problématique dans les suivis d'exploitations. D'autre part, l'un des objectifs du dispositif est d'être réactif par rapport aux questions d'éleveurs en intégrant l'étude de thématiques nouvelles et de systèmes innovants.

C'est dans ce cadre que des suivis d'exploitations en agriculture biologique ont été réalisés essentiellement à partir de 1997-1998.

Le temps d'achever les périodes de conversion et de laisser les systèmes se stabiliser dans leur nouveau contexte de production, l'année 2001 constitue une première année « valorisable » sur le plan des références issues des suivis de fermes.

3. L'agriculture biologique et les réseaux d'élevage

Le Réseau d'Elevage pour le Conseil et la Prospective (RECP) est un dispositif national de recherche de références en élevage d'herbivores, présent dans quasiment toutes les régions françaises. Cette action originale de recherche de références associe l'Institut de l'Elevage, maître d'œuvre, qui assure la coordination et l'encadrement national et régional, et les Chambres Départementales d'Agriculture, chargées de la réalisation des suivis de terrain. Le financement de cette action est assuré par les Offices, l'ANDA et les Conseils Régionaux.

Le principe des Réseaux d'Elevage repose sur le suivi pluriannuel d'exploitations choisies en fonction des besoins de références locales. Ainsi, dans les différentes régions, les choix d'exploitations peuvent varier selon le souhait d'un comité de pilotage régional qui peut décider librement des thématiques à travailler et donc, des élevages à intégrer au dispositif.

L'agriculture biologique a toujours été présente dans les réseaux d'élevage, même si le nombre d'exploitations biologiques était faible. Ces suivis biologiques relevaient parfois plus du hasard que du choix délibéré : conversion en cours de suivi, système particulièrement performant ou intéressant de suivre...

Globalement, et à l'exception de quelques régions qui avaient fait le choix de cette thématique au sein de leur comité de pilotage (Basse-Normandie, Pays de la Loire), l'agriculture biologique n'a pas constitué un axe de recherche spécifique des réseaux avant 1996. Les suivis d'exploitations biologiques étaient peu nombreux et très inégalement répartis sur l'ensemble du dispositif. D'autre part, les valorisations des produits n'étaient pas toujours effectuées en circuits biologiques. C'est le cas en viande bovine où la filière était inexistante avant 1996.

A partir de l'année 1996, les choses ont beaucoup évolué. Les besoins de références se faisant sentir dans toutes les régions, les réseaux ont souvent rapidement répondu à cet appel en intégrant des exploitations biologiques dans leurs suivis.

Aujourd'hui, on dénombre près de 250 suivis d'exploitations biologiques au sein du dispositif national sur l'ensemble des productions de ruminants.

Tableau n°1 : Effectifs des suivis d'élevages biologiques au sein des réseaux d'élevage au 1^{er} janvier 2003

	Elevages certifiés	Elevages en conversion	Total
Bovins lait	133	9	142
Bovins viande	63	3	66
Ovins viande	19	14	33
Ovins laitiers	1	0	1
Caprins	6	0	6
			248

Ces suivis, entrepris parfois depuis plusieurs années, ont déjà permis la réalisation de nombreuses publications, le plus souvent à l'échelon régional : descriptions de cas concrets, synthèses régionales, brochures techniques, cas-types, itinéraires culturels, descriptions de savoir-faire...

4. L'échantillon étudié

4.1 Construction de l'échantillon

Toutes les exploitations de l'échantillon ont été suivies dans le cadre des Réseaux d'Élevage. Le suivi se réalise sur une période de 4 à 5 ans, à raison de 3 à 5 passages par an aux moments clefs de la conduite d'un élevage. L'ingénieur départemental enregistre alors avec l'éleveur l'ensemble des données d'élevage, mais également les événements marquants ainsi que les trajectoires techniques et les savoir-faire mis en œuvre. Toutes ces informations sont ensuite stockées sous un logiciel spécialement conçu à cet effet : « Diapason ».

Sur un effectif total de 66 suivis réalisés au cours de l'année 2001, 61 ont pu être regroupés pour réaliser cette synthèse nationale.

L'extraction des données stockées sous le logiciel Diapason a permis de constituer un fichier sous Excel, support de l'ensemble des travaux d'analyses. Les données correspondaient à la campagne 2001 avec des clôtures d'exercices comptables pouvant aller jusqu'au 1^{er} avril 2002.

Le traitement des données a d'abord permis de distinguer les exploitations certifiées en agriculture biologique (valorisant leurs produits en circuit biologique) de celles qui étaient en cours de conversion. Sur ce critère, un nouvel échantillon de 53 exploitations certifiées a ainsi été constitué. La présentation des résultats porte sur cet échantillon dont tous les élevages ont une conduite entièrement biologique ainsi qu'une valorisation de leurs produits en circuits biologiques. En revanche, les dates de conversion n'ont pas pu être ressorties. L'échantillon comprend donc des structures en agriculture biologique depuis de nombreuses années et des conversions récentes qui correspondent à la grande majorité des cas.

Dans cette phase de préparation des données, deux éléments ont été corrigés pour homogénéiser les modes de saisie et permettre la comparaison des résultats. Le premier concerne le coût des concentrés autoconsommés, tout particulièrement celui des céréales dont le prix a été fixé à 22,87 €/quintal (150 F/quintal).

Le deuxième concerne le fermage. Un fermage à 100 % de la SAU a été affecté à toutes les exploitations pour « effacer » les effets liés à la part de terres en propriété.

Enfin, dans la présentation des résultats, le critère retenu pour mesurer la performance des structures est celui de l'excédent brut économique hors main d'œuvre (EBE hors MO). Ainsi les rémunérations des salariés, mais également celles des associés en structures associatives, ne sont pas prises en compte dans l'EBE.

4.2 Représentativité de l'échantillon

Les exploitations intégrées en références dans le dispositif des Réseaux d'Élevage ne sont pas des exploitations « moyennes » représentatives du système étudié. En effet, les réseaux n'ont pas pour objectif de refléter une situation moyenne, mais bien de proposer des références qui correspondent à des optimums à atteindre ou des objectifs réalisables par un grand nombre d'autres exploitations. Voilà pourquoi les exploitations ne sont pas choisies au

hasard, mais en fonction d'un niveau de performance technico-économique ou de maîtrise supérieure à la moyenne (si possible le 4^{ème} quintile de la population).

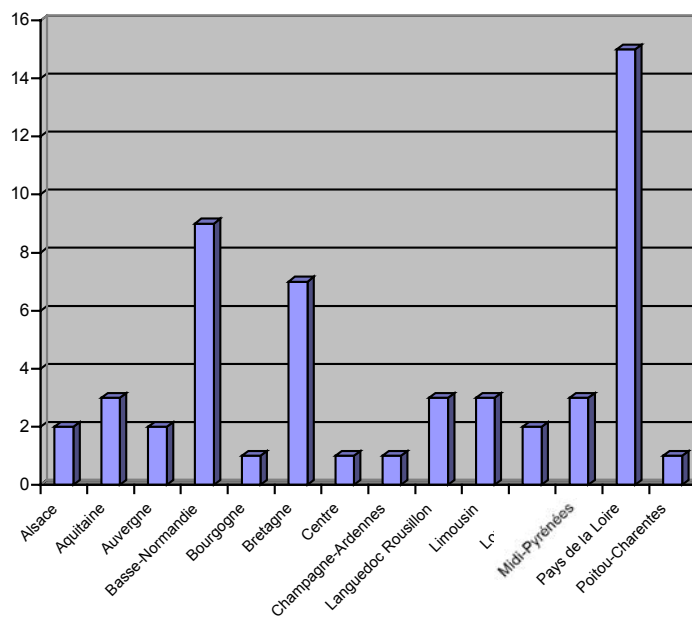
Pour modérer cette construction « élitiste », il faut signaler que le choix tient compte également de la « disponibilité » régionale et de la motivation des éleveurs pour accepter ce suivi.

Les résultats de cette étude doivent donc être considérés en fonction de ce choix non aléatoire des exploitations au départ. Sans doute sont-ils supérieurs à la moyenne des exploitations viande bovine biologiques.

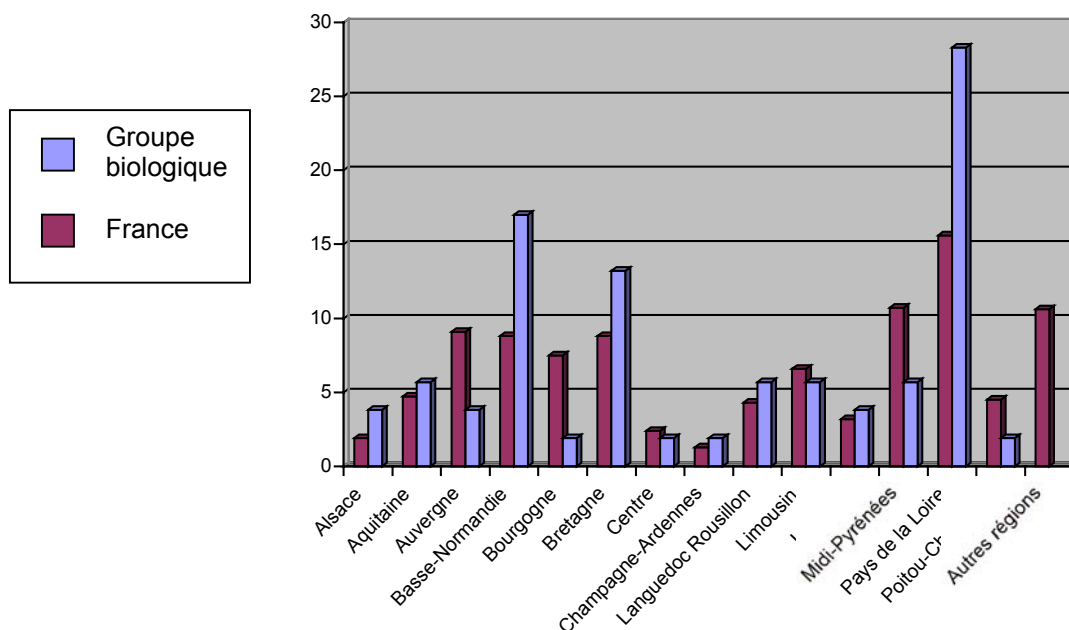
4.3 Origine géographique des données

Les 61 élevages de cette étude proviennent de 30 départements et de 14 régions administratives (de 1 à 15 élevages par région). Mais le Grand Ouest domine avec 58 % des exploitations en provenance des trois régions : Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie. Cette répartition géographique n'est probablement pas sans conséquences sur les résultats moyens observés.

**Graphique n°2 : Répartition régionale des exploitations suivies
(en nombre d'exploitations par région)**



Graphique n°3 : Positionnement de l'échantillon national par rapport à la localisation des cheptels biologiques en France (% d'exploitations par région)



Par rapport à la localisation des élevages en France, notre échantillon :

- « sous-représente » les régions Auvergne, Bourgogne et Midi-Pyrénées,
- « sur-représente » les régions Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire,
- correspond approximativement à la représentation des élevages dans les autres régions françaises.

Globalement le bassin allaitant du centre de la France est « sous-représenté » par rapport au Grand Ouest.

4.4 Segmentation de l'échantillon

Dans une première approche, le groupe des 53 exploitations a été analysé dans son ensemble.

Cependant, l'échantillon national regroupe des systèmes de production différents, définis par les types des produits viande qui en sont issus et par la combinaison éventuelle de plusieurs ateliers.

Tableau n°2 : Les 7 groupes systèmes de production

Systèmes	Vaches allaitantes et hors sol (1)	VA et Veaux sous la mère (2)	Naisseur (3)	Naisseur engraisseur de bœufs (4)	Naisseur engraisseur de jeunes bovins (5)	Naisseur + viticulture (6)
Nombre d'exploitations	5	13	18	15	1	1

Ainsi, une seconde analyse a été réalisée par système de production avec une attention plus particulière pour les groupes les plus représentés (2, 3, 4).

Enfin, dans un troisième temps, pour répondre à une interrogation sur le degré d'autonomie des systèmes bovin viande biologique, une deuxième segmentation a été opérée en fonction du système cultural.

Tableau n°3 : Les 3 sous-groupes systèmes culturaux

Nom du groupe	Maïs	Cultures de vente	Nombre d'exploitations *
Herbagers purs	Absence	Absence	11
Herbagers + cultures	Absence	Présence	25
Herbe + maïs + cultures	Présence	Présence	5

** Les exploitations Vaches allaitantes + hors sol, compte tenu de leurs structures très particulières, n'ont pas été intégrées dans cette analyse.*

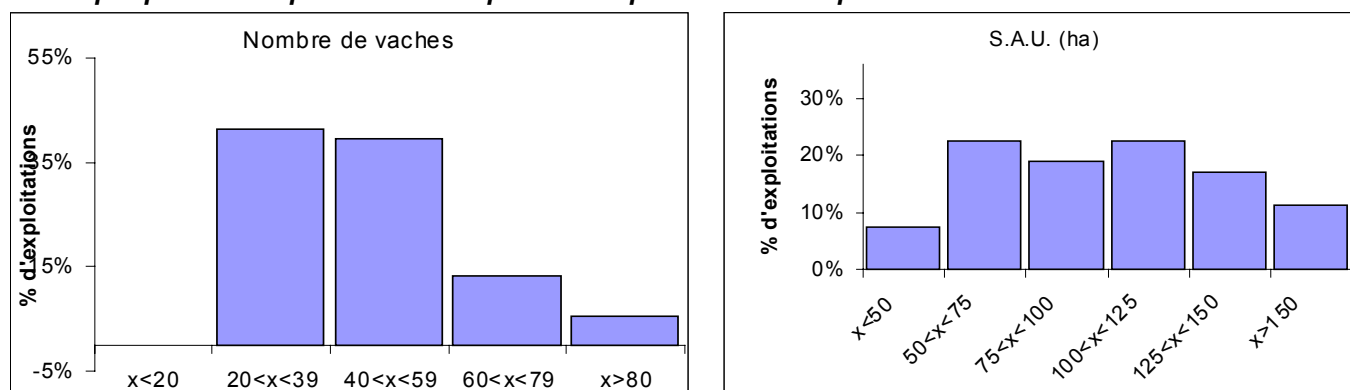


DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES RESULTATS TECHNIQUES

1. Analyse de l'échantillon total

1.1 Données de structure

Graphique n°4 : Répartition des exploitations par taille de troupeau et de surface



L'échantillon des 53 exploitations certifiées bio est composé de structures de taille deux à trois fois supérieure à la moyenne nationale : 107 ha de SAU pour un cheptel moyen de 47 vaches allaitantes.

La forte proportion d'exploitations situées en zones de plaine (53 %) contribue à augmenter la SAU moyenne. La répartition en surface est assez dispersée au sein de l'échantillon. Toutefois, les exploitations de moins de 50 ha sont peu présentes.

Près de 2/3 des élevages détiennent entre 20 et 60 vaches allaitantes. Les exploitations de moins de 20 VA ne sont pas représentées dans l'échantillon.

Le public d'éleveurs de l'échantillon peut être qualifié « d'expérimenté » puisque la date moyenne d'installation est de 1985, pour un âge moyen de 45 ans.

L'exploitation individuelle est largement majoritaire (70 % de l'échantillon). Les élevages de bovins viande bio sont généralement conduits par un couple, avec l'appui d'un peu de MO salariée (0,2 UTH).

Il est à noter que près de 10 % de l'échantillon sont des GAEC de grande dimension : 192 ha en moyenne avec un cheptel moyen de 80 vaches. La main d'œuvre moyenne y est supérieure à 3 UTH. Le travail est le plus souvent réparti entre 2 associés et un salarié à temps plein (+ stagiaire).

Tableau n°4 : Structure des exploitations par système de production

	Nombre de fermes	UMO	Nombre de VA	UGB totales	SAU	SFP	Chargement (UGB/ha SFP)
Naisseur de veaux	13	1,75	53	82	78	68	1,05
Naisseur de broutards	18	1,5	47	105	109	97	1,05
Naisseur – engraisseur de bœufs	15	1,6	45	113	132	110	1,0
Viande + HS	5	2,2	41	89	95	73	1,1

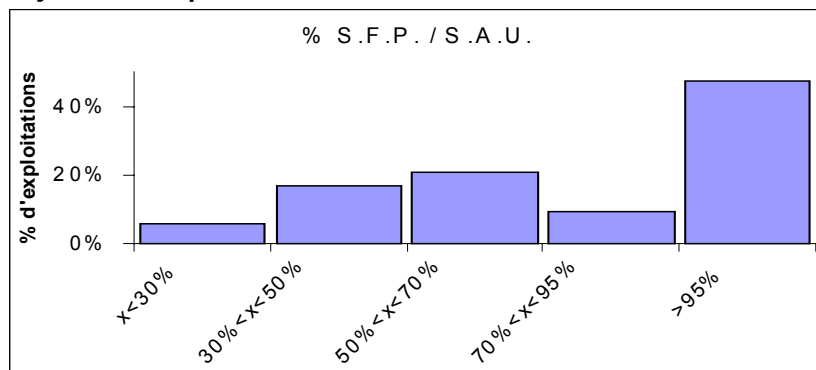
Si le charolais constitue la race dominante de l'échantillon, il faut noter d'importantes disparités selon les systèmes de production : la race Limousine représente plus de la moitié des naisseurs-engraisseurs de bœufs. De même, en veaux sous la mère, près de 50% de l'échantillon est composé de races rustiques valorisées localement (Gasconne, Aubrac, Salers...).

1.2 Données sur les systèmes de production

En élevage biologique, l'engraissement strict étant proscrit par le cahier des charges (CCREPAB F), l'ensemble des fermes bio a un cheptel naisseur. L'engraissement de mâles en bio n'est pas très élevé, avec moins d'un tiers de l'échantillon. Il s'agit quasi-exclusivement de bœufs abattus à l'âge de 3 ans (une seule ferme avec taurillons).

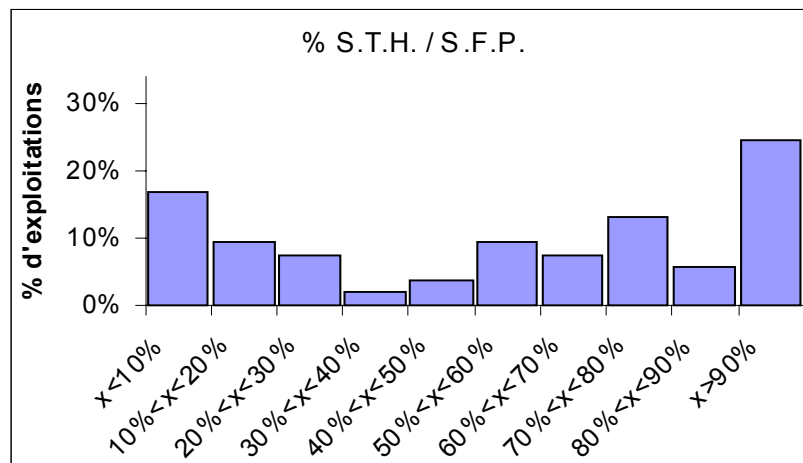
Le système de production polyculteur-éleveur « caractéristique » de l'agriculture biologique représente plus de 40 % de l'échantillon. L'autre moitié est composée d'élevages spécialisés que l'on peut qualifier d'herbagers (SFP/SAU > 95 %). Il est à noter que les systèmes herbagers ne sont pas que le fait de petites structures, puisque près d'un quart des exploitations disposent d'une SFP de plus de 120 ha.

Graphique n°5 : Place de la surface fourragère dans les systèmes de production



L'herbe constitue la principale source d'alimentation des vaches : sur pied, avec un temps de pâturage moyen de 233 jours d'une part, et dans la ration hivernale basée à 80 % sur des foin d'autre part. Dans un objectif d'autonomie fourragère, les élevages biologiques ne sont pas chargés, avec en moyenne 1,1 UGB/ha SFP.

Graphique n°6 : Poids relatif des prairies naturelles



Le graphique ci-dessus permet de préciser que la surface fourragère des élevages allaitants biologiques est constituée à 55 % par des prairies naturelles. Compte tenu du recours très limité des exploitants à des fourrages autres que l'herbe (moins de 5 ha de maïs ou moins de 1,5 ha de betteraves pour les élevages qui en possèdent), il apparaît alors que ces éleveurs ont massivement implanté de nouvelles prairies dans la dernière décennie (probablement en lien avec la conversion bio de l'exploitation), herbages que l'on peut supposer plus productifs. Plus de 40 % des éleveurs allaitants de l'échantillon ont une SFP double de la surface en prairies « historiques » de leur exploitation. Le soutien de MAE dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation a peut-être contribué à accompagner une telle évolution (aide/ha SFP supérieure à la moyenne conventionnelle). Pour près d'un quart d'entre eux, les prairies naturelles constituent la surface fourragère de l'exploitation (histogramme de droite).

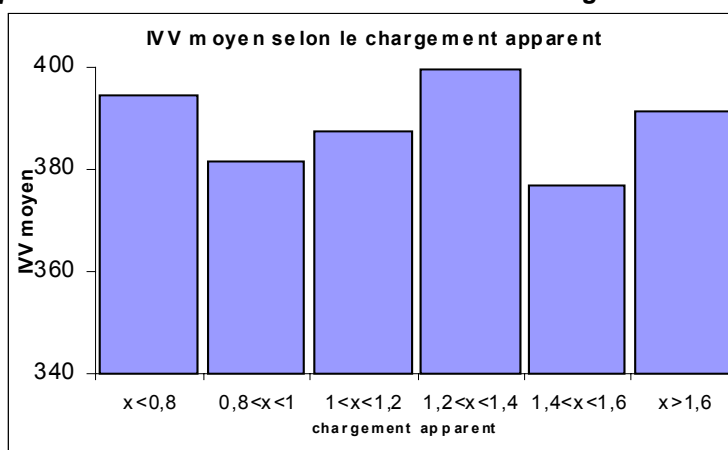
1.3 Données sur les performances techniques

Tableau n°5 : Résultats techniques par système

	Productivité Numérique	Production Brute de Viande Vive	
		Kg/UGB	Kg/VA
Naisseur-engraisseurs de veaux	78 %	225	356
Naisseurs de broutards	85 %	227	494
Naisseur-engraisseurs de bœufs	87 %	241	626
Viande + HS	85 %	234	537

La productivité numérique de l'échantillon (dominé par les systèmes naisseurs) se situe à un peu moins de 83 %, ce qui correspond à la moyenne nationale de la campagne 2001¹. La production de viande vive est légèrement inférieure aux standards conventionnels : de 5 à 10% en système naisseur-engraisseur de bœufs. Ces éléments pourront être affinés au regard des races de vaches de chacun des systèmes de production.

Graphique n°7 : Relation entre l'intervalle entre 2 vêlages et le chargement



¹ Résultats techniques & économiques des exploitations du socle national bovin viande, 2001, Publication des Réseaux d'Élevage.

L'intervalle entre 2 vêlages (IVV) est en moyenne de 390 jours, ce qui est relativement élevé. L'objectif généralement recherché de 365 jours (« un veau par an ») est toutefois à corriger au regard des performances spécifiques à chaque race de vache (IVV plus long en Blonde d'Aquitaine par exemple).

Il est à noter que ce critère apparaît assez indépendant de la conduite fourragère de l'exploitation. Les systèmes les plus extensifs (moins de 0,8 UGB/ha) le sont également dans la conduite du troupeau (IVV = 395 jours). Des marges de progrès techniques semblent donc exister.

1.4 Données économiques des systèmes bio

Tableau n°6 : Ratios économiques des systèmes de production de viande biologique

	Veaux sous la mère	Naisseur de brouards	Naisseur engraisseur de bœufs	Viande + Hors sol
Prix au kg VV (en €)	3,23	2,20	2,19	2,06
Produit Brut	106 635	107 005	114 920	311 020
Charges opé./PB	19,1 %	19,4 %	17,9 %	40,5 %
EBE (en €)	43.985	44.760	38.095	99.355
EBE/PB	42 %	42 %	34 %	31 %
Revenu disponible par UMO Familiale (€)	17 175	20 390	20 890	29 860
Résultat Courant / PB	27 %	24 %	14 %	15 %
Annuités / PB	15 %	17 %	16 %	12 %
Taux d'endettement	36 %	38 %	32 %	39 %

Les résultats économiques des élevages allaitants biologiques sont satisfaisants, en dépit d'une valorisation limitée en circuits biologiques (catégorie des naisseurs de brouards notamment).

Ces élevages se caractérisent par une économie de charges opérationnelles (inférieures le plus souvent à 20 % du PB) qui permettent de dégager un Excédent Brut d'Exploitation de 29,5 k€ en système naisseur, et de 38 k€ en production de bœufs biologiques.

En système naisseur, les élevages biologiques se caractérisent par une efficacité économique (EBE/PB) supérieure de 5 points aux systèmes conventionnels.

Les performances sont remarquables en système de veaux sous la mère en raison d'une meilleure valorisation des produits (circuits plus courts) : 43 985 € d'EBE en moyenne sur la campagne 2001. Ces résultats pourraient justifier le glissement que l'on semble constater du système brouard (vente en vif) vers celui de veaux (vente en carcasse).

Les critères d'endettement ne sont pas élevés au regard des standards conventionnels.

Il faut cependant noter que ne disposant pas des dates de conversion des exploitations de l'échantillon, l'intégration d'une partie des aides de conversion dans les résultats 2001 n'est toutefois pas à exclure. Au niveau de l'échantillon, un léger différentiel positif est observé dans la catégorie (« Aides non imputables »).

1.5 Indicateurs sur l'environnement

Les fermes allaitantes bio de l'échantillon se caractérisent par une surface importante en prairies (84 % de la SAU), limitant ainsi les problématiques d'érosion et de ruissellement dans les bassins versants.

L'analyse du bilan des minéraux² sur les exploitations de l'échantillon donne un résultat très proche de zéro, en liaison avec la faible consommation observée d'intrants dans l'acte de production.

Tableau n°7 : Bilan des minéraux sur les fermes allaitantes bio

	Bilan Azote	Bilan Potasse	Bilan Phosphore
A l'échelle de l'exploitation	163 U	334 U	134 U
A l'hectare de SAU	1,5 unité	3,1 unités	1,3 unité

Si l'on intègre une valeur théorique de fixation de l'azote symbiotique par les légumineuses (très présentes dans les prairies biologiques), le bilan azoté est légèrement positif, avec 12 unités/ha de SAU.

Les exploitations bio de l'échantillon se caractérisent donc également par une absence de pollution des eaux souterraines ou de surface.

En première analyse de cet échantillon de 53 fermes biologiques, il ressort :

- une prédominance des systèmes naisseurs (production d'animaux maigres : veaux ou broutards),
- une prépondérance de l'herbe dans les systèmes de production,
- des résultats techniques similaires aux performances conventionnelles,
- des résultats économiques légèrement supérieurs à la moyenne,
- une absence d'impact négatif sur l'environnement.

La partie suivante va permettre d'affiner l'analyse pour chacun des 4 systèmes de production retenus : veaux sous la mère, broutards, bœufs et dans une moindre mesure vaches allaitantes & hors sol.

² Correspond aux exportations de N, P et K dans l'environnement : différentiel entre les valeurs exportées dans les produits de l'exploitation (viande, céréales...) et les intrants nécessaires à l'élaboration des produits de l'exploitation (engrais...).

2. Analyse par système de production

2.1 Le système vaches allaitantes et hors sol

Ce système ne regroupe que 5 exploitations à l'échelle de notre échantillon. Le groupe présente une forte hétérogénéité aussi bien sur le plan des structures que des productions pratiquées.

La SAU varie de 45 à 206 ha, la main d'œuvre de 1 à 5,5 UTH, le nombre de vaches allaitantes de 25 à 115 vaches, les UGB de 40 à 229, etc.

De plus, certains ateliers hors sols ne sont pas convertis à l'agriculture biologique.

Tableau n°8 : Ateliers hors-sol et production de viande

Exploitation	Atelier Hors sol	Production de viande bovine
1	Porcs	Bœufs et génisses de viande
2	Porcs	Veaux sous la mère
3	Porcs et légumes	Broutards
4	Poules en AB	Jeunes bovins
5	Poulets label	Broutards et veaux sous la mère

Compte tenu de la faible taille de ce groupe et de sa grande hétérogénéité, il n'est pas possible de réaliser une analyse sur ses résultats.

Deux observations peuvent cependant être notées.

Le bilan de reproduction est l'un des meilleurs des groupes analysés. Le taux de productivité numérique se situe à 85,4 % avec un taux de gestation à 90 %, preuve que la conduite de plusieurs ateliers différents peut ne pas perturber la conduite du troupeau allaitant, spécialement si la main d'œuvre est adaptée à la structure.

Le compte d'exploitation général et les critères indicateurs de charges tranchent avec les autres groupes (cf. annexe n°5). Le niveau des charges opérationnelles est à 40,5% alors que pour les autres groupes il est inférieur à 20 %. De même, l'EBE hors main d'œuvre/PB se situe à 35 %, soit au minimum 5 % de moins que les autres groupes.

Ces chiffres ne sont pas exceptionnels mais conformes à ce qui est observé en agriculture conventionnelle. Les systèmes avec hors-sol se distinguent par un niveau de consommations intermédiaires particulièrement élevé (charges d'alimentation notamment), ce qui les rend difficilement comparables dans l'analyse économique, aux systèmes sans hors-sol.

2.2 Le système vaches allaitantes et veaux sous la mère

Ce groupe est composé de 13 exploitations de toutes origines géographiques. On y trouve des exploitations du Sud-Ouest où cette production est traditionnelle : Tarn (1) et Dordogne (1), du Sud Est : Ariège (1) et Aude (3), mais aussi de l'Ouest où cette production est beaucoup plus rare en système conventionnel : Côtes d'Armor (1), Maine et Loire (3), Sarthe (1), Vendée (2).

La production de veaux sous la mère concerne en fait 22 exploitations dont 13 seulement ont cette production de viande dominante. Cette production est donc pour les uns, une orientation principale de production, et pour les autres un moyen de diversifier les types de ventes.

Les effectifs sont parfois assez importants, jusqu'à 49 veaux produits dans une exploitation, avec une moyenne pour ce groupe de producteurs spécialisés de 26 animaux.

Les structures d'exploitations

Tableau n°9 : Données structurelles

SAU (dont % SFP)	77,9 ha (89%)
Surfaces en cultures	12,5 ha
Main d'œuvre (dont MO salariée)	1,75 UTH (0,12)
Nombre de vaches	53 vaches
Nombre de femelles mise à la reproduction	65 femelles
Nombre de PMTVA	56 droits
Nombre d'UGB totales	82 UGB

Ce groupe d'exploitations est celui dont la SAU est la moins importante avec cependant des surfaces moyennes proches de 78 ha. La main d'œuvre repose sur un couple (1,63 UTH) avec peu de recours à la main d'œuvre extérieure (0,12 UTH). En revanche, c'est dans ce groupe que l'on trouve le plus fort taux de formes sociétaires (38,5 %).

Alors que la production de veaux sous la mère est réputée pour son exigence en main d'œuvre, la main d'œuvre totale n'est pas significativement supérieure aux autres groupes. Peut-être faudrait-il sur ce point analyser plus finement la charge de travail du couple, souvent forfaitairement estimée à 1,5 UTH. Il est également fort probable que le « veau sous la mère » a, en système biologique, une autre définition qu'en élevage conventionnel où il se conçoit sans aller à la pâture avec une double tétée.

En agriculture biologique ces animaux doivent pâturer dès que possible. Les veaux sous la mère sont donc souvent des brouards valorisés en carcasse avec une finition partielle avant la vente. Cette proximité avec la conduite du brouard explique d'ailleurs un certain nombre de similitudes entre les groupes naisseurs et « veaux sous la mère ».

Enfin, dans ces exploitations, si les ventes de veaux sous la mère sont dominantes, elles n'excluent pas quelques ventes de brouards ou de bœufs. C'est souvent la période de naissance qui va orienter la commercialisation du veau (possibilité d'estive, qualité de la pâture et disponibilité en herbe pour les mères, etc.).

Dans ce groupe, les chefs d'exploitations sont les plus jeunes (nés en moyenne en 1960) et sont les plus récemment installés (1988). Plusieurs critères témoignent également d'une recherche d'intensification ; taille du troupeau reproducteur la plus élevée (65 femelles à la reproduction), SAU la plus faible, choix d'une production de viande à cycle court et intensif.

Tableau n°10 : Comparaison des structures d'exploitations productrices de veaux sous la mère entre agriculture biologique et conventionnelle

	Nombre d'élevages	UTH	SAU (ha)	UGB/SFP
Elevages veaux sous la mère biologique	13	1,75	77,9	1
Elevages de veaux conventionnels du Socle National 2001	19	2,2	73	1,2

Les élevages conventionnels sont de plus petites dimensions (SAU et taille du troupeau) et plus intensifs que ceux de notre échantillon. Ils sont tous situés dans le Sud Ouest et produisent des veaux de lait avec double tétée (les animaux ne sont pas sous la mère au pâturage) ce qui explique l'exigence supérieure en main d'œuvre. Onze élevages sont de race Limousine et 8 de race Blonde d'Aquitaine.

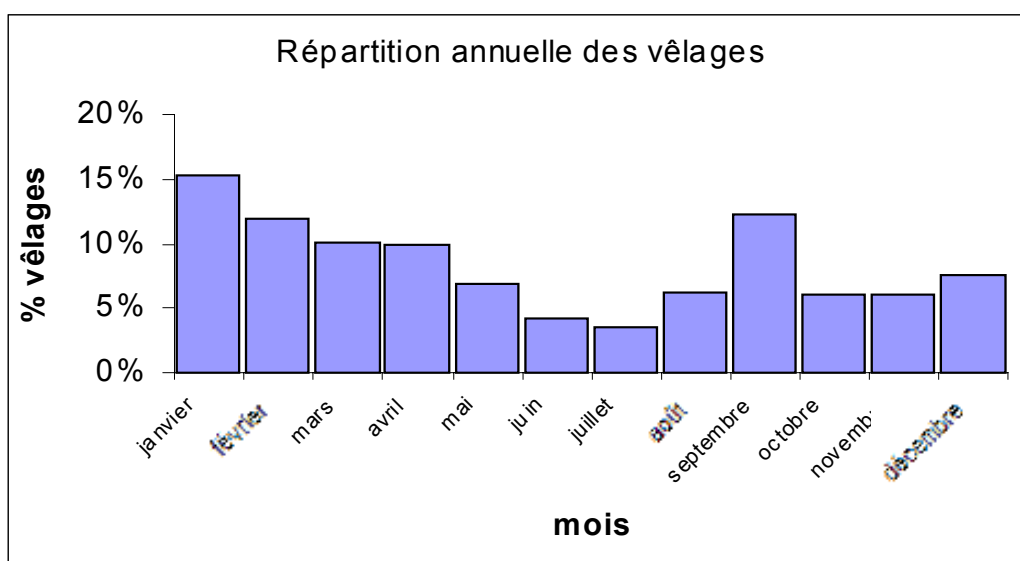
La conduite du troupeau

Toutes les races sont présentes dans ce groupe et notamment les races rustiques telles que la Gasconne et l'Aubrac. En matière de veaux sous la mère produits, les effectifs de veaux limousins dominent (36 % des veaux produits).

La conduite du troupeau présente quelques particularités.

- La date moyenne des vêlages se situe au début du mois de mai (4 mai) ce qui tranche singulièrement avec les autres groupes plutôt centrés sur la fin d'hiver (janvier – février) et sur les conduites couramment observées en conventionnel. Cette date traduit en fait un étalement des vêlages souvent recherché dans ces systèmes pour étaler la charge de travail et surtout les sorties des animaux.

Graphique n°8 : Répartition des vêlages en système naisseur-engraisseur de veaux sous la mère



- La productivité numérique des troupeaux, qui correspond approximativement au nombre de veaux sevrés par rapport au nombre de femelles mises à la reproduction, est la plus faible de tous les groupes avec un résultat moyen de 77,9 %. L'explication essentielle à ce mauvais résultat est le taux de gestation qui se situe à 81,5 % pour un objectif qui devrait être de 90 %. A cela s'ajoute un intervalle vêlage-vêlage moyen de 396 jours (objectif 365 jours). Ces éléments convergent et confirment ce qui est par ailleurs souvent observé en agriculture conventionnelle : la conduite en veaux sous la mère perturbe la reproduction du troupeau. Les veaux sont fréquemment vendus non sevrés et âgés ce qui peut avoir des conséquences sur les retours en chaleurs des mères (plus tardifs). L'étalement des vêlages avec l'absence de « périodes » pour le troupeau (vêlages et mise à la reproduction) peut également être une explication. La conduite et le suivi de la reproduction sont plus compliqués, les infécondités, les retards entre vêlages peuvent passer plus facilement inaperçus.
- Les frais vétérinaires et frais d'élevage sont très nettement supérieurs à ceux observés dans les autres groupes. Les frais d'élevage (hors frais vétérinaires) se situent à 47,2 €/UGB et les frais vétérinaires à 38,7 €/UGB. Il est probable que ces frais vétérinaires soient en partie liés aux vêlages plus étalés avec notamment des vêlages tardifs après septembre qui conduisent les veaux à rester en stabulation sur de longues périodes.

- La même remarque peut être faite sur les dépenses alimentaires avec un coût de concentrés et de CMV parmi les plus élevés avec les élevages naisseurs. Ces coûts traduisent probablement une complémentation sous la mère pour soutenir des croissances ou réaliser une finition des animaux destinés à la vente en veaux sous la mère.

Tableau n°11 : Comparaison des résultats troupeaux des exploitations productrices de veaux sous la mère entre agriculture biologique et conventionnelle

	Nombre d'élevages	Nombre de vaches	Taux de renouvellement	Taux de mortalité	Taux de productivité numérique	Prix moyen du kg vif vendu (€)	PBVV par UGB (kg/UGB)
Elevages veaux sous la mère biologique	13	53	21,1	7,7	77,9	3,23	225
Elevages de veaux conventionnels du Socle National 2001	19	52	17	5	86	3,54	259

Les performances de reproduction des élevages biologiques sont moins bonnes qu'en agriculture conventionnelle. Elles accusent un déficit de 8 % de productivité numérique.

La production de viande

Le groupe à une production brute de viande vive (PBVV), en volume, inférieure aux systèmes naisseurs qui peut s'expliquer par des ventes d'animaux plus jeunes et plus légers que les broutards parfois repoussés et alourdis, la présence de troupeaux à plus petits gabarits (Aubrac) et par le taux de renouvellement le plus faible de tous les groupes (21,1%).

En revanche, le niveau de productivité (225 kg/UGB) est quasi identique au système naisseurs. Cela tendrait à confirmer que l'on est globalement sur le même type d'animaux produits mais valorisés selon des circuits différents.

Sur les 18 713 kg de PBVV, 15 923 sont vendus soit 85 %. La production de viande autonome (hors achats alimentaires) se situe à 88 % de la PBVV. Ce rapport d'autonomie est également comparable au système naisseur. En effet, ces deux groupes d'éleveurs ont les dépenses alimentaires (complémentation des veaux, souhait de finir les animaux ?) les plus élevées par UGB. Le poids des achats alimentaires extérieurs, se traduit par une moindre autonomie de production.

En revanche, les producteurs de veaux sous la mère disposent d'un prix de vente moyen par kilo de viande vive produit très significativement supérieur aux autres groupes (3,23 €/kg). Les ventes de veaux sous la mère (6,97 €/kg de carcasse en moyenne) influencent très positivement ce critère. La fourchette de prix moyen du kg vif vendu varie de 2,35 à 4,60 €/kg vif. Cette amplitude s'explique par la variabilité des proportions de veaux sous la mère vendues et par les effets races.

Avec les précautions liées aux petits effectifs, on peut tout de même noter des différences par race assez importantes. Notons également que l'élevage en race Blonde d'Aquitaine commercialise ses veaux en veaux d'Aveyron.

Tableau n°12 : Prix du kg vif vendu selon les races de troupeaux

	Aubrac	Gasconne	Limousine	Charolaise	Blonde d'Aquitaine	Rouge des prés
Nombre d'élevages	2	2	3	3	1	2
Prix moyen du kg vif vendu	3,94	3,21	3,57	2,66	4,6	2,41

Les éleveurs biologiques produisent des animaux de même niveau de poids. Le prix moyen du kilo vif vendu à l'échelle de l'exploitation ainsi que le prix au kilo des veaux mâles sont mêmes légèrement inférieurs. Pour expliquer cette situation surprenante, il manque des informations concernant les modes de commercialisation des animaux et les animaux produits. Les élevages sont-ils sur les mêmes types d'animaux et les mêmes créneaux de vente ? Enfin, on peut se poser la question du prix atteint par les veaux sous la mère, même en vente directe. Très bien valorisés en circuit conventionnel, le prix des veaux sous la mère permet-il encore une plus value liée au caractère biologique de la production ?

Tableau n°13 : Comparaison des produits « veaux » entre agriculture biologique et conventionnelle

	Nombre d'animaux	Poids de vente (kg carcasse)	Prix de vente (€)	Prix au kg de carcasse (€)
Veaux sous la mère mâles				
Agriculture biologique	243	135	924	6,84
Agriculture conventionnelle –socle national	258	139	970	6,98
Veaux sous la mère femelles				
Agriculture biologique	117	125	870	6,96
Agriculture conventionnelle –socle national	146	128	859	6,68

Le système fourrager

Ce groupe présente une diversité de systèmes fourragers et concentre une grande partie des producteurs de maïs ensilage (60 %) et des producteurs de betteraves fourragères (40%). La recherche de fourrages riches en énergie semble être plus marquée dans ce groupe.

Toutes les exploitations produisent du foin, parmi elles, 6 exploitations sont en 100% foin. Trois exploitations disposent de maïs ensilage dont une l'associe aux betteraves fourragères. Trois exploitations produisent des betteraves fourragères (une avec du maïs ensilage et une autre avec de l'enrubannage). Enfin deux exploitations utilisent uniquement de l'enrubannage en plus du foin.

Les rendements des récoltes fourragères sont corrects compte tenu de l'absence de fertilisation minérale. Ils se situent à 9,9 tMS/ha de maïs ensilage, 10,2 tMS pour les betteraves, 3,2 tMS pour l'enrubannage et 3,3 tMS pour le foin. Il s'agit de rendements dans les fourchettes hautes de notre échantillon.

Les surfaces attribuées au pâturage sont de 52 ares au printemps et 97 ares en été, pour se situer vers 95 ares après les déchargements d'automne.

La surface récoltée est donc de 45 ares en moyenne. Cette surface de fauche est cohérente avec les rendements observés et les quantités globales récoltées. Ce groupe fonctionne avec une quantité de matière sèche disponible de 1,8 tonnes par UGB, ce qui doit permettre de couvrir les besoins d'un hiver de 150 jours environ. Les achats de fourrages sont d'ailleurs très limités (1,2 €/UGB).

Les résultats économiques du groupe

Globalement ce groupe présente un niveau de produit assez élevé compte tenu de sa dimension structurelle. Le produit brut est d'ailleurs très proche de celui du système naisseur. La valorisation des veaux en production de veaux sous la mère permet d'élever le niveau de produit par hectare ou par UGB de manière très nette.

Produit d'exploitation	VA et Veaux sous la mère	Naisseurs	Naisseurs engraisseurs de bœufs
Produit par hectare (€/ha)	1 369	978	869
Produit par UGB (€/UGB)	1 300	1 019	1 017

Le taux d'aides bovines qui se situe à un niveau sensiblement plus faible que dans les autres groupes est un autre élément marquant. Le volume d'aides perçu par ces exploitations est effectivement plus faible : 32 560 € contre 42 100 € pour les autres groupes.

Ces exploitations disposent des PMTVA (56 en moyenne), de la prime à l'herbe (22,7 ha environ) et des primes compensatrices cultures (9 ha). Il n'y pas de PSBM dans ces systèmes au-delà des quelques mâles reproducteurs qui en bénéficient. Il semble que ce système soit plus faible sur les aides liées aux surfaces, car les aides bovines ramenées par UGB (280 €) sont supérieures au système naisseur (254 €) et au système producteur de bœufs (261 €).

Au plan des charges opérationnelles, ce groupe est comparable au groupe des naisseurs. Le ratio charges opérationnelles sur produit brut est de 19,1 %. L'essentiel de ces charges se concentre sur les animaux (alimentation, frais d'élevage et frais vétérinaires), les charges liées aux surfaces sont extrêmement réduites. Il ne reste à ce niveau que les coûts d'entreprises et quelques charges de ficelle, bâche et bien-sûr les semences pour les cultures.

Les charges animales se limitent à 190 €/UGB, les charges de la SFP à 30 €/ha et les charges des cultures à 295 €/ha.

Les charges de structure hors amortissements et frais financiers sont au même niveau que dans les autres groupes (36 % du produit brut). La composition de ces charges n'appelle pas à des commentaires particuliers, les principaux postes présentent les mêmes proportions que dans les autres groupes.

L'excédent brut d'exploitation est le plus élevé des groupes sans hors-sol. Il atteint 43 985 €. Il représente 42 % du produit brut. Corrigé de l'effet main d'œuvre salariée, cet excédent brut d'exploitation se situe à 47 087 €, soit 29 224 €/UTH totale et 45 % du produit brut.

Globalement, ce groupe présente une très bonne efficacité technico-économique. Le revenu agricole se situe à 28 409 € (27 % du Produit Brut) et le disponible à 28 139 €, soit 17 174 €/UTH familiale et 26 % du produit brut.

Dans les conditions de la campagne 2001 (bonne année sur les prix de vente viande), ces exploitations présentent de très bons résultats économiques, les meilleurs des trois groupes spécialisés viande bovine. Il est indéniable que la valorisation de tout ou partie des veaux en « veaux sous la mère » apporte un plus économique aux structures viande. Les prix de ventes se distinguent par rapport aux autres catégories animales dans un système de conduite qui n'est pas plus exigeant.

Tableau n°14 : Comparaison des résultats économiques des systèmes producteurs de veaux sous la mère entre agriculture biologique et conventionnelle

	Produit par ha de SAU (€)	Produit bovins viande /produit	Aides /produit	Charges opé. /Produit	Charges de structure* / Produit	EBE/ UMO	EBE/ Produit	Annuités /produit	Disponible par UTH (€)	Revenu agricole par UTH (€)
Elevages veaux sous la mère biologique	1369	73,3 %	31 %	19,1 %	36 %	26 810 **	45 %**	15 %	19 027**	19 192**
Elevages de veaux conventionnels du Socle National 2001	1496	69 %	31%	27 %	31 %	25 001	39 %	16 %	15 245	17 684

* Charges de structure hors amortissements et frais financiers

** Chiffres non corrigés des effets fonciers

Les résultats du groupe biologique, comparés à ceux des conventionnels, sont supérieurs grâce notamment à de plus fortes économies sur les charges opérationnelles qui compensent une légère différence de productivité par hectare liée au caractère plus extensif du système en agriculture biologique. Il faut noter que les résultats du groupe biologique ne sont pas corrigés des effets fonciers (mise à 100 % du fermage de toutes les exploitations) pour être comparables à ceux du groupe des conventionnels.

2.3 Le système naisseur avec vente de broutards

Les structures d'exploitations

Tableau n°15 : Données structurelles de l'échantillon de naisseurs bio

SAU (dont % SFP)	109,4 ha (89 %)
Surfaces en cultures	12,2 ha
Main d'œuvre (dont MO salariée)	1,5 UTH (0,15)
Nombre de vaches	47 vaches
Nombre de PMTVA	61 droits
Nombre d'UGB totales	105 UGB
Nombre de broutard(e)s vendus	51,5 en moyenne

Ce mode de production représente un tiers de l'échantillon étudié.

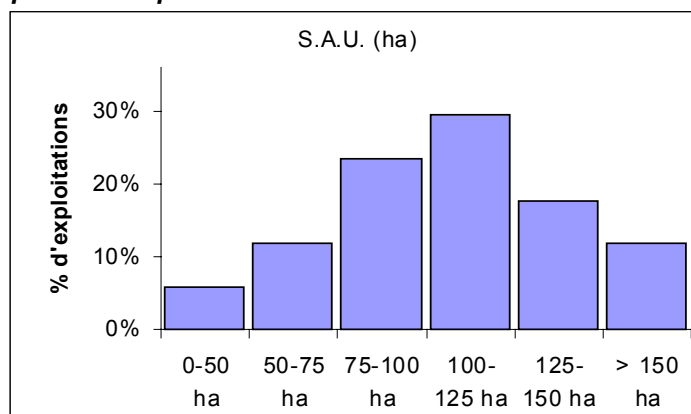
Il s'affranchit d'une trop forte localisation « Grand Ouest ». En effet, plus de la moitié des exploitations bio provient de sept autres régions, avec une proportion significative de territoires à handicaps naturels (montagne, piémont...). Au niveau national, 34 % des fermes allaitantes sont localisées en Basse-Normandie, Bretagne, Pays de Loire (Agence Bio, données 2001).

Les résultats de ce groupe peuvent donc être considérés comme représentatifs à l'échelon national.

Les formes sociétaires ne représentent pas un quart de l'échantillon des naisseurs biologiques. Les exploitations sont conduites par un couple, avec un appoint de MO salariée.

La race charolaise est présente dans 70 % des élevages de l'échantillon. La lecture des résultats techniques et économiques en sera fortement influencée.

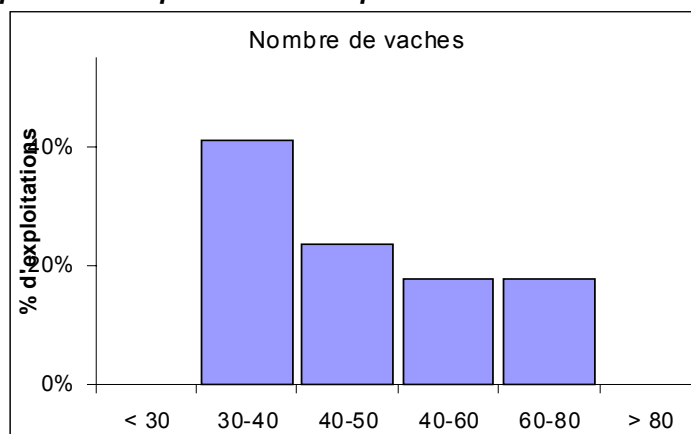
Graphique n°9 : Répartition de la SAU chez les naisseurs biologiques



Les fermes de l'échantillon sont équilibrées autour de la moyenne de 109 ha. Il est à retenir que cette surface est 2,5 fois plus élevée que la moyenne des fermes biologique 2001 (40 ha).

En première lecture, l'effectif moyen de l'échantillon est 60 % plus élevé que la moyenne 2001 des fermes allaitantes biologiques (30 vaches). Toutefois, sa répartition fait apparaître une tranche significative de fermes détenant 30 à 40 vaches.

Graphique n°10 : Répartition du cheptel chez les naisseurs biologiques



L'échantillon est composé à près de 90 % d'éleveurs (SFP/SAU > 70 %), dont une majorité que l'on peut qualifier d'herbagers (surfaces en cultures inférieures à 10 % de la SAU). Le système polyculteur-éleveur est peu représenté, avec seulement 2 fermes. Comme dans l'échantillon global, la surface fourragère principale de ces exploitations est composée d'herbe à plus de 99 %.

Tableau n°16 : Données structurelles de l'échantillon de naisseurs du Socle National 2001

SAU	101,4 ha
Main d'œuvre	1,8 UTH
Nombre de VA	65 vaches

Les élevages conventionnels sont légèrement plus petits en surface, mais avec des cheptels significativement supérieurs. De fait, le chargement conventionnel est nettement plus élevé à 1,37 UGB/ha.

Le système fourrager

Compte tenu de sa place dans l'alimentation des vaches, la gestion de l'herbe est encore plus déterminante en élevage biologique qu'en conduite traditionnelle.

Tableau n°17 : Indicateurs de conduite fourragère des naisseurs bio

Durée de pâturage	237 j
Chargement animal	1,06 UGB/ha SFP
Chargement de printemps	54 ares/UGB
Chargement d'été	79 ares/UGB
Quantité de MS stockée	1,5 TMS/UGB

Les temps de pâturage sont maximisés (8 mois en moyenne sur l'année). Les chargements au pâturage sont de 54 ares au printemps et 79 en été.

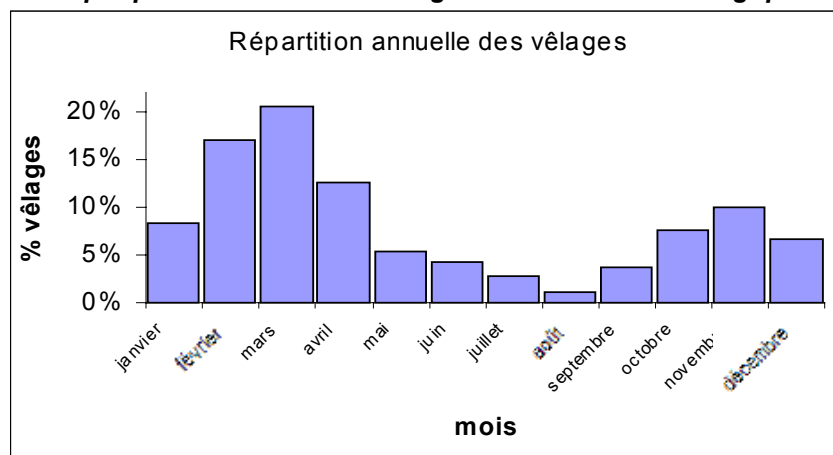
L'autonomie fourragère est la priorité des éleveurs allaitants biologiques, en raison de la faible disponibilité et du prix des fourrages biologiques.

Le chargement animal est nettement plus faible qu'en conventionnel afin de permettre la constitution de davantage de stocks à base d'herbe pour l'alimentation hivernale (84 % de stocks sous forme de foin) d'une part, et en raison d'une fertilisation limitée aux effluents de l'élevage (fumier généralement composté), d'autre part. La production de viande autonome est de 89 %.

Les éleveurs récoltent en moyenne 1,5 tonne de MS/UGB, ce qui paraît juste suffisant pour la durée d'hivernage. En année climatique délicate (printemps ou automne froids et humides), les stocks risquent d'être limitants.

Les fourrages constituent l'essentiel de la ration d'hiver, puisque seulement 237 kg de concentrés sont distribués par UGB (fin de gestation).

Graphique n°11 : Dates de vêlages des naisseurs biologiques



Le graphique ci-dessus présente deux périodes de vêlage :

- une première centrée sur février-mars, en cohérence avec un objectif de maximisation du pâturage (pic de lactation = pic de pousse de l'herbe). Il s'agit de la période majoritaire (date moyenne de vêlage au 4 février),
- une seconde en octobre-novembre, que l'on retrouve en système conventionnel de zones de plaines, et qui correspond peut-être à la situation d'avant conversion des élevages. Une analyse sur plusieurs campagnes permettrait de conclure sur un éventuel glissement des vêlages en système bio.

La conduite du troupeau et la production de viande

Compte tenu de la nature de l'échantillon bio (forte orientation charolaise), l'analyse des résultats est complétée au regard des données 2001 de la race charolaise.

Tableau n°18 : Principaux ratios techniques des naisseurs bio et conventionnels

Productivité numérique troupeau	Bio	Socle national 2001
	83 %	84 %
Taux de renouvellement	20,6 %	23 %
Intervalle entre deux vêlages (IVV)	399 jours	
Production brute de viande vive	230 kg/UGB	239 kg/UGB
PBVV en race Charolais		235 kg/UGB
Poids de vente des broutards	291 kg vif	281 kg vif
Poids de vente des charolais		306 kg vif

La productivité des systèmes bio apparaît légèrement inférieure, avec 83 veaux sevrés pour 100 femelles mises à la reproduction. Cette différence est imputable à une mortalité des veaux supérieure à la moyenne (9,3 %), mais conforme aux standards de la race charolaise (10 %). Le taux de gestation de 89,9 % est bon.

La conduite des systèmes bio apparaît plus extensive (IVV de 399 jours, âge au premier vêlage de 36,7 mois), ce qui peut justifier un taux de renouvellement du cheptel inférieur : 20,6 % contre 23 % en conventionnel.

La PBVV moyenne est inférieure de 5 % aux standards conventionnels, avec 230 kg/UGB. Les poids des broutards bio sont plus faibles que les résultats 2001 en charolais pur. Sur les 23 210 kg de PBVV, 77 % sont vendus.

Les résultats économiques du groupe

Tableau n°19 : Résultats économiques 2001 des naisseurs bio

Frais d'élevage/UGB	77,1 €
dont frais vétérinaire	19,5 €
Coût de concentré / kg vif produit	0,24 €
Prix de vente du kg de viande vive	2,20 €
Produit Brut	107 005 €
dont % de PB viande	69,6 %
Charges opérationnelles	21 735 €
dont % du Produit Brut	19,4 %
Charges de structure / PB	35 %
Excédent Brut d'Exploitation	44 760 €
dont % du Produit Brut	42 %
Revenu disponible / UMO familiale	20 390 €
Résultat courant / UMO familiale	20 160 € (24 % du PB)
Annuités / PB	15 %

Les charges opérationnelles sont réduites : 19,4 % contre 30 % en production de broutard conventionnel (année 2001). Les charges animales se limitent à 146 €/UGB, celles de la SFP à 32 €. Le coût de concentré est inférieur d'un tiers au système conventionnel, avec 24 centimes d'€ par kg vif.

Le prix de vente du broutard est en moyenne de 640 €, soit 2 % seulement de plus que les prix conventionnels 2001. Cet élément confirme la très faible valorisation biologique des broutards, dont les débouchés restent les ateliers d'engraissement du sud de l'Europe. Si l'on s'intéresse à la race charolaise, le différentiel de valorisation reste identique.

Tableau n°20: Comparaison des valorisations de broutards charolais bio et conventionnels

	Bio	Socle national 2001
Prix moyen du kg vif	1,89	1,92
Poids moyen du broutard	318 kg	306 kg
Prix de vente du broutard	600 €	585 €

Les résultats économiques bio en 2001 sont satisfaisants. L'excédent brut d'exploitation est de 44 760 €, soit près de 10 % de mieux que le système conventionnel équivalent. L'efficacité économique est significativement supérieure aux standards conventionnels, avec 5 points de mieux. Avec un résultat courant de plus de 20 k€ par unité de main d'œuvre familiale, la production de broutards en conduite biologique apparaît rémunératrice pour l'éleveur. Les annuités sont identiques au système conventionnel, à 15 % du PB. Le capital est du même ordre, à plus de 272 k€, ce qui limite fortement la transmissibilité de ces systèmes.

La réussite des systèmes bio naisseurs apparaît donc comme la résultante d'une meilleure maîtrise des charges opérationnelles dans la conduite de l'atelier animal et des surfaces en cultures.

2.4 Le système naisseur engraisseur de bœufs

Ce système regroupe 15 exploitations fortement marquées par une origine Grand Ouest. La région Basse-Normandie est particulièrement présente dans ce groupe avec 6 exploitations originaires du Pays d'Auge (Orne et Calvados). Ces exploitations ont eu des conversions récentes (depuis 1997) et ont évolué au cours de leur conversion d'un système naisseur (producteur de broutards) vers un système naisseur-engraisseur producteur de bœufs. Cette orientation de production a été incitée par l'Agenda 2000 et les possibilités de primer une partie de ses génisses de renouvellement par les PMTVA. Cette mesure a permis de réduire sensiblement les effectifs vaches en maintenant le nombre de PMTVA touchées et de développer en substitution aux vaches, des lots de bœufs. Le tout à effectif et surfaces quasi constants.

Cette production de bœufs a constitué, outre une forme d'optimisation des primes, une stratégie de valorisation des produits en circuit biologique.

Dans ces exploitations, il est fréquent de voir une partie des mâles vendue en broutards (vêlages décalés, animaux à moins bon potentiel), mais aussi des ventes de génisses de viande dont la conduite est proche de celle des bœufs. Les génisses pouvant même être conduites au pâturage avec les bœufs, au moins sur les deux premières années de pâture.

Les structures d'exploitations

Ces exploitations ont les structures les plus grandes avec en moyenne 132 ha dont près de 110 sont consacrés à l'herbe. Il s'agit donc de grandes exploitations herbagères.

La sole en cultures, le plus souvent des céréales ou des mélanges céréaliers, représente en moyenne 16,9 ha. La pratique des cultures de vente est cependant hétérogène puisque cette sole en cultures varie selon les exploitations de 0 à 205 ha. Ce groupe intègre en fait une exploitation céréalière avec un troupeau naisseur engraisseur. Cette exploitation mis à part, la sole en cultures n'est que de 9,3 ha.

On peut distinguer deux sous-groupes parmi les naisseurs engraisseurs producteurs de bœufs : les herbagers (7 exploitations sans ou avec très peu de cultures de vente) et les polyculteurs éleveurs (8 exploitations avec en moyenne 19 ha de cultures).

Comparativement aux surfaces agricoles et aux autres groupes, la main d'œuvre est assez limitée avec 1,57 UTH en moyenne dont 0,59 UTH salariée. Sept exploitations emploient des salariés à temps pleins ou partiels.

En effet, 11 exploitations fonctionnent avec une seule UTH familiale, 4 d'entre elles n'ont pas de salariés en complément. A l'exception de la grande structure déjà évoquée (4,5 UTH), les autres exploitations reposent sur un couple (1,5 UTH).

La structuration de la main d'œuvre est donc tout à fait particulière dans ce groupe.

Tableau n°21 : Comparaison des structures d'exploitations productrices de bœufs entre agriculture biologique et conventionnelle

	Nombre d'élevages	UTH	SAU (ha)	UGB/SFP
NE bœufs biologiques	15	1,57	132,2	1,1
NE bœufs conventionnels du Socle National 2001	17	2,1	181	1,38

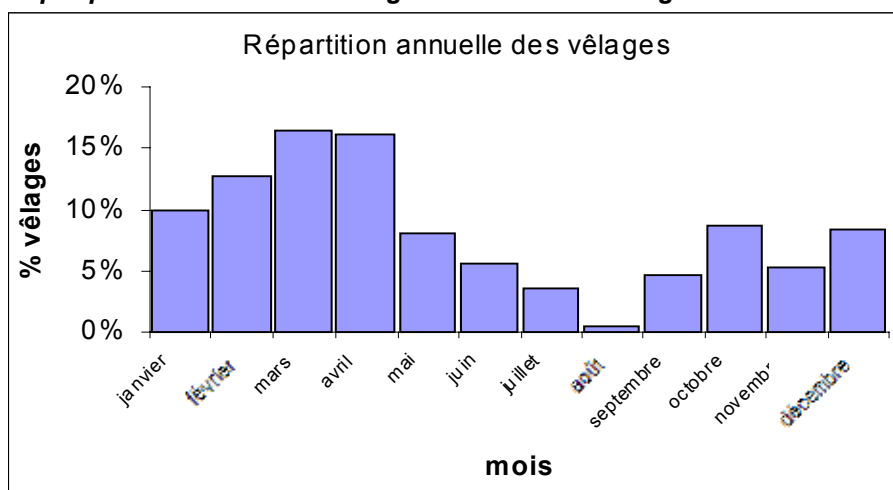
Les élevages conventionnels producteurs de bœufs sont principalement localisés en zones Charolaise, Normandie et Nord Est. Le chargement est légèrement supérieur en conventionnel grâce à l'utilisation de l'azote minérale.

La conduite du troupeau

En moyenne dans ce groupe, 57 femelles sont mises à la reproduction chaque année. Le troupeau reproducteur est donc de taille moyenne (36 vaches /UTH). Le nombre d'UGB se situe en revanche à 113.

Dans ce système la période de vêlages est très marquée sur la fin de l'hiver à partir de janvier. La date moyenne de vêlage est le 22 février. C'est une conduite classique en zone herbagère avec maintien de la pousse estivale. Dans ces conduites, les veaux bénéficient du pic de production lactée de leurs mères au printemps et de la persistance de l'herbe en été.

Graphique n°12 : Dates de vêlages des naisseurs-engrailleurs de bœufs



Ce groupe présente les meilleures performances en matière de reproduction des groupes analysés. Le taux de gestation est satisfaisant (92,2 %), tout comme l'intervalle vêlage-vêlage avec 374 jours en moyenne. La mortalité des veaux est maîtrisée (8,3 % des veaux nés) et la productivité numérique se situe à 86,8 %, ce qui est une bonne performance en système allaitant (conventionnel ou biologique).

Ces performances sont même supérieures à celles des élevages conventionnels du socle national des Réseaux d'Élevage pour le Conseil et la Prospective.

Tableau n°22 : Comparaison des résultats troupeaux des exploitations productrices bœufs entre agriculture biologique et conventionnelle

	Nombre d'élevages	Nombre de vaches	Taux de renouvellement	Taux de mortalité	Taux de productivité numérique	Prix moyen du kg vif (€)	PBVV par UGB (kg/UGB)
NE bœufs biologiques	15	45	23 %	8,3 %	86,8 %	2,19	241
NE bœufs conventionnels – Socle National	17	75	23 %	8 %	83 %	1,72	262

Les charges d'élevage témoignent également de la bonne maîtrise de la reproduction et de l'absence de problèmes dans la conduite de l'élevage. Les frais vétérinaires sont très faibles et limités au strict minimum (6,6 €/UGB), les frais d'élevage sont également bas (14,6 €/UGB). Ces valeurs « plancher » tiennent en partie leur explication du type de production de viande choisie. Les animaux de cycles longs tels que les bœufs et génisses de viande sont peu exigeants en charges opérationnelles (ainsi qu'en travail). Les poids de carcasses s'obtiennent avec le temps, sur une base de pâturage avec des finitions souvent à l'herbe qui limitent de fait le recours aux concentrés dans de trop fortes proportions.

Les coûts de concentrés sont d'ailleurs limités et les plus faibles des groupes spécialisés viande (36,8 €). Ils peuvent se justifier sur les périodes de finitions à l'auge ou en complément à la pâture. La consommation de concentrés est limitée à 180 kg/UGB dont 69 kg seulement sont achetés à l'extérieur de l'exploitation.

La production de bœufs et de génisses est assez peu coûteuse en temps, notamment en manipulation et en surveillance des animaux. Cela permet peut-être d'expliquer les bonnes performances de reproduction par une meilleure disponibilité des éleveurs auprès des reproductrices. D'autre part, il s'agit aussi, en moyenne, des plus petits troupeaux (57 femelles).

La production de viande

La production de viande de ce groupe est la plus élevée en volume (28 165 kg vifs produits) mais également par unité produite (241 kg/UGB). En revanche, elle est nettement inférieure à ce qui est observé sur les mêmes systèmes conventionnels (262 kg/UGB). On peut noter la proximité des poids de carcasse à la vente des bœufs sur cette campagne, les temps de présence peuvent cependant être supérieurs et expliquer la différence de viande par UGB.

Tableau n°23 : Comparaison des produits bœufs et génisses de viande entre agriculture biologique et conventionnelle

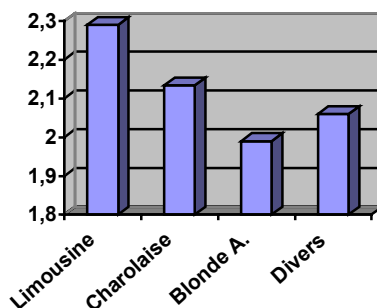
	Nombre d'animaux	Poids de vente (kg Carcasse)	Prix de vente (€)	Prix au kg de carcasse (€)
Bœufs				
Agriculture biologique	300	402	1620	4,03
Agriculture conventionnelle –socle national	281	398	1384	3,47
Génisses de viande				
Agriculture biologique	188	334	1453	4,35
Agriculture conventionnelle –socle national	122	369	1236	3,35

Ce système présente également une production autonome de 90,7 %, résultat des faibles achats d'aliments extérieurs.

Le prix moyen du kilo vif vendu est de 2,19 €. C'est le plus bas des trois groupes viande spécialisés mais très proche du prix moyen du système naisseur. On observe quelques

différences sur le prix moyen du kilo vif vendus entre élevages de races différentes. La Limousine marque un léger avantage sur ses concurrentes, avantage confirmé dans l'analyse des prix de vente des bœufs en partie 3 de cette étude. Les races diverses regroupent 2 élevages Salers et un élevage Rouge des prés.

Prix moyen du kilo vif vendu par race de troupeau



Le système fourrager

Sur les quinze élevages de ce groupe, un seul cultive du maïs ensilage (2,1 ha) et un autre des betteraves fourragères (0,4 ha). Les cultures fourragères sont donc très marginales. L'herbe assure la quasi-totalité des récoltes.

Le niveau de chargement apparent est comparable aux autres groupes autour de 1,1 UGB/ha et de même valeur que dans les systèmes conventionnels naisseurs engraisseurs de bœufs des zones herbagères. Il correspond en réalité au potentiel de productivité des prairies de ces zones lorsqu'elles sont conduites sans azote ou avec très peu de fertilisation azotée.

Les surfaces attribuées aux animaux à la pâture sont de 59 ares au printemps et de 89 ares en été. Dans ces systèmes, la surface de fauche est de 30 ares par UGB sur des rendements moyens observés en foin de 3 tMS/ha et de 2,9 tMS/ha en enrubannage. Cette surface de 30 ares est donc un minimum qui ne permet de récolter en moyenne que 1,3 tMS/UGB. La quantité de matière sèche disponible est de 1,4 tMS/UGB, ce qui est faible en système allaitant pour une saison de pâturage limité à 220 jours en moyenne.

Les résultats économiques du groupe

Ce groupe qui dispose des surfaces les plus importantes a un produit d'exploitation peu différent des systèmes naisseurs et vendeurs de veaux sous la mère (+ 7 %) cela traduit une plus faible productivité du système par hectare, malgré une productivité de la main d'œuvre supérieure.

Tableau n°24 : Productivité économique des systèmes

	VA et Veaux sous la mère	Naisseur	Naisseur engraisseur de bœufs
Produit / ha (€)	1369	978	869
Produit / UTH	60 935	70 862	73 195

Ce groupe est aussi le plus spécialisé en viande bovine, les autres produits se limitent aux quelques hectares de cultures.

Comparativement aux éleveurs conventionnels dans le même système, les élevages biologiques montrent une plus petite surface (-11 %), une plus grande spécialisation en viande bovine et un produit par hectare très nettement inférieur (- 24 %).

La part des aides est du même niveau que celle du système naisseur et du groupe des conventionnels.

En revanche, les systèmes biologiques se distinguent par une plus forte propension à l'économie sur les charges opérationnelles (- 10 %) et les charges de structures. Ces dernières sont en effet de 313 €/ha en système biologique et de 388 €/ha en agriculture conventionnelle. Le ratio « charges de structures / Produit » légèrement supérieur (+ 2 %) dans le groupe biologique s'explique par un produit d'exploitation plus faible et donc d'une moindre dilution de ces charges.

Tableau n°25 : Comparaison des résultats économiques des systèmes naisseurs-engraisseurs de bœufs entre agriculture biologique et conventionnelle

	Produit par ha de SAU (€)	Produit bovins viande /produit	Aides /produit	Charges opé. /Produit	Charges de structure* / Produit	EBE/ UMO	EBE/ Produit	Annuités /produit	Disponible par UTH (€)	Revenu agricole par UTH (€)
NE bœufs biologiques	869	75,7 %	37 %	17,9 %	37 %	28 253**	43 %**	16 %	27 541**	23 860**
NE bœufs conventionnels – Socle National	999	68 %	37 %	27 %	35 %	42 686	40 %	15 %	26 068	31 405

* Charges de structure hors amortissements et frais financiers

** Chiffres non corrigés des effets fonciers

Comparés aux producteurs de bœufs conventionnels la perte de productivité par hectare est compensée par les économies d'intrants. Les producteurs en agriculture biologique montrent une efficacité technico-économique supérieure en moyenne de 3 % (excédent brut d'exploitation/PB). Il faut noter que les résultats du groupe biologique ne sont pas corrigés des effets fonciers (mise à 100 % du fermage de toutes les exploitations) pour être comparables à ceux du groupe des conventionnels.

Au final, la moindre productivité des surfaces et la plus faible dimension des structures se trouvent compensées par des économies de charges opérationnelles.

Cependant, ce groupe est celui qui présente la moins bonne efficacité technico-économique des groupes biologiques avec - 8 % d'excédent brut d'exploitation/produit brut par rapport au système naisseur.



TROISIEME PARTIE : ANALYSES THEMATIQUES

1. L'autonomie alimentaire des élevages bovins allaitants biologiques

Les enjeux actuels de l'autonomie des exploitations ont leurs origines essentielles dans les crises alimentaires de ces dernières années. Les consommateurs ont clairement exprimé leurs craintes par rapport à un certain nombre de pratiques d'alimentation animale, mais aussi leur rejet de voir utilisés certains produits tels que les organismes génétiquement modifiés.

Toutes les filières sont aujourd'hui mobilisées sur les aspects de sécurité alimentaire et cherchent à renforcer l'ensemble des éléments de traçabilité. L'importance des coûts alimentaires, et les variations parfois fortes des prix des concentrés, ont amené nombre d'éleveurs à rechercher une plus grande autonomie dans un objectif de réduction des coûts de production.

En agriculture biologique, toutes ces motivations sont présentes ; garantie d'une meilleure traçabilité des produits, absence d'OGM, indépendance économique et réduction des coûts de production.

A cela s'ajoute un objectif général de recherche d'autonomie quasi inscrit dans le cahier des charges et très fortement intégré dans l'histoire de l'agriculture biologique et des niveaux de prix des intrants qui imposent une démarche économe et autonome.

1.1 De nombreux critères pour apprécier l'autonomie

Dans une exploitation d'élevage, l'autonomie alimentaire peut s'apprécier selon plusieurs critères.

Un premier groupe d'indicateurs concerne les aspects purement alimentaires. Ce sont des indicateurs « directs » tels que les consommations de matière sèche, de fourrages, de concentrés. Au sein de la famille des concentrés, on peut également distinguer les sources protéiques des aliments énergétiques.

Globalement, l'autonomie alimentaire peut se définir de la manière suivante : ce qui est produit sur l'exploitation / ce qui est consommé sur l'exploitation. L'appréciation de ce critère passe donc au préalable par la réalisation d'un bilan alimentaire précis.

Un deuxième groupe d'indicateurs peut être utilisé. Il s'agit d'indicateurs « indirects », souvent zootechniques tels que les poids des animaux vendus, les taux de fécondité, les intervalles entre vêlages, le poids et la qualité des carcasses (note de gras, état de finition), les quantités de matières sèches récoltées ou stockées (indicateurs de sécurité alimentaire), etc. Ils permettent de relativiser l'interprétation des critères d'autonomie alimentaire.

Enfin, certains éléments économiques peuvent également compléter l'analyse.

Les indicateurs indirects ne permettent que de relativiser les indicateurs directs, voire de les objectiver parfois. Ils doivent être utilisés avec précaution car ils peuvent correspondre à des objectifs délibérés des éleveurs, cohérents entre eux, et conduire à une excellente performance globale (par exemple, une non-réalisation du quota laitier). Mais ils peuvent, au contraire, être complètement subis et traduire des insuffisances du système (incohérences, maîtrise technique insuffisante).

Par exemple, une exploitation viande bovine avec une excellente autonomie alimentaire peut ne pas acheter de fourrages et de concentrés, mais dans le même temps, avoir un mauvais bilan de reproduction et des poids d'animaux insuffisants à la vente.

L'autonomie doit donc s'analyser dans plusieurs dimensions. Dans un premier temps, elle portera sur les aspects alimentaires au regard des performances zootechniques et économiques. L'analyse globale du système est incontournable pour mesurer objectivement l'autonomie d'une exploitation.

A l'autonomie alimentaire peut également s'ajouter l'autonomie en paille.

1.2 Les contraintes et risques liés à la recherche d'autonomie

Si la recherche d'autonomie alimentaire présente de nombreux avantages, elle peut en revanche faire apparaître de nouvelles contraintes au niveau des systèmes d'exploitation.

Les solutions mises en place par les éleveurs, notamment tout ce qui implique des modifications du système de production initial, ne sont pas sans conséquences. Par exemple, le passage au « tout herbe » ou l'introduction de cultures vont modifier l'organisation et la charge de travail, la nature des équipements nécessaires et parfois la sensibilité de la structure aux aléas climatiques. La volonté de mieux sécuriser le système peut également nécessiter une augmentation de surface de l'exploitation. L'approche économique au niveau de l'exploitation peut, dans certaines situations, révéler des surcoûts liés à la quête de l'autonomie maximale.

1.3 En exploitation de viande bovine, bien peu de cultures fourragères

Rappelons que les exploitations de notre échantillon se caractérisent par de grandes dimensions (107 ha de SAU) autour de systèmes naisseurs ou naisseurs engraisseurs de bœufs, basés sur l'herbe avec en général quelques hectares de cultures de vente.

L'herbe est le fourrage principal, le maïs n'est présent que dans 13% des exploitations pour des soles limitées. En revanche, les systèmes « tout herbe », c'est-à-dire sans cultures, se limitent à 21% de notre échantillon. L'herbe représente 84% de la SAU et 99% des surfaces fourragères.

Trois postes d'autonomie ont pu être analysés, en fonction des informations disponibles : l'autonomie en fourrages, l'autonomie en concentrés et l'autonomie en paille.

Dans un premier temps l'échantillon a été segmenté en fonction du système cultural : présence ou non de cultures et de maïs ensilage.

Tableau n°26 : Autonomie des systèmes bovins viande

Systèmes bovins viande	Ensemble de l'échantillon	« Tout herbe »	« Herbe + cultures »	« Herbe + maïs + cultures »
Nombre d'exploitations	41	11	25	5
SAU (ha)	111,4	106,6	115,2	96,4
Nombre de femelles mises à la reproduction	61	64	59	69
Autonomie en fourrages				
• en kg de MS produite/kg MS consommée	93 %	92 %	96 %	79 %
• en % d'élevages autonomes à 100 %	59 %	73 %	65 %	0 %
• % élevages autonomes à + 90 %	77 %	82 %	83 %	40 %
Surface en herbe/ SFP	99 %	100 %	100 %	93 %
Surface en maïs ensilage (ha)	-	0	0	4,8
Chargement (UGB/ha de SFP)	1,03	0,99	0,99	1,44
MS récoltée disponible /UGB (tMS/UGB)	1,66	1,4	1,84	1,37
Achat de fourrages (€/UGB)	5,95	6,70	5,47	8,48
Autonomie en concentrés				
• kg produits/kg consommés	72 %	0 %	64 %	99 %
• % d'élevages autonomes	49 %	9 %	68 %	80 %
Surface en cultures (ha)	9,6	0	13,5	9,7
Autonomie en paille	28 %	0 %	48 %	37 %

L'autonomie fourragère

Avec une couverture des besoins en matière sèche de 93 %, le groupe s'approche de l'objectif des 100 % d'autonomie. Cela est plus particulièrement notable dans les systèmes où l'herbe est le seul fourrage ou associée à des céréales. Le niveau d'intensification est, il est vrai, plus faible que dans les systèmes avec maïs.

Cette performance doit être replacée dans le contexte fourrager 2001, peu favorable à la pousse de l'herbe avec un printemps froid et humide et de faibles récoltes en herbe. L'été frais mais froid n'a pas non plus permis de compenser les pertes de récoltes du printemps. Beaucoup d'éleveurs (y compris en agriculture conventionnelle) ont, en 2001, cherché à acheter du foin ou ont utilisé leurs stocks de réserves constitués les années précédentes. Dans le cadre d'une année peu favorable à l'herbe, on peut estimer que la couverture des besoins est correcte mais qu'elle traduit néanmoins une réelle tension sur les stocks.

L'autonomie totale en fourrages est obtenue par près de 60 % des élevages.

Il faut aussi noter qu'en système conventionnel, hors année climatique exceptionnelle, la couverture des stocks est pratiquement toujours réalisée à 100 %.

L'équilibre stocks récoltés / besoins du troupeau est plus difficile à atteindre dans les systèmes biologiques. L'explication principale tient essentiellement dans l'absence de fertilisation azotée minérale sur prairies qui limite les potentiels de production des prairies (rendements de fauche et productivité globale).

Cette baisse de potentiel est liée à la difficulté à bien prévoir les surfaces à stocks dans un contexte de production différent, ainsi qu'à un retard dans la pousse de l'herbe au printemps plus marqué en agriculture biologique du fait de l'absence d'apport d'azote minéral.

L'autonomie est une préoccupation forte des éleveurs biologiques. Elle est motivée par deux raisons essentielles. La première est la qualité du produit et sa nécessaire traçabilité. L'autonomie garantit la traçabilité du produit et facilite le contrôle de la qualité et de l'origine des aliments consommés. La seconde est économique : les intrants biologiques sont beaucoup plus chers qu'en conventionnel et leur utilisation n'est pas toujours très rentable.

En ce qui concerne le maïs ensilage, le petit groupe d'élevages avec maïs est celui qui présente la moins bonne couverture des besoins. Aucun élevage n'atteint une totale autonomie fourragère.

Les exploitations avec maïs ensilage se répartissent dans tous les groupes sans que l'on puisse relier la présence du maïs à un système particulier.

Dans ces élevages, le maïs est présent pour maintenir un fort chargement (1,44 UGB/ha de SFP) mais ne parvient pas à sécuriser le système. Ces exploitations ont en effet les troupeaux les plus grands sur les surfaces les plus petites. Le niveau d'intensification recherché n'est pas compatible avec les possibilités fourragères des exploitations.

D'ailleurs, le niveau de récolte (tMS/UGB) dans les systèmes avec maïs paraît globalement faible, même avec la présence de maïs. Ceci est d'ailleurs confirmé par des achats de fourrages plus élevés, en moyenne, pour ce groupe d'élevages.

L'autonomie en concentré

Sur le plan de concentrés, l'autonomie est plus difficile à atteindre. Les systèmes « tout herbe » sont évidemment complètement dépendants des achats extérieurs. En réalité, les rares élevages autonomes fonctionnent sans concentré.

A l'inverse, les systèmes avec maïs ont réussi à couvrir la quasi-totalité de leurs besoins en concentrés.

Il est manifeste que l'introduction des cultures permet une fourniture en concentrés fermiers et en paille tout en permettant d'installer des rotations profitables au système fourrager. Cependant, elles ne suffisent pas à garantir une autonomie systématique. Les élevages autonomes en concentrés dans le groupe « herbe + cultures » disposent en moyenne de 19,7 ha, contre 5,9 ha pour les élevages non autonomes en concentré dans ce même groupe. La surface consacrée aux cultures et les possibilités d'assolements conditionnent le degré d'autonomie.

1.4 Approche théorique des besoins des troupeaux

L'autonomie fourragère totale pouvant être obtenue en pénalisant les performances animales (sous-alimentation volontaire des animaux l'hiver), une approche par les besoins théoriques a été réalisée.

Le besoin théorique de matière sèche récoltée a été calculé en fonction du nombre d'UGB sur la base d'un besoin minimum de 1,5 tMS/UGB. Les exploitations atteignant ou dépassant ce rapport ont été considérées en « autonomie théorique ». Les autres sont considérées comme ne réalisant pas « l'autonomie théorique ».

Tableau n°27 : Autonomie théorique des élevages

	Elevage en « autonomie théorique »	Elevages ne réalisant pas « l'autonomie théorique »
Nombre d'élevages	55 %	45 %
Quantités récoltées (tMS/UGB)	1,99	1,25
Autonomie en fourrages kg MS produite/kg MS consommée	93 %	84 %
Éleveurs ayant réalisés des achats de fourrages (%)	30 %	68 %

La première remarque porte sur la proportion entre les deux groupes. Elle est peu différente de ce que l'on observe à partir du rapport quantités produites / quantités consommées (59% – 41 %).

En second lieu, les quantités de matières sèches récoltées et le niveau de la couverture des besoins (93 %) sont très nettement supérieures dans le groupe des exploitations considérées en « autonomie théorique ». Le niveau de 1,25 tMS/UGB traduit certainement un déficit de stocks ou une mauvaise maîtrise du système fourrager (mauvaise estimation des surfaces à récolte dans des exploitations où les rendements ont certainement diminué). De même, moins d'un tiers des élevages réalise des achats de fourrages dans le groupe en autonomie théorique alors qu'ils sont plus des deux tiers dans le second groupe.

Cette approche conforte la segmentation précédente réalisée sur le rapport quantités produites / quantités consommées et permet d'affirmer que les éleveurs autonomes disposent de suffisamment de fourrages pour couvrir les besoins de leurs troupeaux. Leur autonomie n'est donc pas obtenue sur une limitation des consommations animales risquant d'agir sur les performances zootechniques.

A l'issue de cette petite analyse, deux questions restent en suspens.

La première concerne les éleveurs qui, malgré leur « autonomie théorique », achètent du fourrage (30 % du premier groupe). Est-ce pour reconstituer des stocks ou faire face à des besoins plus importants (hivers rigoureux, périodes de pâturage raccourcies par l'humidité ou la sécheresse) ?

La seconde porte sur les éleveurs, qui n'achètent pas de fourrages alors qu'ils ne sont théoriquement pas autonomes (32 % du second groupe). Ces absences d'achats s'expliquent-elles par des besoins moindres, le recours à des stocks de réserves ou par des restrictions des consommations des troupeaux ?

La situation de ces élevages n'est probablement pas pérenne. Si elle devait perdurer, pourraient apparaître des baisses de performances animales et/ou des problèmes sanitaires.

1.5 Autonomie et système de production

L'analyse des critères de l'autonomie par système de production ne permet pas de dégager des conclusions claires. Tous les systèmes (excepté les exploitations avec hors sol) sont approximativement au même niveau d'autonomie fourragère (% de couverture des besoins et % d'exploitations autonomes). Sur le plan des concentrés, la même remarque peut être faite. Les élevages sont entre 60 et 69 % de la couverture de leurs besoins.

L'observation la plus surprenante, voire paradoxale, concerne les quantités de matières sèche stockées. Les systèmes avec bœufs où les volumes sont les plus faibles sont ceux qui obtiennent les meilleures performances de reproduction. Probablement que si restrictions il y a, elles ne s'appliquent pas en priorité aux reproductrices mais plus probablement aux lots de bœufs et génisses.

Tableau n°28 : Autonomie par système de production

	Hors sol et Vaches allaitantes	VA et Veaux sous la mère	Naisseur	Naisseur engraisseur de bœufs
Nombre d'exploitations	6	13	17	15
Autonomie en fourrages				
• kg de MS produite/kg MS consommée	86 %	96 %	90 %	93 %
• en % d'élevages autonomes	33 %	50 %	59 %	53 %
Quantité de fourrages disponible (tMS/UGB)	1,45	1,8	1,7	1,29
Autonomie en concentrés				
• kg produits/kg consommés	64 %	63 %	60 %	69 %
Taux de fécondité	90 %	81,5 %	81 %	92,2 %
Taux de productivité numérique	85,4 %	77,9 %	84,8	86,8 %
IVV moyen du troupeau	395	396	399	374

1.6 Autonomie et efficacité économique

Il faut tout d'abord rappeler, que l'autonomie alimentaire n'est qu'un élément constitutif du résultat et du niveau de performance. D'autres facteurs techniques ou économiques (les indicateurs indirects) permettent aussi d'expliquer les résultats.

Tableau n°29 : Résultats économiques et techniques selon le système cultural

Systèmes bovins viande	Ensemble de l'échantillon	« Tout herbe »	« Herbe + cultures »	« Herbe + maïs + cultures »
Charges opérationnelles/PB	19,2 %	17 %	20,8 %	22,6 %
• dont animales	13,4 %	13,6 %	14,9 %	15,6 %
• dont fourragères	2,9 %	3,3 %	2,3 %	3,6 %
EBE hors MO/Produit Brut	42 %	44 %	41 %	41 %
Productivité numérique des troupeaux	83,6 %	89 %	81,8 %	78,8 %
Production brute de viande vive	24186	27039	23287	24811
• /ha de SFP	250	254	248	340
• g de concentré par kg vif produit	900	470	1420	1066

Dans nos groupes d'élevages, les exploitations « Tout herbe » montrent la meilleure efficacité technico-économique (Excédent Brut d'Exploitation hors main d'œuvre / Produit brut).

Ce groupe présente une bonne autonomie sur le plan fourrager avec une forte proportion d'éleveurs autonomes ou proches de l'autonomie.

Sa totale dépendance aux achats de concentrés ne semble pas nuire à ses résultats économiques.

Particulièrement économe sur les concentrés, c'est aussi le groupe où la productivité des troupeaux est la meilleure et où globalement les charges opérationnelles sont les plus faibles.

Tableau n°30 : Corrélations entre autonomie et efficacité technico-économique des exploitations

	Autonomie Fourragère	Autonomie en concentrés
EBE hors main d'œuvre / PB	0,313	-0,01

Tableau n°31 : Résultats économiques et techniques selon le système cultural

	Ensemble du groupe	Elevages autonomes en fourrages	Elevages non autonomes	Ecart Autonomes /non autonomes
Nombre d'élevages	48	25	23	
EBE / PB	42,6 %	46 %	38,9 %	7,1 %
EBE hors main d'œuvre / PB	45,7 %	48,9 %	42,3 %	6,6 %

Au-delà de ce constat d'une légère supériorité des systèmes « Tout herbe », la corrélation entre l'autonomie fourragère et l'efficacité technico-économique est faible (0,313) et nulle en ce qui concerne la corrélation entre autonomie en concentré et ces mêmes indicateurs de performance économique.

Cependant, les écarts sur les critères EBE/PB et EBE hors main d'œuvre/PB entre les deux groupes sont assez importants. Ils semblent tout de même traduire un impact positif de l'autonomie fourragère sur les résultats économiques.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette faible relation entre l'autonomie fourragère et l'efficacité technico économique :

1. L'autonomie n'est qu'un élément parmi d'autres permettant d'expliquer les performances économiques.
2. Autonomie n'est pas synonyme d'efficacité technique et économique. On peut en effet être autonome en concourant à une forte mobilisation des réserves corporelles des animaux et dégrader les performances zootechniques qui vont ultérieurement se solder par des pertes économiques (allongement des IVV, pertes de veaux, baisse du taux de fécondité, baisse des poids de vente, perte de qualité des carcasses). De la même façon, l'autonomie peut être « achetée » à grand renfort de concentrés et donc pénaliser l'efficacité économique globale du système.
3. Les systèmes allaitants conventionnels sont plutôt économes. En agriculture biologique cette recherche d'économie est encore plus forte compte tenu du coût des intrants. Dans l'échantillon étudié, les différences entre niveaux d'autonomie sont relativement faibles et ne se traduisent pas par des achats de concentrés ou de fourrages proportionnels aux déficits constatés. Un amaigrissement hivernal (limité et contrôlé) du troupeau est une pratique courante et souvent judicieuse pour « passer » sur de légers déficits en fourrages.
4. Enfin, l'échantillon est globalement proche de la couverture des besoins. Le déficit de fourrages n'est que de 7 % en moyenne. L'impact zootechnique et économique n'est pas aussi direct en système viande bovine qu'il peut l'être en système laitier.

En conclusion, l'autonomie alimentaire totale (fourrages et concentrés) est possible en agriculture biologique. Sur notre échantillon national, 37 % d'élevages viande bovine sont autonomes à 100 % (fourrages et concentrés). Diverses conditions favorables entrent en compte : un faible chargement, la présence de cultures, la sollicitation des réserves corporelles des animaux l'hiver et sans doute de bonnes conditions pédo-climatiques (hivers courts et bonne portance des sols). Il y a donc un certain nombre de conditions favorables à réunir pour parvenir à une autonomie totale qui correspond à la logique la plus répandue en agriculture biologique.

A contrario, 41 % des exploitations doivent faire appel à des achats extérieurs de fourrages et 51 % réalisent des achats extérieurs de concentrés. La proportion d'élevages autonomes est donc faible, sans doute accentuée par une année climatique défavorable à l'herbe et aux récoltes d'herbe (2001).

La comparaison à une année plus favorable (2002) permettrait probablement d'avoir une conclusion plus optimiste sur le degré d'autonomie fourragère des troupeaux allaitants biologiques. En revanche sur le plan des concentrés, l'autonomie reste très liée à la sole en cultures et aux types d'animaux produits (besoins pour la finition notamment).

La quête de l'autonomie alimentaire n'est pas toujours synonyme de performance économique, les motivations qui poussent les éleveurs dans ces stratégies sont d'ailleurs rarement économiques.

D'autre part, la recherche de l'autonomie peut également « sortir » du cadre strict de l'exploitation. L'autonomie peut aussi se raisonner en fonction de contextes territoriaux liés aux capacités de certaines zones (herbagères strictes, zone de polycultures, etc.) et associer des complémentarités entre producteurs (échanges de fourrages ou de fumier contre des concentrés par exemple).

2. Analyse des prix de vente des produits viande

2.1 Une année 2001 favorable à la viande bovine biologique

Cette analyse porte sur les animaux vendus au cours de l'année 2001. Sur le plan du marché des viandes bovines, l'année 2001 a été marquée par l'impact de la seconde crise ESB (automne 2000) et les cas de fièvre aphteuse du premier semestre 2001. Pour le marché des viandes traditionnelles, c'est donc une année difficile au niveau des prix, liés à une consommation en forte baisse.

Pour les viandes biologiques, c'est au contraire une année de prix élevés, marquée par un fort appel sur les animaux disponibles à la vente. Cette conjoncture favorable a fait suite à une année 2000 au cours de laquelle la demande en animaux de races bouchères s'était fortement tassée. Certains animaux, tels que les bœufs de race à viande qui ne trouvaient pas d'acheteurs, ont parfois été vendus en circuit traditionnel ou ont connu de longs délais avant leur enlèvement en fermes.

Les deux crises sanitaires (ESB 2000 et Fièvre aphteuse 2001) ont donc concourues favorablement à la relance du marché des viandes bovines biologiques au cours de l'année 2001. Cette embellie aura été d'assez courte durée car, dès la fin d'année 2001, certaines tensions sur les prix et la demande sont réapparues.

2.2 Une analyse limitée par des informations non disponibles

Il faut tout d'abord signaler que plusieurs éléments limitent l'analyse de ces données. En effet, nous ne disposons pas, dans la base de données « Diapason », d'un certain nombre d'informations qui permettraient une analyse précise des prix de vente et une comparaison fine avec les cours de la viande conventionnelle.

Ces éléments, pourtant connus au niveau des ingénieurs départementaux, ne sont pas stockables sous « Diapason ». Il s'agit :

- Des périodes de vente : l'année 2001 a vu sa conjoncture viande bovine biologique se dégrader progressivement, même si globalement les prix moyens se situent à de bons niveaux.
- Des circuits de commercialisation : des différences de prix peuvent être importantes sur une même catégorie animale, à qualité égale, selon le circuit utilisé (vente directe à la ferme, vente directe auprès d'un boucher, vente en groupement, etc.) et la région où se situe la vente en fonction d'habitudes de consommations locales.
- Des facteurs de qualité des carcasses et notamment de la note d'état d'engraissement : le reproche concernant un état d'engraissement insuffisant des carcasses biologiques est souvent entendu. Cela peut évidemment avoir un impact sur le prix de vente.

D'autre part, le nombre d'animaux vendus par catégorie reste limité avec au sein de chaque catégorie une diversité raciale forte qui contribue à réduire encore la taille des échantillons comparables.

Compte tenu des faibles effectifs traités et de tous ces éléments explicatifs manquants, les résultats de cette analyse devront être interprétés avec prudence et avec les limites qui s'imposent.

2.3 Une large gamme de carcasses proposée

Au sein des 53 élevages de l'échantillon, on relève la production de 1 800 animaux pour 16 catégories commerciales différentes.

Tableau n°32 : Effectifs d'animaux produits par catégorie

Catégorie	Nombre d'animaux vendus	Nombre d'élevages concernés	Catégorie	Nombre d'animaux vendus	Nombre d'élevages concernés
Veaux de 8 jours	98	15	Bœufs de 26 mois	16	2
Veaux sous la mère	360	22	Bœufs de 30 mois	49	5
Veaux de Lyon	3	1	Bœufs de 36 mois	235	23
Veaux de St Etienne	7	1	Génisses de 24 mois	5	2
Veaux d'Aveyron	19	1	Génisses de 30 mois	39	6
Broutards	368	27	Génisses de 36 mois	144	28
Broutardes	10	3	Taureaux de réforme	25	21
Jeunes Bovins	36	3	Vaches de réforme	461	48

Quelques catégories sont insuffisamment représentées pour permettre une analyse approfondie. Elles concernent trop peu d'animaux et/ou trop peu d'élevages.

On peut cependant noter la faible représentation des catégories nécessitant des conduites intensives telles que les veaux de Lyon, veaux de St Etienne, veaux d'Aveyron et Jeunes Bovins. De même, les conduites de génisses et de bœufs jeunes (moins de 36 mois) sont peu fréquentes.

Le maintien de croissances élevées dans les limites du cahier des charges pose quelques problèmes techniques sur le plan du calage des régimes alimentaires (part de concentrés et nature de fourrages utilisés).

L'orientation générale du groupe est donc logiquement la production d'animaux d'herbages à cycles longs ou de maigre jeune (broutards). Il faut noter le très faible volume de vente de broutardes (femelles de mois de 7 mois) et l'importance des ventes de veaux sous la mère et à 8 jours.

Les broutardes excédentaires sont orientées vers la production de génisses de viande ou de veaux sous la mère, car leur vente en circuit biologique n'apporte aucune plus value. Au total, sept races pures sont présentes dans l'échantillon : Aubrac, Blonde d'Aquitaine, Charolaise, Gasconne, Limousine, Rouge des Prés, Salers.

On notera la faible proportion d'animaux croisés dans les ventes, ce qui témoigne d'une orientation en race pure très marquée de notre échantillon sans que l'on puisse savoir si cela tient à la constitution de l'échantillon ou à la réalité des troupeaux viande biologiques.

2.4 Les ventes d'animaux jeunes

2.4.1 Les ventes de veaux de 8 jours

La vente de veaux de 8 jours est une stratégie assez peu courante en élevages allaitants. Dans l'échantillon, seulement 15 élevages ont ce type de ventes. En fait, un seul élevage semble avoir cette orientation comme stratégie dominante de vente (ventes à un élevage producteur de veaux sous la mère ?). Il s'agit du seul élevage vendant des animaux croisés (19 veaux de 8 jours femelles et 20 mâles). Deux autres élevages ont des ventes atteignant les 10 et 14 animaux.

Pour les autres exploitations les effectifs vendus sont très faibles (de 1 à 5 animaux), ce qui peut correspondre à des animaux jumeaux, jugés de faible potentiel à la naissance ou dont la mère n'est pas assez laitière. C'est aussi une stratégie fréquente dans les élevages à fort taux de réforme quand les vaches sont engraisées après la vente du nourrisson.

Tableau n°33 : Ventes de veaux de 8 jours femelles

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Salers	2	40	122	3,04
Limousine	11	61	232	3,80
Charolaise	13	64.2	273	4,26
Rouge des prés	1	-	229	-
Blonde d'Aquitaine	2	60	229	3,81
Croisés	19	50	244	4,88
Total	48	55,7	243	4,36

Tableau n°34 : Ventes de veaux de 8 jours mâles

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Salers	1	40	152	3,04
Limousine	12	-	282	-
Charolaise	15	77	320	4,18
Rouge des prés	2	-	282	-
Croisés	20	50	271	5,41
Total	50	63,7	286	4,49

Les prix de vente montrent des animaux de faible qualité et probablement une commercialisation en circuit traditionnel sans plus-value. Ils sont peu différents des prix de veaux laitiers conventionnels.

2.4.2 Les ventes de veaux sous la mère

Vingt-deux élevages réalisent des ventes de veaux sous la mère avec des effectifs variant de 1 à 49 animaux produits sur la campagne 2001. On trouve dans ce groupe les 13 élevages dont c'est l'orientation de production principale.

Les autres exploitations ont une production plus marginale avec une moyenne de 5,1 animaux vendus.

Tableau n°35 : Ventes de veaux sous la mère femelles

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Aubrac	24	140,5	1009	7,18
Gasconne	24	133,9	924	6,90
Limousine	45	115,5	828	7,16
Charolaise	8	125,6	934	7,43
Rouge des prés	14	114,3	670	5,87
Blonde d'Aquitaine	2	118	657	5,57
Total	117	125	870	6,96

Tableau n°36 : Ventes de veaux sous la mère mâles

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Aubrac	21	142,4	1052	7,39
Gasconne	10	150,1	977	6,51
Limousine	85	127,8	949	7,42
Charolaise	78	137,8	916	6,64
Rouge des prés	35	131,5	767	5,83
Blonde d'Aquitaine	14	149,5	979	6,55
Total	243	135	924	6,84

Dans le groupe on distingue des productions à la marge de quelques animaux probablement destinés à une vente directe de proximité, et des lots plus importants impliquant une organisation spéciale de la conduite du troupeau et du travail.

Dans ce dernier cas, compte tenu de la taille des lots produits annuellement et du prix moyen obtenu (6,97 €/kg), on peut penser qu'un créneau de commercialisation spécifique existe.

Les races Limousine et Aubrac se distinguent sur les prix de vente par rapport aux autres races, avec des niveaux de prix similaires à ceux obtenus en conventionnel avec une forte proportion de labels.

Tableau n°37 : Ventes de veaux sous la mère selon le degré de spécialisation des producteurs

	Nombre d'élevages	Nombre d'animaux produits	Taille moyenne des lots	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Producteurs spécialisés	13	314	24,2	132,6	924	6,97
Producteurs à la marge	9	46	5,1	126,1	787	6,25

Quoi qu'il en soit, la production de veaux sous la mère semble séduire de plus en plus d'éleveurs biologiques. On peut avancer plusieurs raisons possibles :

- Une relative facilité de production si la main d'œuvre est disponible. Même si réussir des veaux « blancs » ou « rosé clair » nécessite une certaine technicité.
- Une demande réelle liée à la rareté du produit et à l'image négative du veau conventionnel qui persiste chez une partie des consommateurs.
- La difficulté pour les éleveurs biologiques, producteurs de maigre, à obtenir des plus values commerciales sur les catégories telles que le broutard.
- Un prix de vente attractif.
- Une production bien adaptée à la vente en circuit court (étalement possible des ventes liés à un étalement de la sortie des veaux, pratique qui s'est généralisée avec l'agrandissement de ces exploitations pour permettre la surveillance de la tétée biquotidienne d'un nombre limité de veaux).
- Production traditionnelle fréquemment pratiquée dans des élevages diversifiés de petite taille, donc en harmonie avec une éthique bio en polyculture élevage.

2.4.3 Autres ventes de veaux

Tableau n°38 : Autres ventes de veaux

Types d'animaux	Nombre d'élevages concernés	Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Veaux d'Aveyron	1	Blonde d'aquitaine	19	190	1411	7,42
Veaux de St Etienne	1	Limousine	7	160	818	5,11
Veaux de Lyon	1	Charolais	3	111,4	968	8,69

Trop peu d'élevages producteurs et trop peu d'animaux produits pour interpréter ces résultats donnés ici à titre indicatif

2.5 Les ventes de broutards

Elles concernent 27 élevages, dont seulement 11 à titre de production de mâles exclusive. Les autres vendeurs de broutards produisent également des bœufs (11 élevages), des veaux sous la mère (4 élevages) et des jeunes bovins (1 élevage).

Dans les élevages strictement producteurs de broutards, la valorisation biologique est orientée sur la production de viande des femelles (vaches de réforme et génisses).

Tableau n°39 : Ventes de broutards non repoussés

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Salers	22	300	542	1,81
Limousine	82	262	626	2,39
Charolaise	123	319,9	591	1,85
Rouge des prés	2	-	457	-
Gasconne	18	205,3	481	2,34
Blonde d'Aquitaine	34	265	657	2,48
Total	317	291,1	611	2,10

Tableau n°40 : Ventes de broutards repoussés

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Limousine x charolais	22	352	516	1,46
Charolaise	27	360	580	1,61
Blonde d'Aquitaine	2	497,5	823	1,65
Total	51	361,9	562	1,55

La valorisation des broutards en circuit biologique pose généralement des problèmes aux éleveurs naisseurs car les « engraisseurs » biologiques sont rares. Le plus souvent, ces animaux partent dans le circuit conventionnel et ne se distinguent pas au niveau des prix. C'est pour cette raison essentielle que de nombreux éleveurs « naisseurs stricts » avant la conversion se soient par la suite orientés vers des productions de mâles engraisés (boeufs, veaux sous la mère). Ils y ont également été encouragés par la réforme de la PAC (Agenda 2000) permettant de primer des génisses jusqu'à hauteur de 40 % des PMTVA. Cette mesure a permis aux éleveurs qui ne pouvaient pas s'agrandir, de réduire le nombre de vaches allaitantes en leur substituant des boeufs.

En 2001, les crises sanitaires (ESB et Fièvre aphteuse) ont fortement perturbé les cours des broutards, notamment par la fermeture des frontières italiennes en hiver 2000-2001. Le marché s'est ensuite redressé lentement à partir de juillet au fur et à mesure du redressement de la consommation italienne.

Si l'année 2001 s'est terminée légèrement au-dessus de l'année 2000, les cours du broutard charolais étaient inférieurs de 0,65 € en octobre et de 0,25 € en décembre par rapport à l'année 2000.

Le prix moyen de l'échantillon, toutes races confondues, était de 2,10 €/kg vif pour les broutards non repoussés. Mais il faut distinguer les races dans cette analyse. Selon les cotations OFIVAL, les cours du broutard charolais (6-12 mois, moyenne des catégories U et R, 300 kg) se sont situés entre 1,75 et 1,85 €/kg vif sur la période de juillet à novembre. Ce n'est qu'en décembre qu'ils ont connu une forte hausse pour atteindre 2,05 € environ. Notre échantillon charolais, avec un prix de vente moyen de 1,85 €/kg vif, se positionne donc dans la moyenne des cours du conventionnel.

En ce qui concerne les broutards limousins, l'évolution des cours en conventionnel a été comparable avec une amplitude de prix comprise entre 1,95 €/kg vif en juin et 2,15 €/kg vif en décembre (cotations OFIVAL, broutard limousin 6-12 mois U, 290 kg).

Notre échantillon, avec 82 animaux vendus à 262 kg et à 2,39 €/kg vif se situe quant à lui largement au-dessus des cours conventionnels (+ 0,30 €/kg vif), mais avec des poids de vente plus faibles.

D'une manière générale, les poids de vente des animaux maigres sont inférieurs à ceux observés en conventionnel. Par exemple les broutards classiques limousins accusent un déficit de près de 50 kg, les broutards charolais non repoussés également de 20 kg.

Ce phénomène s'observe également sur les broutards repoussés (charolais de -40 à -50 kg). Le fait de vendre des animaux plus légers s'explique certainement par des conduites différentes au niveau de la complémentation des broutards (absence ou complémentation concentrée très limitée sous la mère) ou des ventes d'animaux en moyenne plus jeunes. Il y a également certainement une proportion non négligeable d'animaux triés (les plus faibles) car jugés non aptes à la finition chez les éleveurs qui la pratiquent.

2.6 Les ventes de broutardes

Tableau n°41 : Ventes de broutardes

Types d'animaux	Nombre d'élevages concernés	Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Broutardes	2	Limousine et Gasconne	4	215	353	1,64
Broutardes viande	1	Charolaise	6	198.2	806	4,07

Trop peu d'élevages producteurs et trop peu d'animaux produits pour interpréter ces résultats donnés ici à titre indicatif

On peut tout de même émettre l'hypothèse qu'il s'agit de quelques animaux éliminés pour leur mauvaise qualité (sélection) ou présentant des problèmes.

2.7 Les ventes de jeunes bovins

Très peu de jeunes bovins sont produits en agriculture biologique pour trois raisons essentielles :

- Il est techniquement difficile de construire des rations permettant le maintien des objectifs de croissance dans le cadre du cahier des charges. L'alimentation du jeune bovin riche, avec une forte densité énergétique et de gros apports de protéines.
- La réalisation de telles rations serait d'un coût prohibitif par rapport aux espoirs de valorisation de ce type de carcasses en circuit biologique.
- Le jeune bovin, dans sa définition et son type de viande, n'est pas en adéquation avec les attentes des consommateurs de viandes biologiques et les conceptions de l'agriculture biologique pour la plupart des producteurs engagés dans cette forme d'agriculture.

Tableau n°42 : Ventes de jeunes bovins

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Salers	3	361,9	1161	3,21
Limousine	27	426,2	1241	2,91
Blonde d'Aquitaine	6	314	953	3,04
Total	36	402	1186	2,95

Dans notre échantillon, trois exploitations sont concernées par la production de jeunes bovins.

Le lot de jeunes bovins en race Blonde d'Aquitaine semble avoir obtenu une bonne valorisation malgré un poids de carcasses très inférieur aux possibilités de la race.

Pour l'année 2001, afin de situer les cours du jeune bovin, le prix moyen de la catégorie U s'est établi à 2,49 €/kg de carcasse soit – 18,1 % par rapport à 2000.

Au-delà du constat que les prix de vente observés sont au-dessus des cotations moyennes de l'année 2001, il est difficile de commenter les résultats obtenus sur ces trois lots de jeunes bovins biologiques. Ont-ils bénéficié d'un circuit de commercialisation particulier ?

Les prix en limousin sont en effet supérieurs de 0,5 € / kg.

2.8 Les ventes de bœufs

La production concerne 27 exploitations (51 % de l'échantillon national) dont 15 ont cette production comme orientation principale de la commercialisation de leurs mâles. La production de bœufs est souvent associée à la production de quelques génisses à viande.

Le type de bœufs produit varie selon l'âge à la finition, mais le type 36 mois domine. Le raccourcissement de l'âge à l'abattage constitue une intensification du cycle de production qui repose sur une amélioration de la valeur des rations permettant une augmentation des croissances notamment lors des phases hivernales. La conduite du « bœuf rajeuni » est plus difficile. Elle nécessite de soutenir l'alimentation par des apports de fourrages riches ou des concentrés. En revanche, la production de bœufs traditionnels à 36 mois est très cohérente avec un système herbager qui privilégie l'autonomie.

Tableau n°43 : Ventes de bœufs de 26 mois

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Charolaise	16	379,7	1560	4,11

Tableau n°44 : Ventes de bœufs de 30 mois

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Limousine	17	353,5	1395	3,95
Croisés	32	384,3	1368	3,56
Total	49	373,6	1377	3,69

Tableau n°45 : Ventes de bœufs de 36 mois

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Salers	15	420,2	1582	3,76
Limousine	106	400,7	1735	4,35
Charolaise	65	399,8	1568	3,92
Rouge des prés	6	453,9	1908	4,20
Croisés	25	392	1508	3,85
Blonde d'Aquitaine	18	498,4	1936	3,88
Total	235	409,6	1674	4,09

Le poids des bœufs se situe au-dessus de ce qui est observé sur l'année 2001. Alors qu'il était supérieur à 400 kg en 2000, il s'établissait aux alentours de 395 kg en 2001. Il est vrai que le poids moyen des bœufs au plan national est marqué par la forte présence des bœufs laitiers, étrangers à notre échantillon.

Les poids moyens par race, sont au niveau de ce que l'on pouvait attendre compte tenu de ce qui est connu en conventionnel, à l'exception de la race charolaise qui est en dessous de son potentiel.

Les poids élevés en race Rouge des prés sont cohérents avec le potentiel de cette race, mais le faible nombre d'animaux et le prix élevé font pencher pour des animaux de forme.

Le niveau des prix est très bon. Il dépasse en moyenne 4 €/kg de carcasse dans une fourchette comprise entre 3,29 et 6,86 €/kg selon les lots. Au plan racial, la Limousine marque une supériorité assez nette sur les autres races (notamment la charolaise). En race blonde d'aquitaine, un lot de 10 animaux s'est commercialisé à 3,29 €/kg expliquant un prix moyen décevant.

Les prix des limousins et charolais sont en moyenne supérieurs de 15 % à 20 % à ceux pratiqués en conventionnel.

Si on prend comme repère la cotation OFIVAL du bœuf U, l'année 2001 a débuté sur des prix légèrement inférieurs à ceux de 2000 et 1999, autour de 3,22 €/kg. Les prix ont augmenté jusqu'en mai pour atteindre 3,40 €/kg environ. En revanche, en fin d'année (mai à décembre), le prix a chuté régulièrement pour atteindre 2,95 € en décembre.

Le prix moyen sur l'année a été de 3,20 €/kg pour le bœuf U et de 2,84 €/kg pour le bœuf R. Ces prix sont nettement inférieurs aux prix obtenus pour nos différentes catégories. Le lot le plus mal commercialisé ayant obtenu le prix de 3,29 €/kg.

Si ces animaux ont bénéficié de la PSBM (2 x 136 €), de la prime à l'abattage (53 €) et d'un complément extensif (33 à 66 € selon le niveau de chargement), le prix s'est complété d'une prime pouvant aller jusqu'à 0,95 €/kg.

2.9 Les ventes de génisses à viande

Comme pour les bœufs, et pour les mêmes raisons, c'est la catégorie des génisses de 36 mois qui domine.

Ces ventes se répartissent dans 35 élevages (66 %) pour des tailles de lots qui se situent entre 1 à 19 animaux.

On distingue deux types de producteurs de génisses de viande : ceux qui ont une production marginale de quelques animaux (génisses excédentaires, trop formées ou vides après la mise en reproduction) et les producteurs de lots plus importants, ce qui correspond alors à une stratégie de production plus affirmée.

Tableau n°46 : Ventes de génisses selon le degré de spécialisation des producteurs

	Nombre d'élevages	Nombre d'animaux produits	Taille moyenne des lots	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg carcasse)
Producteurs de génisses « à la marge »	28	99	3,5	332,4	1518	4,57
Producteurs de génisses en lots	7	89	12,7	335,8	1382	4,12
Total	35	188	5,4	334	1453	4,35

La différence de prix observée entre les deux groupes de producteurs (0,45 €/kg) laisse à penser que les ventes « marginales » s'effectuent sur des animaux trop conformés pour être mis à la reproduction. Par contre, les poids de vente des animaux ne diffèrent pas entre les deux groupes, car dans tous les cas il s'agit d'animaux déjà triés.

Tableau n°47 : Ventes de génisses de 24 mois

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Charolaise	5	253,3	1584	6,25

Tableau n°48 : Ventes de génisses de 30 mois

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Limousine	8	303,7	1333	4,39
Charolaise	31	332,9	1293	3,88
Total	39	327	1302	3,98

Tableau n°49 : Ventes de génisses de 36 mois

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Aubrac	3	238,6	1433	6,01
Salers	4	337,8	1240	3,67
Limousine	47	339,6	1524	4,49
Charolaise	75	339,3	1425	4,20
Rouge des prés	2	507	2617	5,16
Croisés	7	337,4	1597	4,77
Blonde d'Aquitaine	6	380,9	1737	4,56
Total	144	338,7	1490	4,40

Comme pour les bœufs, les prix pratiqués en bio en 2001 sont supérieurs de 15 à 20 % à ceux observés dans le conventionnel.

Les poids des génisses limousines et charolaises pour des âges à l'abattage similaires sont inférieurs à ceux observés en conventionnel, soit - 10 à - 20 kg (lié à des pratiques de finition à l'herbe ou bien avec des niveaux d'apports de concentrés limités à l'auge).

2.10 Les ventes de taureaux de réforme

Données ici pour information, les ventes de taureaux constituent de faibles volumes à l'échelle des exploitations concernées et de notre échantillon.

Tableau n°50 : Ventes de taureaux de réforme

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Salers	1	559,8	1707	3,05
Limousine	9	517,9	1270	2,59
Charolaise	9	509,5	1378	2,71
Rouge des prés	2	583,3	1614	2,77
Croisés	2	490,5	1196	2,44
Blonde d'Aquitaine	2	594,2	2307	3,88
Total	25	525,7	1431	2,72

Cette catégorie est généralement mal valorisée en agriculture conventionnelle où les taureaux de réforme sont peu appréciés compte tenu de leurs poids de carcasse et de la couleur de leur viande.

En circuit biologique, le prix est cependant à un niveau correct, au-delà du prix moyen 2001 du jeune bovin R (2,33 €).

2.11 Les ventes de vaches de réforme

Les vaches de réforme constituent la catégorie sur laquelle nous disposons du plus grand nombre de données commerciales.

Sur la totalité de notre échantillon, 48 élevages ont vendu des vaches de réforme, dont 20 plus d'une dizaine dans l'année.

Les ventes varient, selon les élevages, de 1 à 26 vaches de réforme.

Tableau n°51 : Ventes de vaches de réforme

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg)
Aubrac	6	285,5	1706	5,98
Salers	11	355,95	1422	3,99
Limousine	150	356,5	1590	4,46
Charolaise	191	368,8	1423	3,86
Rouge des prés	41	382	1385	3,62
Croisés	26	330,7	1192	3,61
Gasconne	10	335,3	1789	5,33
Blonde d'Aquitaine	52	405	1777	4,39
Total	461	365	1510	4,14

Le prix moyen toutes races confondues se situe à un niveau élevé, assez proche du prix moyen de génisses de viande (4,35 €). Les cotations OFIVAL pour 2001 indiquent un prix

moyen de la vache U à 3,14 €. La différence serait donc de 1 € par kilo de carcasse entre les animaux de notre échantillon et les prix en agriculture conventionnelle.

Selon les races, on constate quelques différences. Les Aubrac et Gasconnes, en petits effectifs il est vrai, sont très au-dessus du lot.

Quant à la blonde d'Aquitaine et la Limousine, elles sont à un niveau de prix comparable avec peu d'écart sur les prix des génisses de leur race. Il semblerait que dans ces races, les vaches (sans doute jeunes) soient aussi bien appréciées que les génisses.

Les prix observés en race limousine correspondent plus à des cotations de génisses qu'à des prix de vaches. Ces animaux ont été particulièrement bien valorisés en 2001. L'écart de + 25 % à 30 % avec le conventionnel était une réalité.

La race charolaise se situe à un niveau de prix inférieur, avec un net décrochage par rapport au prix des génisses charolaises.

Les poids des vaches de réforme charolaises et limousines sont un peu inférieurs à ceux observés en conventionnel avec des régimes de finition rationnés (- 10 à - 15 kg).

Tableau n°52 : Comparaison des prix de vente des vaches de réforme et des génisses de viande selon les races

Races	Vaches de réforme (€/kg)	Génisses de viande (€/kg)	Ecart VR/GV (€/kg)
Limousine	4,46	4,49	-0,03
Blonde d'Aquitaine	4,39	4,56	-0,17
Charolaise	3,86	4,20	-0,34

2.12 Comparaison des prix de vente par catégorie

Tableau n°53 : Comparaison des prix de vente des principales catégories de l'échantillon national avec les prix de vente conventionnels de l'année 2001

	Classement	Agriculture conventionnelle (€/kg)	Echantillon national Agriculture biologique* (€/kg)
Vaches de réforme	U	3,14	4,14
	R	2,63	
	O	1,95	
Génisses à viande	U	3,53	4,35
	R	2,92	
	O	2,11	
Bœufs	U	3,20	4,03
	R	2,84	
	O	2,18	

* sans distinction de classement

Ce tableau est fourni à titre de comparaison, en rappelant les limites de notre comparaison : échantillon limité, non prise en compte des dates de ventes, méconnaissance des caractéristiques des carcasses (conformation, note d'état d'engraissement).



CONCLUSION SUR L'ECHANTILLON 2001

Cette étude est la première réalisée sur les suivis des exploitations viande bovine biologiques suivies dans le cadre des Réseaux d'Élevage pour le Conseil et la Prospective.

Les exploitations issues des réseaux d'élevage sont de taille plutôt supérieure à la moyenne des exploitations bovin viande, avec des profils d'éleveurs plutôt expérimentés.

Les premières analyses montrent un niveau de performances techniques satisfaisant compte tenu des limites imposées par le cahier des charges.

Les conduites de troupeau ne présentent pas de différences majeures au regard des références obtenues sur les exploitations conventionnelles. Peut-être la fécondité montre-t-elle quelques signes de faiblesses. En revanche, les situations sanitaires sont très correctes avec des coûts vétérinaires limités et des taux de mortalité très bien maîtrisés. Les impacts de la conversion au niveau du troupeau se portent principalement sur les poids des animaux vendus. Est-ce le fait d'un déficit de complémentation ou les conséquences des modifications fourragères engendrées par la conversion ?

L'impact de la conversion à l'agriculture biologique se ressent surtout sur les aspects fourragers liés à la suppression des apports d'azote minéral, et de pratiquement tous les intrants. Le chargement et les rendements fourragers baissent sensiblement et parfois limitent l'autonomie des structures.

Les cultures fourragères (maïs, betteraves fourragères, etc.) sont peu répandues et présentent des rendements plutôt faibles. Leur impact au niveau des systèmes fourragers n'est pas notable au niveau de cette première analyse. Rappelons tout de même que l'année 2001, sur laquelle porte cette étude, était une mauvaise année fourragère marquée par un printemps froid et humide ainsi que par un été froid et sec.

Sur le plan des résultats économiques, les systèmes biologiques présentent de très bons résultats dans une conjoncture viande 2001 plutôt défavorable aux viandes conventionnelles. Les prix de vente obtenus sur les animaux bouchers (bœufs, génisses de viande, vaches de réforme) et dans une moindre mesure des animaux maigres (broutards) sont bons avec une différence assez nette sur les prix conventionnels. En revanche, les veaux sous la mère se commercialisent aux mêmes prix que les animaux conventionnels. On remarque cependant, une tendance à l'évolution des systèmes naisseurs vers ce système naisseur-engraisseur de veaux sous la mère. Cette évolution s'explique en grande partie par la difficulté à valoriser les broutards en circuit biologique avec une plus value.

Globalement les résultats économiques sont bons. Ils témoignent d'une bonne maîtrise globale des systèmes, même si des perspectives d'améliorations persistent. La conversion est relativement récente pour la plupart de ces élevages, les circuits de commercialisation en sont à leur mise en place et certains calages techniques, de systèmes ou commerciaux, sont encore possibles.

Des pistes d'explorations restent cependant ouvertes, sur les impacts zootechniques de la conversion (notamment la fécondité) ainsi que sur la maîtrise globale du système alimentaire, particulièrement dans les premières années après conversion. Les ventes d'animaux peuvent également poser quelques questions au plan des finitions et des circuits de valorisation.

BOVINS

- Chiffres de la campagne 2002 -

QUATRIEME PARTIE : ANALYSE DE L'ECHANTILLON 2002

1. Le groupe d'exploitations 2002

1.1 Origine géographique des données

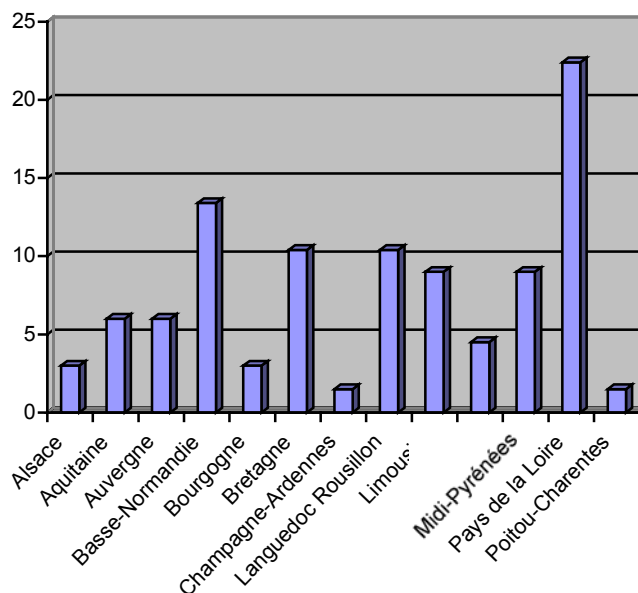
En 2002, les suivis de 81 exploitations en agriculture biologique dont 14 étaient en cours de conversion ont été centralisés.

Comme pour la campagne 2001, le traitement des données se limitera aux exploitations certifiées (67).

Comparativement à l'échantillon 2001, les 67 élevages de la campagne 2002 proviennent de 37 départements (+7) et de 13 régions administratives (-1). Le Grand Ouest reste dominant avec 46 % des exploitations en provenance des trois régions : Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie.

L'échantillon 2001, est représenté à 89 % (perte de 6 exploitations de l'échantillon 2001).

**Graphique n°13 : Répartition régionale des exploitations suivies en 2002
(en nombre d'exploitations par région)**



Notre échantillon 2002 garde la même implantation géographique que celui de 2001 avec globalement une sous représentation du bassin allaitant du centre de la France et une « sur-représentation » du Grand Ouest.

1.2 Segmentation de l'échantillon

Ventilés par systèmes d'exploitations, les élevages gardent globalement la même répartition avec une prédominance des groupes « naisseurs », « naisseurs-engraisseurs de bœufs » et « veaux sous la mère ».

Tableau n°54 : Les 6 groupes systèmes de production de l'échantillon 2002

Systèmes	Vaches allaitantes et hors sol (1)	VA et Veaux sous la mère (2)	Naisseur (3)	Naisseur engraisseur de bœufs (4)	Naisseur engraisseur de jeunes bovins (5)	Lait + viande (6)
Nombre d'exploitations en 2002	5	16	23	20	1	2
Nombre d'exploitations en 2001	5	13	18	15	1	0
Echantillon constant	3	12	12	11	1	0

Sur les exploitations de 2001, on peut noter les mouvements de systèmes suivants :

- 5 exploitations en vente de broutards sont passées en système naisseur-engraisseur de bœufs
- 3 exploitations sont passées du système naisseur-engraisseur de bœufs en système naisseur (vente de broutard dominant).

1.3 Limites de la comparaison 2002/2001

Compte tenu de l'évolution de l'échantillon ; perte de 6 exploitations de l'échantillon 2001, intégration de 20 nouvelles exploitations en 2002, changement d'orientation de production de 8 exploitations, il n'a pas été possible de raisonner à échantillon constant ce qui aurait limité le traitement à 39 élevages.

Cet élément doit être pris en compte lors des comparaisons entre les traitements 2001 et 2002, même si les caractéristiques structurelles des groupes « systèmes » sont très proches.

Les variations 2002/2001 sont généralement indiquées entre parenthèses dans les tableaux.

2. Analyse de l'échantillon total

2.1 Données de structure

Tableau n°55 : Structure des exploitations par système de production

	Nombre de fermes	UMO	Nombre de VA	UGB totales	SAU	SFP	Chargement (UGB/ha SFP)
Viande + HS	5	2,2	63	109	92	80	1,31
Naisseur de veaux	16	1,7	49	80	82	71	0,90
Naisseur de broutards	23	1,5	46	98	104	91	1,09
Naisseur – engraisseur de bœufs	20	1,5	44	117	127	113	1,06
Total	64	1,57 (-0,8)	46 (-1)	100 (-9)	103 (-4)	90 (-1)	1,0 (-0,2)

Les structures d'exploitations sont très proches de celles de l'échantillon précédent pour les trois premiers groupes. Le groupe VA+hors sol quant à lui s'étant plus fortement modifié (renouvellement de l'échantillon à 40 %).

Les effectifs vaches ont légèrement diminué (de 1 à 4 vaches en moyenne selon les groupes spécialisés). Ce phénomène a par ailleurs été observé en agriculture conventionnelle. Son explication tient probablement à l'obligation de primer une partie des génisses.

Les exploitations restent majoritairement individuelles (69 %) avec la même part de main d'œuvre salariée (0,2 UTH).

2.2 Données sur les performances troupeau

Tableau n°56 : Résultats techniques par système

	Productivité Numérique	Production Brute de Viande Vive	
		Kg/UGB	Kg/VA
Viande + HS	79 % (-6 %)	266 (+32 kg)	565 (+28 kg)
Naisseur-engraisseurs de veaux	83 % (+5 %)	236 (+11 kg)	382 (+26 kg)
Naisseurs de broutards	85 % (+0 %)	261 (+34 kg)	539 (+45 kg)
Naisseur-engraisseurs de bœufs	86 % (-1 %)	258 (+17 kg)	668 (+42 kg)

La production brute de viande vive est en forte augmentation en 2002, comme d'ailleurs dans les systèmes conventionnels. Après une année 2001, froide et peu propice à l'herbe, 2002 fut une excellente année fourragère avec reconstitution des stocks fourragers.

Les performances de reproduction marquent plutôt une légère amélioration avec des productivités numériques pour les systèmes spécialisés proches des objectifs classiques 88%. Globalement la productivité numérique a gagné un point par rapport à l'année précédente.

Les taux de mortalité sont restés stables ou ont légèrement diminué. Ils se situent pour l'ensemble de l'échantillon à 7,2 % et témoignent d'un bon niveau de maîtrise sanitaire des troupeaux.

Le taux de renouvellement est identique à 2001 à 23,5 %.

Tableau n°57 : Résultats de reproduction par système

Résultats de reproduction	Hors sol et Vaches allaitantes		VA et Veaux sous la mère		Naisseur		Naisseur engraisseurs de bœufs		Total Echantillon	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Taux de gestation (%)	90	78,8	81,5	87,6	91	89,8	92,2	89,8	88,4	88,9
Taux d'avortement (%)	0	0,4	0	0,1	0,5	0,6	0,6	0,3	0,4	0,4
Taux de prolificité (%)	105,2	104,8	103,5	102,7	103	102,7	102,7	102,2	103,2	102,5
Taux de mortalité des veaux (%)	9,9	3,8	7,7	8,2	9,5	7,2	8,3	7,1	8,5	7,2
Dont 0-48 h (%)	3,6	0,7	4,3	4,5	4,6	4,5	4,7	4,2	4,3	4,2
Dont 48 h – sevrage (%)	6,3	3,1	3,4	3,7	4,9	2,7	3,6	2,9	4,2	3
Taux de césariennes (%)	0	1,2	1,7	0,7	2	2	1,9	1,6	1,7	1,4
Taux de productivité numérique (%)	85,4	79,4	77,9	82,6	84,8	85,6	86,8	85,2	83,5	84,6
Intervalles vêlages-vêlages (j)	395	387	396	394	399	395	374	408	390	397
Taux d'IA premières (%)	1,7	0	12	4	13,4	9,5	6,8	9,5	9,4	8,9
Taux de renouvellement (%)	26	26,1	21,1	20,6	24,4	25,8	23	22,2	23,5	23,5

2.3 Données sur les performances fourragères

Tableau n°58 : Evolution des critères fourragers

Critères fourragers	2001	2002
SFP (ha)	91,4	90,4
SFP/SAU (%)	88	88
SH (ha)	90,2	89,3
STH (ha)	56	54,9
Chargement apparent (UGB/ha SFP)	1,1	1,08
Quantité de MS stockée (tMS/UGB)	1,46	1,53
Maïs* (ha)	4,8	4,4
Maïs/SFP* (%)	6,7	5,9
Rendement maïs (tMS/ha)	9,4	8,5
Temps de pâture	233	241
Surface fauchée à foin (ha)	37,2	37,4
Rendement foin (tMS/ha)	3,3	3,3
Surface fauchée en ensilage d'herbe (ha)	11,6	14
Rendement foin (tMS/ha)	3,5	4,5
Surface fauchée en enrubannage (ha)	15,6	14,6
Rendement en enrubannage (tMS/ha)	3	3,2

L'année 2002 a été une bonne année fourragère, après une année 2001 froide et humide. La mise à l'herbe assez précoce, l'allongement de la période de pâturage par rapport à 2001 et les bons rendements obtenus, ont permis une recomposition des stocks.

Chez les éleveurs biologiques, 2002 correspond également à une bonne année fourragère, même si les différences de rendements ont été moins importantes qu'en système conventionnel.

La structure du système fourrager est restée identique avec la même place dans la SAU et la même part de l'herbe dans la surface fourragère.

Le maïs reste marginal en surface et en présence (10 exploitations seulement).

L'année 2002 a permis un allongement de la période de pâturage (8 jours), une légère amélioration des rendements des récoltes sur herbe (notamment sur les fauches précoces du printemps) et une augmentation des quantités récoltées par UGB.

2.4 Données économiques des systèmes bio

Tableau n°59 : Ratios économiques des systèmes de production de viande biologique

	Veaux sous la mère	Naisseur de brouards	Naisseur engraisseur de bœufs	Viande + Hors sol
Prix au kg VV (en €)	2,90 (-0,33)	2,13 (-0,07)	1,90 (-0,29)	2,04 (-0,02)
Produit Brut	109 314	109 280	119 427	296 584
Charges opér./PB	20,2 (+1,1)	18,5 (-0,9)	18,7 (+0,6)	49,4 (+8,9)
EBE (en €)	50 752	47 583	53 460	84 300
EBE/PB	46 (+4)	44 (+2)	45 (+9)	28 (-3)
Revenu disponible par UMO Familiale (€)	21 164	20 859	21 580	34 104
Résultat Courant / PB	29 (+2)	25 (+1)	19 (+5)	6 (-9)
Annuités / PB	15	15	20	31
Taux d'endettement	27	39	33	53

La conjoncture pour la viande bovine biologique 2002 a été marquée par un tassement de la demande et des prix que l'on peut noter sur le prix moyen du kilo de viande vive vendu. En revanche, les résultats économiques globaux des systèmes (et de l'échantillon total) sont en augmentation sensible.

Hormis le groupe des VA+hors sol qui a subi une trop importante modification pour être comparé à l'exercice précédent, les systèmes spécialisés ont vu leurs produits bruts progresser respectivement de 2,5, 2,1 et 3,9 %. Compte tenu de la bonne maîtrise des charges par ailleurs, l'excédent brut d'exploitation et les résultats courants se sont nettement améliorés.

Au niveau des charges opérationnelles, on peut noter une hausse sensible des charges d'alimentation, et notamment de concentrés, qui sera constatée dans tous les systèmes.

Sur les postes de frais d'élevage et frais vétérinaires, la tendance générale a plutôt été à la baisse. Il est vrai que l'année climatique 2002, moins froide et moins humide que 2001 a été plus favorable au plan sanitaire.

Tableau n°60 : Evolution des frais du troupeau

Frais du troupeau (€/UGB)	2001	2002
Frais d'élevage	23,6	13,8
Dont contrôle de performances	2	0,7
Dont reproduction	8,7	2,3
Dont frais divers	12,3	9,5
Dont achat de litière	13	11,2
Frais vétérinaires	20,7	15,2
Aliments concentrés	44,5	63,5
Dont concentrés	33,5	54
Dont CMV	5,2	6,4
Dont poudre de lait	0,2	0,1
Dont fourrages achetés	6,7	4,6

3. Analyse par système de production

3.1 Le système vaches allaitantes et hors sol

Ce système compte 5 exploitations dont seulement 3 de l'échantillon précédent.

Ces élevages combinent des productions allaitantes biologiques avec des ateliers hors sol de différentes natures (poules pondeuses, volailles de chair, porcs) qui pour certains de ces hors sol sont restés en agriculture conventionnelle.

Une exploitation présente un résultat très négatif lié à un mouvement de trésorerie exceptionnel.

Compte tenu de la composition de ce groupe, de sa faible taille et de sa grande hétérogénéité, il n'est pas possible de réaliser une analyse sur ses résultats et de les comparer à ceux de l'exercice précédent.

3.2 Le système vaches allaitantes et veaux sous la mère

Ce groupe a connu peu de modifications par rapport à l'échantillon 2001. Une exploitation de l'échantillon 2001 a disparu (des suivis en réseau ou n'est pas remontée pour le traitement) et 4 nouvelles exploitations sont venues compléter le groupe.

Les structures d'exploitations

Tableau n°61 : Données structurelles

SAU (dont % SFP)	82,2 ha (86 %)
Surfaces en cultures	11,3 ha
Main d'œuvre (dont MO salariée)	1,67 UTH (0,16)
Nombre de vaches	49
Nombre de femelles mises à la reproduction	60
Nombre de PMTVA	53
Nombre d'UGB totales	80

Le groupe garde ses dimensions avec une légère augmentation de SAU (+4,3 ha) et un tassement de ses effectifs vaches (-4). Cela se traduit par une baisse du chargement (-0,1). Ce système reste le plus utilisateur de main d'œuvre.

Tableau n°62 : Comparaison des structures d'exploitations productrices de veaux sous la mère entre agriculture biologique et conventionnelle

	Nombre d'élevages	UTH	SAU (ha)	UGB/SFP
Elevages veaux sous la mère biologique	16	1,67	82,2	0,90
Elevages de veaux conventionnels du Socle National 2002	19	2,2	74	1,23

Rappelons que le l'élevage de veaux sous la mère peut combiner un élevage traditionnel (double tétée des veaux maintenus en étable) et une production de veaux sous la mère de type broutard avec passage à l'herbe et abattage précoce avant sevrage. Cette dernière méthode semble la plus répandue dans nos échantillons ce qui peut expliquer une main d'œuvre plus faible et des dimensions plus importantes que les exploitations du socle national.

Tableau n°63 : Comparaison des résultats troupeaux des exploitations productrices de veaux sous la mère entre agriculture biologique et conventionnelle

	Nombre d'élevages	Nombre de vaches	Taux de renouvellement	Taux de mortalité	Taux de productivité numérique	Prix moyen du kg vif vendu (€)	PBVV par UGB (kg/UGB)
Elevages veaux sous la mère biologique	16	49	21 %	8,2 %	82,6 %	2,90 (-0,33)	236
Elevages de veaux conventionnels du Socle National 2002	19	50	18 %	5 %	87 %	3,29 (-0,25)	233

Comparés aux exploitations conventionnelles du socle national, les élevages biologiques présentent une productivité numérique inférieure (-4 %). L'écart était de -8 % l'année précédente. Comme en 2001, le taux de mortalité est également supérieur à celui des élevages conventionnels (+3,2). Il reste cependant tout à fait maîtrisé.

De même, le prix moyen du kilo vif vendu reste inférieur à celui des élevages du socle national. Cela conforte l'hypothèse que les types de veaux sous la mère pourraient être différents entre les deux groupes.

La baisse du prix moyen du kilo vif est observée dans les deux groupes avec une amplitude plus forte pour le groupe biologique (-10 % contre -7 %).

La production de viande

Tableau n°64 : Prix du kg vif vendu selon les races de troupeaux

	Aubrac	Gasconne	Limousine	Charolaise	Blonde d'Aquitaine	Rouge des prés
Nombre d'élevages	2	2	6	3	1	2
Prix moyen du kg vif vendu	2,87 (-1,07)	3,16 (-0,05)	3,05 (-0,52)	2,47 (-0,19)	3,59 (-1,01)	2,54 (+0,13)

Comme en 2001, les troupeaux limousins présentent un prix moyen du kilo vif vendu supérieur aux charolais. La baisse des prix moyens est d'autant plus forte que les prix étaient élevés en 2001.

Tableau n°65 : Comparaison des produits « veaux » entre agriculture biologique et conventionnelle

	Nombre d'animaux	Poids de vente (kg carcasse)	Prix de vente (€)	Prix au kg de carcasse (€)
Veaux sous la mère mâles				
Agriculture biologique	336	141 (+6)	890 (-34)	6,30 (-0,54)
Agriculture conventionnelle – socle national	362	147 (+8)	1027 (+37)	6,99 (-0,01)
Veaux sous la mère femelle				
Agriculture biologique	118	136 (+11)	912 (+42)	6,73 (-0,26)
Agriculture conventionnelle – socle national	229	135 (+7)	916 (+57)	6,79 (+0,11)

La bonne année fourragère semble avoir marqué par un alourdissement des produits. Alors que les prix de vente conventionnels ont eu tendance à s'améliorer ou à se maintenir, les prix des animaux biologiques ont baissé pour se situer en dessous des prix conventionnels.

Les résultats économiques du groupe

Produit d'exploitation	VA et Veaux sous la mère	Naisseurs	Naisseurs engraisseurs de bœufs
Produit par hectare (€/ha)	1329 (- 40)	1054 (+76)	942 (+73)
Produit par UGB (€/UGB)	1366 (+66)	1115 (+96)	1021 (+4)

Le groupe des producteurs de veaux présente toujours le niveau de produit le plus élevé par UGB ou par hectare. Cela s'explique par la bonne valorisation des produits animaux (prix de vente supérieurs aux autres catégories animales).

Là aussi on peut observer l'impact positif de la bonne année fourragère sur les systèmes. La légère baisse du produit par hectare du système veaux sous la mère s'explique par le tassement des prix et la légère désintensification observée.

En 2002, le produit global d'exploitation est en hausse de 2,5 % et se situe à 109 300 €. Le niveau d'aides global progresse. Il atteint 37 % du produit total soit + 6 % par rapport à 2001.

Les charges opérationnelles sont en légère progression (+1,1 %) mais restent très maîtrisées à 20,2 % du produit brut, témoignant du caractère toujours très économe de ces structures.

Les charges animales ont baissé en 2002 (-26 %) mais sont, comme en 2001, les plus élevées des 3 groupes de systèmes viande spécialisés biologiques avec 34,9 €/UGB de frais d'élevage. Les frais vétérinaires ont également été réduits (-34 %) et se situent à 25 €/UGB. (cf. annexe 3)

En revanche, les frais d'élevage ont assez fortement augmenté. Ils passent à 95,4 €/UGB, soit une hausse de 83 % !

A l'échelle du groupe, la part des charges de structure, hors amortissements et frais financiers, diminue de 3% et s'explique sur les postes main d'œuvre (-1%) et matériel (-2,2%).

L'excédent brut d'exploitation se situe à 47 126 € (+3141 €) soit 44 % du PB (+2 %). Corrigé de l'effet main d'œuvre, il atteint 50 752 € soit 30 413 €/UTH totale (+4 %) et 46 % du PB.

Les résultats sont donc en amélioration par rapport à 2001 avec une excellente efficacité technico économique. Le disponible à 30 688 € progresse lui aussi (+ 2549) avec un volume de 21 164 €/UTH familiale (+23 %).

Tableau n°66 : Comparaison des résultats économiques des systèmes producteurs de veaux sous la mère entre agriculture biologique et conventionnelle

	Produit par ha de SAU (€)	Produit bovins viande /produit	Aides /produit	Charges opé. /Produit	Charges de structure* / Produit	EBE/ UMO	EBE/ Produit	Annuités /produit	Disponible par UTH (€)	Revenu agricole par UTH (€)
Elevages veaux sous la mère biologique	1329	73 %	37 %	20,2 %	33 %	30 283 **	47 **	15 %	23 515**	23 957**
Elevages de veaux conventionnels du Socle National 2002	1475	65 %	37 %	25 %	35 %	25 135	40 %	11 %	18 089	10 735

* Charges de structure hors amortissements et frais financiers

** Chiffres non corrigés des effets fonciers

Le groupe biologique accentue en 2002 son écart par rapport aux conventionnels.

Ce groupe gagne 2 points en efficacité technico économique pour se situer à 47% d'E.B.E./P.B., ce qui en moyenne de groupe est assez exceptionnel dans une conjoncture de prix à la baisse.

3.3 Le système naisseur avec vente de broutards

Ce groupe de 23 exploitations ne présente que 12 exploitations communes avec le groupe des naisseurs de 2001 qui comptait 18 exploitations. Trois exploitations initialement productrices de bœufs et passées à une production de broutards ont été intégrées, ainsi que 8 exploitations nouvelles.

Le groupe 2002 est donc profondément modifié dans sa composition par rapport à 2001.

Les structures d'exploitations

Tableau n°67 : Données structurelles de l'échantillon de naisseurs biologiques

SAU (dont % SFP)	103,7ha (88 %)
Surfaces en cultures	11,2 ha
Main d'œuvre (dont MO salariée)	1,52 UTH (0,15)
Nombre de vaches	46 vaches
Nombre de PMTVA	61 droits
Nombre d'UGB totales	98 UGB
Nombre de broutard(e)s vendus	49,7 en moyenne

Malgré sa différence de composition, le groupe présente une très forte concordance dans ses caractéristiques structurelles avec celui de 2001. On peut juste noter une légère réduction de la SAU en Moyenne de (5,7 ha). Les autres critères varient à peine.

Tableau n°68 : Comparaison des structures d'exploitations en système naisseur entre agriculture biologique et conventionnelle

	Nombre d'élevages	UTH	SAU (ha)	UGB/SFP
Elevages naisseurs biologiques	23	1,52	103,7	1,09
Elevages naisseurs conventionnels du Socle National 2002	82	1,7	100	1,29

Les structures des naisseurs biologiques 2002 sont comparables à celles des naisseurs conventionnels. Les différences essentielles portent sur les effectifs et les niveaux d'intensification (présence/absence de fertilisation azotée minérale).

Tableau n°69 : Comparaison des résultats troupeaux des exploitations en système naisseur entre agriculture biologique et conventionnelle

	Nombre d'élevages	Nombre de vaches	Taux de renouvellement	Taux de mortalité	Taux de productivité numérique	Prix moyen du kg vif vendu (€)	PBVV par UGB (kg/UGB)
Elevages naisseurs biologique	23	46	22 %	7,1 %	85,2 %	2,13	261
Elevages naisseurs conventionnels du Socle National 2002	82	61	22 %	8 %	85 %	2,15	251

Les performances techniques sont quasi identiques à celles observées en conventionnel avec, par rapport à 2001, une amélioration du taux de mortalité (-2,4 %) et un maintien de la productivité numérique (+0,4 %). La bonne année fourragère a permis d'améliorer sensiblement la PBVV/UGB de +34 kg. Ce critère a plus fortement augmenté qu'en agriculture conventionnelle avec +12 kg, permettant de rattraper le retard observé l'année précédente.

Les performances de reproduction sont correctes. Elles restent proches de l'objectif de 88 % de productivité numérique.

Le prix du kilo vif vendu est en baisse (-0,07) par rapport à 2001 et se trouve très proche du prix conventionnel, confirmant la difficulté à valoriser la production de maigre en circuit biologique. En revanche, le prix moyen du kilo vif vendu progresse en agriculture conventionnelle (+0,11). L'année 2002 a été marquée par une bonne reprise des cours du broulard en conventionnel qui ont entraîné avec eux les cours des broulards biologiques.

Tableau n°70: Comparaison des valorisations de broulards charolais bio et conventionnels

	Bio 2002	Socle national 2002
Prix moyen du kg vif	2,28 (+0,39)	2,33 (+0,41)
Poids moyen du broulard	298 kg (-20)	302 kg (-4)
Prix de vente du broulard	681 € (+81)	703 € (+118)

C'est la baisse de poids assez forte entre 2001 et 2002 des broulards charolais biologiques qui limite son prix unitaire.

Les résultats économiques du groupe

Comme pour le groupe précédent, le produit brut est en légère augmentation de 2,1%. Cet écart peut s'expliquer par la modification de l'échantillon.

Globalement la composition du produit reste très marquée par l'activité viande qui représente 70 % du produit total avec une part des aides bovines de 37 % du produit brut bovin (+1 %). Les aides globales marquent une augmentation plus sensible (+3 %). Elles représentent 42 % du PB.

Cette augmentation des aides globales est observée dans tous les groupes. 2002 est en effet l'année où les primes PAC mises en place dans le cadre de l'agenda 2000 ont atteint leur dernier palier.

En 2002, ce groupe a légèrement réduit ses charges opérationnelles (-0,9 %). Cette réduction porte essentiellement sur les charges animales. Les frais d'élevage baissent de 29 % pour atteindre 18,3 €/UGB. Les frais vétérinaires baissent de 15 % pour se situer à 15,2 €/UGB. Comme pour les autres groupes, les frais d'alimentation subissent une légère hausse de 5,7 %.

Avec des charges de structure hors amortissements et frais financiers qui restent constante à 35 % du PB, l'excédent brut d'exploitation progresse d'un point et atteint 43 % en 2002.

L'excédent brut d'exploitation corrigé des effets main d'œuvre se situe à 47 583 € soit 44 % du PB, comme en 2001.

Globalement ce groupe maintient ses bonnes performances observées sur 2001 avec un disponible de 20 859 €/UTH (+ 0 %) et un revenu de 20 281 €/UTH (+0 %).

Tableau n°71 : Comparaison des résultats économiques des systèmes naisseurs entre agriculture biologique et conventionnelle

	Produit par ha de SAU (€)	Produit bovins viande /produit	Aides /produit	Charges opé. /Produit	Charges de structure* / Produit	EBE/UMO	EBE/Produit	Annuités /produit	Disponible par UTH (€)	Revenu agricole par UTH (€)
Elevages veaux sous la mère biologique	1054	70 %	42 %	18,5 %	35 %	32 945 **	47 **	15 %	24 414**	23 837**
Elevages de veaux conventionnels du Socle National 2002	1475	60 %	33 %	28 %	33 %	32 420	39 %	12 %	20 060	16 880

* Charges de structure hors amortissements et frais financiers

** Chiffres non corrigés des effets fonciers

Les deux groupes sont en très nette amélioration de leurs résultats économiques. Les éleveurs conventionnels voient leur produit par hectare progresser de 7,5 %, leur excédent brut d'exploitation de 19,5 % et gagner 2 points d'efficacité technico économique (E.B.E/PB). Les éleveurs biologiques sont sur les mêmes bases avec un produit par hectare en hausse de 7,7 %. Ils gagnent 1% de charges opérationnelles/PB et 2 % d'E.B.E/PB.

Leur disponible/UTH progresse de 4 024 € (+20 %) et le résultat courant augmente de 3 677 € (+18 %).

Même si les produits n'ont pas toujours trouvé la valorisation attendue en circuit biologique, les systèmes naisseurs ont connu une année 2002 très favorable sur le plan économique, comparativement à 2001. La reprise des cours du maigre en agriculture conventionnelle y a largement contribué.

3.4 Le système naisseur-engraisseur de bœufs

Ce système regroupe vingt exploitations, dont 11 communes avec le groupe des naisseurs-engraisseurs de bœufs de 2001. A ces 11 exploitations sont venues s'ajouter 5 exploitations du système naisseur qui ont évolué vers l'engraissement de bœufs et 4 exploitations nouvelles.

L'évolution du système naisseur vers le système naisseur-engraisseur de bœufs est fréquemment rencontrée, même en conventionnel. Elle s'explique par la recherche de valorisation des produits en circuits biologiques ainsi que par une optimisation des primes PAC avant découplage.

Une moitié seulement du groupe est commune avec l'échantillon de l'année précédente.

Les structures d'exploitations

Tableau n°72 : Comparaison des structures d'exploitations productrices de bœufs entre agriculture biologique et conventionnelle

	Nombre d'élevages	UTH	SAU (ha)	UGB/SFP
NE bœufs biologiques	20	1,46	117	1,06
NE bœufs conventionnels du Socle National 2002	22	1,6	148	1,30

Comme l'année précédente, les élevages naisseurs-engraisseurs de bœufs ont les structures les plus importantes pour une main d'œuvre limitée à 1,5 UTH. La taille moyenne des structures est en légère diminution et s'explique par la modification de l'échantillon.

Les structures biologiques sont un peu plus petites qu'en conventionnel, avec un niveau d'intensification plus faible. Le chargement se situe au même niveau qu'en système naisseur biologique

La conduite du troupeau

Tableau n°73 : Comparaison des résultats troupeaux des exploitations productrices bœufs entre agriculture biologique et conventionnelle

	Nombre d'élevages	Nombre de vaches	Taux de renouvellement	Taux de mortalité	Taux de productivité numérique	Prix moyen du kg vif (€)	PBVV par UGB (kg/UGB)
NE bœufs biologiques	20	44	25,8 %	7,2 %	85,6 %	1,90	258
NE bœufs conventionnels – Socle National 2002	22	66	25 %	8 %	87 %	1,66	290

A part un effectif vaches plus réduit, les critères troupeau sont très proches des éleveurs du socle national.

Pour le groupe des producteurs biologiques ont peu noter une hausse du taux de renouvellement de 2,8 %, une diminution de mortalité de 1,1 % pour une productivité numérique en légère baisse de 1,2 %. Cette légère dégradation de ce dernier indicateur est liée à la baisse du taux de fécondité qui passe de 92,2 % à 89,8 %.

Comme pour les autres systèmes, les naisseurs-engraisseurs de bœufs ont profité de la bonne année fourragère et ont amélioré leur PBVV/UGB de +17 kg, contre + 28 kg chez les éleveurs conventionnels.

Ces derniers améliorent assez nettement leurs résultats de reproduction. Ils gagnent 4 % de productivité numérique.

En revanche, on constate une baisse du prix du kilo vif vendu de 13 % chez les éleveurs biologiques et de 3,5 % chez les conventionnels.

Ces éléments s'expliquent par une baisse des cours conventionnels des bœufs en 2002 d'environ 11% par rapport à 2001.

Après une année 2001, favorable aux produits biologiques et à leurs prix, l'année 2002 a été assez difficile pour les animaux de viande avec une faible demande et des difficultés d'écoulement en circuits biologiques. Certains animaux biologiques ont même été commercialisés en circuit conventionnel.

La production de viande

Tableau n°74 : Comparaison des produits bœufs et génisses de viande entre agriculture biologique et conventionnelle

	Nombre d'animaux	Poids de vente (kg Carcasse)	Prix de vente (€)	Prix au kg de carcasse (€)
Bœufs				
Agriculture biologique	451	413 (+11)	1402 (-200)	3,39 (-0,64)
Agriculture conventionnelle –socle national	242	452 (+ 54)	1409 (-25)	3,12 (-0,35)
Génisses de viande				
Agriculture biologique	319	344 (+10)	1359 (-94)	3,95 (-0,40)
Agriculture conventionnelle –socle national	139	385 (+16)	1232 (-4)	3,20 (-0,15)

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, la baisse des prix a été plus marquée sur les produits biologiques que conventionnels.

Si l'alourdissement des poids de carcasse a permis de compenser la baisse des prix en conventionnel, elle n'a que partiellement limité la chute des cours en agriculture biologique.

Au cours de l'année 2002, l'écart de prix entre conventionnel et biologique s'est fortement réduit sur ces deux catégories bœufs et génisses.

Les résultats économiques du groupe

En 2002, le produit brut d'exploitation progresse de 4 509 € en moyenne, soit + 4 %. Là également la modification de composition du groupe peut rendre difficile la comparaison. Comme pour les autres groupes naisseurs et producteurs de veaux sous la mère, on observe un maintien de la part du produit viande bovine dans le produit total et une augmentation des aides bovines (+3,6 %) et des aides globales (+5 %).

Les naisseurs-engraisseurs de bœufs ont vu leurs coûts opérationnels légèrement augmenter. Les charges opérationnelles se situent à 18,7 % du PB soit une hausse de 0,8 % par rapport à 2001 qui s'expliquent par une augmentation des charges animales.

Là aussi les charges d'alimentation progressent. Elles étaient très basses en 2001 (34,8 €/UGB) et se situent maintenant au même niveau que les systèmes naisseurs (57,1€/UGB).

Les autres postes tels que les frais d'élevage augmentent légèrement (+18 %) ils se situent à 16,5 €/UGB. Les frais vétérinaires marquent également une hausse de 67 % pour atteindre 11 €/UGB.

Les augmentations, exprimées en pourcentage, sont assez importantes. Relativement aux niveaux de charges 2001, et en valeur absolue, ces hausses restent très limitées. Les charges liées aux animaux sont toujours très nettement inférieures à celles qui peuvent être observées en systèmes conventionnels.

L'excédent brut d'exploitation est en forte progression (+22 %), corrigé des effets main d'œuvre il atteint 53 460 €, soit 36 616 €/UTH totale (+30 %).

Les autres critères économiques sont également en augmentation : revenu par UTH à 20 566 € (+20 %).

Tableau n°75 : Productivité économique des systèmes

	VA et Veaux sous la mère	Naisseurs	Naisseurs engraisseurs de bœufs
Produit / ha (€)	1329 (-40)	1054 (+76)	942 (+73)
Produit / UTH	65 457 (+4522)	71 894 (+1032)	81 800 (+8605)

La hiérarchie en terme de productivité des systèmes est confirmée par rapport à 2001. Les systèmes avec bœufs ont la plus faible productivité par hectare résultant d'une production à cycle long et du niveau d'intensification le plus bas.

En revanche, faiblement consommateurs de main d'œuvre, les producteurs de bœufs dégagent cette année encore la productivité de la main d'œuvre la plus élevée avec une forte progression comparativement à 2001.

Tableau n°76 : Comparaison des résultats économiques des systèmes naisseurs-engraisseurs de bœufs entre agriculture biologique et conventionnelle

	Produit par ha de SAU (€)	Produit bovins viande /produit	Aides /produit	Charges opé. /Produit	Charges de structure* /Produit	EBE/UMO	EBE/Produit	Annuités /produit	Disponible par UTH (€)	Revenu agricole par UTH (€)
NE bœufs biologiques	942	75,1 %	42 %	18,7 %	37 %	36 488 **	44 %**	20 %	27 918**	26 904**
NE bœufs conventionnels – Socle National	1040	59 %	37 %	28 %	34 %	44 830	38 %	17 %	23 001	20 445

* Charges de structure hors amortissements et frais financiers

** Chiffres non corrigés des effets fonciers

Avec près de 45 000 € d'excédent brut d'exploitation par UMO, les revenus des systèmes naisseurs-engraisseurs de bœufs conventionnels ont perdu 12 % du disponible par UTH.

Si les charges opérationnelles restent limitées à 28 % du produit, en revanche les charges de structures totales atteignent 55 % du produit. Dans le groupe des conventionnels, l'E.B.E/PB baisse de 2 %, les annuités progressent quant à elles de 2 %.

Chez les producteurs biologiques, on observe plutôt une forte amélioration des résultats économiques par rapport à 2001, notamment de l'excédent brut d'exploitation et du revenu agricole/UTH. De plus petite dimension économique et structurelle que les éleveurs conventionnels, ils compensent au plan économique par un caractère plus économe sur les charges pour finalement dégager un disponible et un revenu par UTH supérieur aux élevages conventionnels.

Ceci confirme les observations de l'année 2001.

4. Analyse des prix de vente des produits viande en 2002

4.1 Une année 2002 marquée par une faible demande de viande bovine biologique

L'année 2001 a été marquée par les suites de la 2^{ème} crise ESB et la fièvre aphteuse. Ce fut donc une mauvaise année pour le marché des viandes conventionnelles alors que la demande et les prix furent soutenus pour les viandes biologiques.

L'année 2002 a été nettement plus favorable au maigre qu'en 2001 avec une bonne remontée des cours des mâles en vif ou finis. En revanche, les prix moyens des catégories bœufs, génisses et vaches de réforme sont restés bas et ont même baissé pour les meilleures conformations.

Les vaches de réforme ont subi le poids des reports d'abattage de 2001.

Seuls les jeunes bovins ont connu une hausse appréciable (+18,6 % pour le R) ainsi que les conformations les plus mauvaises (O et P) des autres types de carcasses. Jamais le rapport de prix entre jeunes bovins R et vaches de réforme de même conformation n'avait été aussi élevé en faveur des jeunes bovins. Ceux-ci bénéficiaient d'une demande intérieure toujours favorisée par une nationalisation encore importante des approvisionnements.

Dans ce contexte, les viandes biologiques ont également été entraînées à la baisse d'autant plus que les crises s'éloignant, la demande s'est sensiblement tassée au point de retrouver les problèmes d'écoulement que les éleveurs avaient connus en 2000 à la veille de la seconde crise ESB.

Toutes les catégories de viande biologiques ont donc subi des baisses de prix, sauf les brouillards qui, le plus souvent vendus en circuit classique, ont profité de l'amélioration des cours du maigre.

4.2 Une large gamme de carcasses proposée

Au sein des 67 élevages de l'échantillon, on relève la production de 3 288 animaux pour 16 catégories commerciales différentes.

Tableau n°77 : Effectifs d'animaux produits par catégorie

Catégorie	Nombre d'animaux vendus	Nombre d'élevages concernés	Catégorie	Nombre d'animaux vendus	Nombre d'élevages concernés
Veaux de 8 jours	119	22	Bœufs de 26 mois	14	2
Veaux sous la mère	454	25	Bœufs de 30 mois	65	8
Veaux de Lyon	20	1	Bœufs de 36 mois	344	28
Veaux de St Etienne	22	3	Génisses de 24 mois	4	2
Veaux d'Aveyron	32	2	Génisses de 30 mois	36	8
Broutards	878	49	Génisses de 36 mois	254	41
Broutardes	137	24	Taureaux de réforme	18	15
Jeunes Bovins	60	6	Vaches de réforme	831	64

Ne figurent pas ici les effectifs et répartitions des animaux maigres tels que bœufs, génisses et vaches de réforme.

4.3 Les ventes d'animaux jeunes

4.3.1 Les ventes de veaux de 8 jours

Tableau n°78 : Ventes de veaux de 8 jours femelles

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Salers	1	50	229	4,57
Limousine	6	61,7	265	4,29
Charolaise	26	62,7	292	4,66
Gasconne	1	60	183	3,05
Blonde d'Aquitaine	5	64	279	4,36
Croisés	12	50	317	6,34
Total	51	59,4	290	4,88
<i>Rappel 2001</i>	48	55,7	243	4,36

Tableau n°79 : Ventes de veaux de 8 jours mâles

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Croisés	9	50	284	5,68
Limousine	12	71,7	284	3,97
Charolaise	37	63,7	311	4,89
Rouge des prés	1	60	320	5,34
Blonde d'Aquitaine	5	52	280	5,39
Total	63	62,3	299,8	4,81
<i>Rappel 2001</i>	50	63,7	286	4,49

Evolutions 2002/2001 :

- 23 élevages concernés par ces ventes (+7)
- Stabilité des effectifs dans les catégories de veaux de 8 jours, cette catégorie commerciale est marginale en élevage allaitant
- Augmentation du prix moyen de l'animal par alourdissement et hausse du prix au kilo vif (+7 % pour les mâles et +12 % pour les femelles).
- Toutes les races ont profité de l'augmentation des cours du maigre sur l'année 2002.

4.3.2 Les ventes de veaux sous la mère

Tableau n°80 : Ventes de veaux sous la mère femelles

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Aubrac	18	141,9	1076	7,58
Limousine	35	129,5	877	6,77
Charolaise	14	136,9	884	6,46
Rouge des prés	21	147,2	813	5,52
Gasconne	30	130,2	1076	7,21
Total	118	135,6	912	6,73
<i>Rappel 2001</i>	<i>117</i>	<i>125</i>	<i>870</i>	<i>6,96</i>

Tableau n°81 : Ventes de veaux sous la mère mâles

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Aubrac	10	181,3	1406	7,76
Salers	2	96	792	8,22
Limousine	126	145,4	887	6,11
Charolaise	126	129,6	823	6,35
Rouge des prés	46	148,9	856	5,75
Gasconne	8	150,4	1056	7,02
Blonde d'Aquitaine	18	150,6	1105	7,33
Total	336	141,1	890	6,30
<i>Rappel 2001</i>	<i>243</i>	<i>135</i>	<i>924</i>	<i>6,84</i>

Evolutions 2002/2001 :

- 25 élevages concernés par ces ventes (+3).
- Augmentation moyenne de 2 animaux vendus par élevage (18,2 par élevage).
- Baisse globale des prix de vente au kilo carcasse (-8 % pour les mâles et -3 % pour les femelles) malgré un alourdissement des carcasses de 12 % chez les mâles et de 8,5 % chez les femelles.
- Les races Aubrac, Gasconne et Blonde d'aquitaine ont vu leurs prix augmenter en moyenne d'environ 7 %. Toutes les autres races ont connu une baisse des prix de 2 à 18 % (mâles limousins).

Tableau n°82 : Ventes de veaux sous la mère selon le degré de spécialisation des producteurs

	Nombre d'élevages	Nombre d'animaux produits	Taille moyenne des lots	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Producteurs spécialisés	16	425	26,6 (+2,4)	141,2 (+8,6)	902 (-22)	6,39 (-0,58)
Producteurs à la marge	9	29	3,2 (-1,9)	117,3 (-8,8)	792 (+5)	6,75 (+0,50)

Evolutions 2002/2001 :

- L'alourdissement (+8,6 kg) et l'augmentation des effectifs (+2,4) concernent les « producteurs spécialisés »
- La baisse des prix affecte les « producteurs spécialisés »
- Les producteurs à la marge (moins de 6 veaux produits par an) maintiennent le prix moyen malgré un allègement des carcasses.

On peut penser que ces deux groupes ne sont pas sur le même type d'animal produit ou ne bénéficient des mêmes circuits de commercialisation.

4.3.3 Autres ventes de veaux

Tableau n°83 : Autres ventes de veaux

Types d'animaux	Nombre d'élevages concernés	Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Veaux d'Aveyron	2	Blonde d'aquitaine limousine	19	224,7	1488	6,62
			13	204,8	1481	7,23
Veaux de St Etienne	3	Limousine	18	148	866	5,85
Veaux de Lyon	1	Limousine	20	192	913	5,18

Comme en 2001, trop peu d'élevages producteurs et trop peu d'animaux produits pour interpréter ces résultats donnés ici à titre indicatif

4.4 Les ventes de broutards

Tableau n°84 : Ventes de broutards non repoussés

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Aubrac	136	318,3	858	2,69
Salers	27	315	644	2,04
Limousine	171	273	700	2,56
Charolaise	267	298,4	681	2,28
Rouge des prés	21	280,3	677	2,41
Gasconne	26	209	547	2,62
Blonde d'Aquitaine	33	253,3	742	2,93
Total	655	293,7	724	2,46
<i>Rappel 2001</i>	<i>317</i>	<i>291,1</i>	<i>611</i>	<i>2,10</i>

Tableau n°85 : Ventes de broutards repoussés

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Aubrac	43	412,2	883	2,14
Limousine	22	338,5	856	2,53
Charolaise	86	345,7	636	1,84
Croisés	65	341,7	746	2,18
Gasconne	18	303,6	520	1,71
Blonde d'Aquitaine	7	328,6	670	2,04
Total	223	356,1	738	2,07
<i>Rappel 2001</i>	<i>51</i>	<i>361,9</i>	<i>562</i>	<i>1,55</i>

Evolutions 2002/2001 :

- Augmentation sensible des cours des broutards (+17 %) et broutards repoussés (+33 %).
- Toutes les races bénéficient de la hausse des cours, plus fortement cependant pour le charolais (+23 %).
- Maintien des poids de vente en broutards classiques, léger allègement en broutards repoussés notamment en charolais (-14,7 kg).

4.5 Les ventes de broutardes

Tableau n°86 : Ventes de broutardes

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Salers	17	266,5	518	1,94
Limousine	42	241,5	488	2,02
Charolaise	56	265,4	467	1,76
Croisés	8	269	448	1,67
Blonde d'Aquitaine	12	271,7	682	2,51
Total	137	258,1	497	1,92

Evolutions 2002/2001 :

- Effectifs plus importants qu'en 2001, liés probablement à des cours du maigre plus favorables.
- Peu de points de comparaison avec 2001.

4.6 Les ventes de jeunes bovins

Tableau n°87 : Ventes de jeunes bovins

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Limousine	25	392	1027	2,62
Charolaise	31	376,1	1028	2,73
Blonde d'Aquitaine	4	346,3	1112	3,21
Total	60	380,8	1033	2,71
<i>Rappel 2001</i>	36	402	1186	2,95

Evolutions 2002/2001 :

- Comme en 2001, peu d'effectifs dans cette catégorie difficile à produire en agriculture biologique, 6 exploitations concernées (+3)
- Baisse sensible des cours conjuguée à un allègement des carcasses spécialement sur le lot limousin.
- Le prix moyen de 2,71 €/kg correspond à la cotation moyenne de l'année 2002 pour les jeunes bovins conventionnels de classement R !
- Ces animaux n'ont probablement pas été commercialisés en circuit biologique ou mal valorisés en agriculture biologique.

4.7 Les ventes de bœufs

Tableau n°88 : Ventes de bœufs de 26 mois

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Charolaise	14	312,9	1031	3,29
<i>Rappel 2001 (lot charolais)</i>	16	379,7	1560	4,11

Tableau n°89 : Ventes de bœufs de 30 mois

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Limousine	17	397,2	1464	3,69
Charolaise	17	463	1478	3,19
Croisés	25	356,7	1046	2,93
Rouge des prés	6	478,8	1750	3,65
Total	65	406,4	1333	3,28
<i>Rappel 2001</i>	49	373,6	1377	3,69

Tableau n°90 : Ventes de bœufs de 36 mois

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Salers	10	430	1423	3,31
Limousine	111	415,4	1602	3,86
Charolaise	165	419,7	1365	3,25
Rouge des prés	2	574	2233	3,89
Croisés	34	354,6	1009	2,85
Blonde d'Aquitaine	12	421,8	1322	3,13
Total	344	412,5	1407	3,41
<i>Rappel 2001</i>	235	409,6	1674	4,09

Evolutions 2002/2001 :

- 35 exploitations concernées par cette catégorie animale (+8), pour un effectif moyen de 12 bœufs vendus par exploitations.
- 20 exploitations ont cette production de mâles comme orientation principale (+5).
- Toutes les catégories de bœufs et toutes les races subissent une baisse des prix, en moyenne d'environ 15 %, soit plus que les bœufs conventionnels pour l'année 2002. Les bœufs conventionnels n'ont baissé que de 7,7 % dans la classe U et 9,7 % dans la classe R. La demande a été très faible en 2002 sur ce type de carcasse.
- L'alourdissement des carcasses, parfois imposée par le manque d'acheteurs, ne suffit pas à compenser la baisse des prix.
- Les types génétiques les plus touchés par la baisse des prix sont les croisés (-26%), la Blonde d'Aquitaine (-20 %) et la charolaise (-17 %).
- Une partie des bœufs a peut-être été valorisée en circuit conventionnel.

4.8 Les ventes de génisses à viande**Tableau n°91 : Ventes de génisses selon le degré de spécialisation des producteurs**

	Nombre d'élevages	Nombre d'animaux produits	Taille moyenne des lots	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg carcasse)
Producteurs de génisses « à la marge »	37	158	4,3 (+0,8)	350 (+17,6)	1370 (-148)	3,91 (-0,66)
Producteurs de génisses en lots	9	105	11,7 (-1)	337,7 (+1,9)	1281 (-101)	3,79 (-0,33)
Total	48	263	5,5	345,1	1335	3,87

Les génisses, comme les bœufs ont connu une baisse des prix en 2002. L'alourdissement, plus marqué chez les producteurs à la marge, n'a pas suffi à endiguer la chute des cours. Comme en 2001, ce sont les « petits producteurs » qui valorisent le mieux cette catégorie commerciale.

Tableau n°92 : Ventes de génisses de 24 mois

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Charolaise x Aubrac	4	231,2	1470	6,36

Tableau n°93 : Ventes de génisses de 30 mois

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Charolaise	22	320,8	1195	3,72
Croisés	14	347,9	1090	3,13
Total	36	331,3	1154	3,48
<i>Rappel 2001</i>	39	327	1302	3,98

Tableau n°94 : Ventes de génisses de 36 mois

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Aubrac	15	250,1	1504	6,01
Salers	4	335,7	1101	3,28
Limousine	79	334,7	1363	4,08
Charolaise	110	356,4	1306	3,66
Croisés	15	341	1108	3,25
Rouge des prés	3	459,3	2054	4,47
Blonde d'Aquitaine	14	408,5	1710	4,23
Total	254	346,1	1357	3,92
<i>Rappel 2001</i>	<i>144</i>	<i>338,7</i>	<i>1490</i>	<i>4,40</i>

Evolutions 2002/2001 :

- 44 exploitations concernées par cette catégorie animale (+9), pour un effectif moyen de 6,7 génisses vendues par exploitations.
- Toutes les races subissent la baisse des cours avec par ordre d'importance : les croisées (-32 %), les charolaises et rouges des prés (-13 %), salers (-11 %) et limousine (-9 %)
- Comme pour les bœufs, l'alourdissement des carcasses n'a pas suffi à compenser la baisse des cours.

4.9 Les ventes de taureaux de réforme**Tableau n°95 : Ventes de taureaux de réforme**

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg vif)
Aubrac	2	482,3	1154	2,39
Salers	3	477,4	942	1,97
Limousine	2	592,1	1068	1,8
Charolaise	9	572,1	1045	1,83
Rouge des prés	1	536,7	902	1,68
Croisés	1	537	1026	1,91
Total	18	570,7	1034	1,81
<i>Rappel 2001</i>	<i>25</i>	<i>525,7</i>	<i>1431</i>	<i>2,72</i>

Evolutions 2002/2001 :

- Forte baisse des prix au kilo de carcasse (-33 %).
- Alourdissement des poids de carcasse importante (+45 kg)
- Valorisation probable en circuit conventionnel

4.10 Les ventes de vaches de réforme**Tableau n°96 : Ventes de vaches de réforme**

Races	Nombre d'animaux	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Prix au kg (€/kg)
Aubrac	27	405,8	1275	3,14
Salers	24	374,9	1172	3,13
Croisés	68	352,1	1155	3,28
Limousine	234	360,8	1365	3,78
Charolaise	372	374,3	1228	3,28
Rouge des prés	28	405,2	1585	3,91
Gasconne	12	311,4	1872	6,01
Blonde d'Aquitaine	66	403,5	1737	4,31
Total	831	372,6	1319	3,54
<i>Rappel 2001</i>	<i>461</i>	<i>365</i>	<i>1510</i>	<i>4,14</i>

Evolutions 2002/2001 :

- Forte baisse dans cette catégorie commerciale en 2002 avec une baisse du prix au kilo de -15 %. A titre de comparaison, les vaches de réforme conventionnelles ont vu leurs prix baisser respectivement de 11 % pour le classement U et 6,9 % pour le classement R. Les classements O et P ont eux connu une augmentation de leurs cours (+7,3 et +11 %). La baisse des prix est donc plus marquée en agriculture biologique.
- Alourdissement de 7,6 kg en moyenne.

Tableau n°97 : Comparaison des prix de vente des vaches de réforme et des génisses de viande selon les races

Races	Vaches de réforme (€/kg)	Génisses de viande (€/kg)	Ecart VR/GV (€/kg) 2002	Rappel écarts VR/GV (€/kg) 2001
Limousine	3,78	4,08	-0,30	-0,03
Blonde d'Aquitaine	4,31	4,23	+0,08	-0,17
Charolaise	3,28	3,66	-0,38	-0,34

Alors que la blonde d'Aquitaine a effacé son écart de prix entre les deux catégories et que la charolaise a maintenu le sien, la vache de réforme limousine a décroché par rapport à la génisse.

4.11 Comparaison des prix de vente par catégorie

Tableau n°98 : Comparaison des prix de vente des principales catégories de l'échantillon national avec les prix de vente conventionnels de l'année 2002

Les chiffres entre parenthèses signalent les évolutions 2002/2001

	Classement	Agriculture conventionnelle (€/kg)	Echantillon national Agriculture biologique* (€/kg)
Vaches de réforme	U	2,81 (-0,33)	3,54 (-0,60)
	R	2,45 (-0,18)	
	O	2,09 (+0,14)	
Génisses à viande	U	3,14 (-0,39)	3,92 (-0,43)
	R	2,53 (-0,39)	
	O	2,13 (+0,02)	
Bœufs	U	2,95 (-0,25)	3,41 (-0,62)
	R	2,56 (-0,28)	
	O	2,25 (+0,07)	

* sans distinction de classement

Malgré une forte baisse des prix de la viande en 2002, un écart de prix par rapport au conventionnel persiste en faveur des viandes biologiques.

CONCLUSION SUR L'ECHANTILLON 2002

L'année 2002, comparativement à 2001 a été une bonne année fourragère qui a permis de reconstituer les stocks et d'allonger la durée de pâturage. Cet élément a favorisé l'augmentation des poids de carcasse, « aidé » également par des problèmes d'écoulement en circuit biologique qui ont parfois contraint les éleveurs à garder plus longtemps que prévu les animaux bons à abattre.

Techniquement, les résultats de reproduction se sont maintenus et pour certains systèmes améliorés. Ils se confirment à un bon niveau, à jeu égal avec les systèmes conventionnels, proches des optimums admis classiquement.

La gestion sanitaire a été également bien maîtrisée, comme en 2001. La réduction des mortalités des veaux dans deux groupes, ainsi que la maîtrise à un niveau très faible des frais vétérinaires, témoignent d'une conduite troupeau sans problème majeur.

Fait notable, lié aux bonnes conditions fourragères 2002, la production de viande vive, décrochée des niveaux conventionnels en 2001, s'est fortement améliorée en 2002, dépassant même les moyennes observées pour les systèmes naisseurs et producteurs de veaux sous la mère.

De même, les poids de carcasse ont eu une très nette tendance à l'alourdissement, quel que soit le type génétique et le type de carcasse produite.

Ces éléments techniques favorables s'accompagnent cependant d'une conjoncture viande qui s'est sensiblement dégradée en 2002. Tous les systèmes ont vu baisser leur prix moyen de viande vive, de manière parfois importante, surtout dans les systèmes vendeurs de viande finie.

Dans les différentes catégories commerciales, tous les types de carcasse accusent une baisse des prix. Seuls font exception les brotards, dopés par la reprise des cours conventionnels sur les catégories de maigres, ils sont les seuls à tirer leur épingle du jeu dans une conjoncture de faible demande de viande biologique.

Cependant, malgré un contexte commercial atone et des cours orientés à la baisse, les systèmes spécialisés ont su maintenir, voire améliorer, leurs résultats économiques globaux. Les charges opérationnelles toujours très bien maîtrisées à un niveau remarquablement bas, et des charges de structure qui ont peu varié, permettent de maintenir une efficacité technico-économique très élevée entre 44 et 45 % d'E.B.E/PB. Les niveaux de disponible et de revenu agricole par UTH familiale sont maintenus ou améliorés. Ils se situent tous à plus de 20 000 €/UTH familial.

Finalement, la bonne année fourragère, la maîtrise de la reproduction et de la santé des troupeaux, l'alourdissement des poids de carcasse et l'excellente maîtrise des charges auront permis de compenser une conjoncture dégradée.

ANNEXES

Annexe 1 : Production de viande par système

Production de viande	Hors sol et Vaches allaitantes		VA et Veaux sous la mère		Naisseur		Naisseur engraisseur de bœufs	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Production brute de viande vive (kg vifs)	22 003	35 341	18 713	18 721	23 210	24 807	28 165	29 426
Production vendue (% de la PBVV)	81	87	85	105	78	97	96	115
Production autonome de viande vive (% de la PBVV)	94	96	88	86	89	89	91	86
Prix moyen du kg vif vendu (€/kg vif)	2,06	2,04	3,23	2,90	2,20	2,13	2,19	1,90

Annexe 2 : Résultats de reproduction par système

Résultats de reproduction	Hors sol et Vaches allaitantes		VA et Veaux sous la mère		Naisseur		Naisseur engraisseur de bœufs	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Taux de gestation (%)	90	78,8	81,5	87,6	91	89,8	92,2	89,8
Taux d'avortement (%)	0	0,4	0	0,1	0,5	0,3	0,6	0,6
Taux de prolificité (%)	105,2	104,8	103,5	102,7	103	102,2	102,7	102,7
Taux de mortalité des veaux (%)	9,9	3,8	7,7	8,2	9,5	7,1	8,3	7,2
Dont 0-48 h (%)	3,6	0,7	4,3	4,5	4,6	4,2	4,7	4,5
Dont 48 h – sevrage (%)	6,3	3,1	3,4	3,7	4,9	2,9	3,6	2,7
Taux de césariennes (%)	0	1,2	1,7	0,7	2	1,6	1,9	2
Taux de productivité numérique (%)	85,4	79,4	77,9	82,6	84,8	85,2	86,8	85,6
Intervalles vêlages-vêlages (j)	395	387	396	394	399	408	374	395
Taux d'IA premières (%)	1,7	0	12	4	13,4	9,5	6,8	9,5
Taux de renouvellement (%)	26	26,1	21,1	20,6	24,4	22,2	23	25,8

Annexe 3 : Frais de troupeau par système

Frais du troupeau (€/UGB)	Hors sol et Vaches allaitantes		VA et Veaux sous la mère		Naisseur		Naisseur engraisseur de bœufs	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Frais d'élevage	27,6	68,2	47,2	34,9	25,8	18,3	14,6	16,5
Dont contrôle de performances	0,30	0	2,3	0,9	2,6	1,4	0,6	0,2
Dont reproduction	3,5	0,8	14,5	3,4	7,8	2,8	2,1	1,9
Dont frais divers	13,3	32,4	10,4	12,6	10,8	5,5	3,6	5,9
Dont achat de litière	10,5	34,5	20	15,4	6,9	7,8	7	6,7
Frais vétérinaires	5,9	12,9	38,7	25	17,8	15,2	6,6	11
Aliments concentrés	21,8	24,3	52,1	95,4	57	60,3	34,8	57,1
Dont concentrés	14,9	23,7	40,8	73,2	46,3	50,7	29,4	53,6
Dont CMV	-	0,6	9,5	16,7	4,6	5,4	5,2	3,1
Dont poudre de lait	0	0	0,6	0	0	0	0	0,2
Dont fourrages achetés	6,9	1,9	1,2	6,2	6,1	2,7	0,2	2,4

Annexe 4 : Résultats techniques par système

Résultats techniques	Hors sol et Vaches allaitantes		VA et Veaux sous la mère		Naisseur		Naisseur engraisseur de bœufs	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Nombre d'exploitations	5	5	13	16	18	23	15	20
SAU (ha)	95	92,1	77,9	82,2	109,4	103,7	132,2	126,8
SFP (ha)	73	80	67,8	70,7	96,9	91,4	109,7	113,2
SFP/SAU (%)	79	87,0	88	86,0	90	88,2	89	89,3
SH (ha)	71	77,6	65,6	69,5	96	90,4	109,5	112,7
STH (ha)	25,1	11,5	37,1	42,5	65,1	61,8	70	75,1
Maïs* (ha)	0	3,2	4	3,2	5,8	5,2	2,1	1,9
Maïs/SFP* (%)	0	4,5	6,7	5,6	6,1	6	1,9	1,8
Rendement maïs (tMS/ha)	//	8,9	9,9	7,6	7,6	8,1	8,1	6,8
SCV (ha)	17,6	11,3	9,7	11,3	12,2	11,2	22,4	13,6
SCV/SAU (%)	18,5		12,5		11,2		16,9	
MO totale (UTH)	2,18	2,20	1,75	1,67	1,51	1,52	1,57	1,46
MO salariée (UTH)	0,62	0,74	0,12	0,16	0,15	0,12	0,59	0,30
Année installation	1981	1987	1988	1989	1983	1986	1986	1985
Année naissance	1959	1962	1960	1962	1956	1961	1954	1957
Exploitations en sociétés (%)	50	60	38,5	31	23,5	34,6	20	20
Charolais (%)	17	25	23	19	69	39	20	55
Limousin (%)	33	25	23	38	25	17	53	35
Blonde Aquitaine (%)	50	50	8	6	1	17	7	-
autres races (%)	0	-	46	38	0	26	20	10
Nombre de Vaches allaitantes	41	63	53	49	47	46	45	44
Nombre de femelles à la reproduction	54	79	65	60	61	58	57	58
Taux de Productivité numérique (%)	85,4	79,4	77,9	82,6	84,8	85,2	86,8	85,6
Prix au kg de viande vive (€)	2,06	2,04	3,23	2,90	2,20	2,13	2,19	1,90
Frais élevage/UGB Bovins viande (€)	27,6	33,2	47,2	19,5	25,8	10,4	14,6	9,5
Frais véto / UGB Bovins viande (€)	5,9	12,9	38,7	24,5	17,8	15,2	6,6	11,2
Date moyenne des vêlages	27/01	10/02	04/05	11/02	04/02	07/02	22/02	03/04
Production brute de viande vive (kg)	22003	35341	18713	18721	23210	24807	28165	29426
PBVV / UGB (kg)	234	266	225	236	227	261	241	258
UGB totales	89	109	82	80	105	98	113	117
Chargement apparent (UGB/ha)	1,2	1,31	1	0,9	1,06	1,09	1,1	1,06
Chargement corrigé (UGB/ha)	1,1	1,28	1,04	1,03	1,06	1,12	1,0	1,04

Annexe 5 : Résultats économiques par système

Résultats économiques	Hors sol et Vaches allaitantes		VA et Veaux sous la mère		Naisseurs		Naisseurs engraisseurs de bœufs	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Produit total (€)	311 022	296 584	106 636	109 314	107 003	109 280	114 918	119 427
Produit BV/Produit total (%)	21,6	27,8	73,3	73	69,6	70,1	75,7	75,1
Aides /P.B. (%)	9	11	31	37	39	42	37	42
Aides bovines/Produit bovin (%)	25,1	31,2	29,4	33,7	35,9	37	33,9	37,5
CH Op/P.B. (%)	40,5	49,4	19,1	20,2	19,4	18,5	17,9	18,7
Dont animales (%)	38,1	46,7	14,1	15	13,7	12,4	11,9	13,9
Dont surface fourragère (%)	1	1,8	1,9	2,1	3	3,6	2,8	2,8
Dont surface non fourragère (%)	1,4	1	2,6	2,8	2,7	2,5	3,2	1,9
CSHAFF/P.B. (%)	23,7	27,6	36	33,1	35	35	36	36,6
main d'œuvre/CS totales (%)	21,6	24,4	18,7	17,8	15,9	15,5	20,5	19,1
Foncier/ CS totales (%)	11	10	13,5	14,4	18,3	20	14,6	14,4
matériel/ CS totales (%)	24,7	23,9	34,8	32,6	33,4	34,3	34,4	36
bâtiment/ CS totales (%)	13,2	13,6	9,3	10,2	8	8,5	10,3	9,2
EBE corrigé (€)	93 879	62 656	43 985	47 126	44 763	45 229	38 096	46 363
EBE /P.B. (%)	30	21	42	44	42	43	34	38
EBE hors MO / Produit(%)	35	28	45	46	44	44	38	45
Disponible (€)	46 758	50 075*	28 139	30 688	26 385	27 932	19 355	23 522
Disponible/UMO familiale (€)	29 858	34 104*	17 174	21 164	20 389	20 859	20 886	21 580
Revenu agricole (€)	46 497	16 799	28 409	31 329	26 091	27 159	15 946	23 522
Revenu agricole/UTH familiale (€)	29 679	11 506	17 339	21 607	20 161	20 281	17 208	20 566
Revenu agricole / Produit total (%)	15	6	27	29	24	25	22	19
Capital hors foncier (€)	427 147	404 056	308 380	268 305	272 149	285 401	314 386	324 935
Annuités (€)	39 886	41 189	16028	16 342	18 066	16 917	18 516	23 798
Annuités / P.B. (%)	12,3	31	15	15	17	15	16	20
Taux endettement (%)	39	53	36	27	38	39	32	33

* Réalisé sur 4 exploitations seulement.

Carnet d'adresses

interlocuteurs régionaux et nationaux chargés du dispositif RESEAUX D'ELEVAGE BOVINS VIANDE



Animateurs régionaux du dispositif

Nord-Pas de Calais, Picardie, Haute-Normandie

Frédéric Galan

Institut de l'Elevage - Chambre Régionale d'Agriculture
19, bis rue A. Dumas – 80096 Amiens Cedex 3

Tel : 03 22 89 03 65 – Fax : 03 22 33 69 38

mailto : frederic.galan@inst-elevage.asso.fr

Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace

Bernard Morhain

Institut de l'Elevage- 9, rue de la Vologne
BP 1047 – 54522 Laxou Cedex

Tel : 03 83 93 39 13 – Fax : 03 83 93 39 11

mailto : bernard.morhain@inst-elevage.asso.fr

Charolais

Jean Devun

Institut de l'Elevage
6 rue de Lourdes – 58000 Nevers

Tel : 03 86 36 90 44 – Fax : 03 86 21 56 59

mailto : jean.devun@inst-elevage.asso.fr

Rhône-Alpes, PACA

Roger Palazon

Institut de l'Elevage – Actipole
5, rue Hermann Frenkel - 69364 Lyon Cedex 07

Tel : 04 72 72 49 71 – Fax : 04 72 72 49 92

mailto : roger.palazon@inst-elevage.asso.fr

Limousin

Sylvie Brouard

Institut de l'Elevage
Ester - 87 069 Limoges Cedex

Tel : 05 55 42 61 49 – Fax : 05 55 42 60 95

mailto : sylvie.brouard@inst-elevage.asso.fr

Auvergne, Centre

Jean-Luc Reuillon

Institut de l'Elevage - Chambre Régionale d'Agriculture
BP 455 – 63012 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tel : 04 73 43 44 06 – Fax : 04 73 93 56 73

mailto : jean-luc.reuillon@inst-elevage.asso.fr

Aquitaine

Marion Kentzel

Institut de l'Elevage – Castanet Tolosan
BP 18 – 31321 Castanet Tolosan Cedex

Tel : 05 61 75 44 38 – Fax : 05 61 73 85 91

mailto : marion.kentzel@inst-elevage.asso.fr

Bretagne

Patrick Sarzeaud

Institut de l'Elevage – Technopôle Atalante- Champeaux
Rond point de Lannou – 35042 Rennes Cedex

Tel : 02 23 48 29 20 – Fax : 02 23 48 29 21

mailto : patrick.sarzeau@inst-elevage.asso.fr

Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées

Jacques Legendre

Institut de l'Elevage – Castanet Tolosan
BP 18 – 31321 Castanet Tolosan Cedex

Tel : 05 61 75 44 34 – Fax : 05 61 73 85 91

mailto : jacques.legendre@inst-elevage.asso.fr

Basse Normandie

Jérôme Pavie

Institut de l'Elevage - Chambre Régionale d'Agriculture
6 rue des Roquemonts – 14053 Caen Cedex

Tel : 02 31 47 22 72 – Fax : 02 31 47 22 60

mailto : jerome.pavie@inst-elevage.asso.fr

Coordination nationale

Coordination FILIERE BOVINS VIANDE

Bernard Morhain

Institut de l'Elevage- 9, rue de la Vologne
BP 1047 – 54522 Laxou Cedex

Tel : 03 83 93 39 13 – Fax : 03 83 93 39 11

@ : bernard.morhain@inst-elevage.asso.fr

Département ACTIONS REGIONALES

Yves Madeline [responsable]

Didier Rivot [secrétariat technique]

Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy
75595 Paris Cedex 12

Tel : 01 40 04 52 21 – Fax : 01 40 04 49 60

@ : yves.madeline@inst-elevage.asso.fr

@ : didier.rivot@inst-elevage.asso.fr

Cellule Outils & Méthodes

Thierry Charroin

Institut de l'Elevage – Ch. Agriculture
BP 50 – 42272 St Priest en Jarez Cedex

Tel : 04 77 92 12 31 – Fax : 04 77 92 12 70

@ : thierry.charroin@inst-elevage.asso.fr

DEUXIEME CHAPITRE

LES OVINS

- Synthèse des campagnes 2001 – 2002 -

PREAMBULE

Cette exploration a été menée en 2 phases distinctes, sur les résultats de la campagne 2001, puis ceux de la campagne 2002 afin de vérifier les premières constatations et d'éviter un effet campagne trop marqué.

En l'absence d'un réseau spécifiquement dédié, compte tenu du faible nombre d'exploitations concernées, tous les résultats ont été conservés et analysés. Au total cela représente 30 exploitations dont 18 sont communes aux 2 campagnes.

On constate la disparition de 6 exploitations de la base 2001 et l'arrivée de 4 exploitations nouvelles en 2002. Cela se traduit par la substitution d'un éleveur mixte bovin viande, d'un éleveur spécialisé de la zone pastorale par un éleveur diversifié en grandes cultures. Il y a apparition d'un système grandes cultures ovins, le groupe des spécialisés herbagers perdant 2 membres mais bénéficiant d'une substitution.

Des segmentations typologiques ont été effectuées chaque fois que cela a été possible, selon les champs d'investigation. La partie la plus détaillée, avec 3 groupes, concerne les résultats technico-économiques de l'atelier ovin sur lequel les modes de fonctionnement provoquent un effet marqué et similaire au sein d'une case typologique.

La comparaison entre les élevages en conversion et certifiés en AB n'a été faite que pour la campagne 2001, le groupe en conversion étant trop réduit et hétérogène pour la campagne 2002.

Le traitement des données du socle national et de la BDN pour la campagne 2001 ayant été antérieur au lancement de cette exploration sur les exploitations biologiques, il n'a pas été possible d'avoir une base de comparaison pour tous les critères retenus. Pour la campagne 2002, dont la valorisation a été réalisée au premier trimestre 2004, des traitements spécifiques ont été effectués.

La variation de composition de la base de données et donc des 3 cases typologiques identifiées n'est pas sans conséquence sur les résultats. Il ne faut donc pas faire d'interprétation intra groupe d'une campagne à l'autre, mais uniquement la comparaison intra campagne entre les groupes et les données issues du traitement de la base nationale en conventionnel.

INTRODUCTION

L'élevage ovin pour la production de viande est une de celles qui capitalisent le plus sur l'image de production nature. Les éleveurs ovins ont fortement travaillé, à partir de cette image, pour démarquer une production de qualité et conquérir des marges économiques face à un marché intérieur dominé par l'importation et structuré par les exigences de la distribution.

Beaucoup d'éleveurs ovins pensent produire « bio » et pourtant bien peu franchissent le pas. Certains obstacles techniques ne semblent pas si faciles à résoudre. En effet, la marginalisation de l'élevage ovin dans les zones défavorisées ne permet pas de développer des systèmes bio autonomes aussi facilement qu'il serait souhaitable. Dans la plupart des situations, faute de pâtures d'excellente qualité pour engraisser les agneaux, la production d'agneaux de bergerie est généralisée et le recours à la complémentation très important. La production de céréales et compléments protéagineux destinés aux ovins sur les exploitations est souvent trop limitée faute de terres arables et les achats extérieurs se révèlent aléatoires et onéreux.

La saisonnalité de la reproduction ne peut plus être assouplie avec l'aide des traitements hormonaux et l'étalement des ventes reste toujours aussi problématique. A cela s'ajoute la nécessité d'organiser le travail pour une vie sociale plus attractive ce qui ne facilite pas, non plus, la tâche.

A ces handicaps et ces surcoûts de production qui paraissent importants, s'ajoute le problème de l'écoulement des produits dans une filière qui a bien du mal à se structurer et à exister. L'incertitude du débouché et d'un différentiel de prix suffisant pour assurer à long terme la pérennité des exploitations constitue effectivement un frein majeur. Elle possède néanmoins un atout de poids : la petite taille de l'animal qui facilite une vente en carcasse entière en circuit court. Mais cet atout se heurte à la disparition des abattoirs de proximité et va souvent à l'encontre des tentatives d'organisation de la filière aval.

Il paraît donc intéressant de pouvoir mettre en exergue les lignes de force et les cohérences fondamentales de ces systèmes qui pourraient assurer la réussite de cette production. En l'absence de réseaux spécifiquement structurés, ces premières explorations et valorisations sont particulièrement opportunes. Elles soulèvent un certain nombre de questions, permettent de poser quelques jalons utiles pour sécuriser les candidats à la conversion et peut-être alimenter les réflexions des décideurs pour orienter de futures actions en faveur du développement de cette production.

PREMIERE PARTIE : DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON

Pour les campagnes 2001 et 2002, la base de données compte 30 exploitations ovines viande en production biologique. 18 d'entre elles sont communes aux 2 années. Cependant l'échantillon constant est beaucoup plus réduit en raison d'une forte évolution du statut des élevages, puisque près de 80 % sont certifiés en 2002 contre 60 % en 2001.

Tableau n° 1 – Statut des élevages

campagnes	2001	2002
Statut	Nombre	Nombre
Elevages en conversion	10	5
Elevages certifiés AB	15	18
Ensemble	25	23

1. Répartition géographique et typologie

La répartition sur le territoire montre une forte dispersion. Elle ne correspond en rien aux zones de forte production ovine : Midi Pyrénées n'est pas représentée, PACA, Languedoc-Roussillon et le Centre Ouest très faiblement, alors que la Basse Normandie, la Bourgogne et même la Bretagne et les Pays de Loire, mais aussi, à un degré moindre, l'Auvergne et Rhône Alpes sont bien représentées. 30 élevages répartis sur 11 régions programme, cela donne une idée de l'hétérogénéité de l'échantillon.

Tableau n° 2 : Répartition géographique

Région administrative	Nombre 2001	Nombre 2002
Auvergne	4	3
Bourgogne	4	4
Rhône Alpes	3	3
Basse Normandie	3	3
Limousin	2	2
Bretagne	2	2
Pays de Loire	3	2
Languedoc Roussillon	2	2
Provence Alpes Côte d'Azur	1	0
Lorraine	1	1
Champagne Ardennes	0	1

Comme pouvait le laisser supposer la répartition géographique, la zone de plaine est sur représentée. Cela n'est pas vraiment étonnant dans la mesure où les systèmes biologiques sont, techniquement, plus faciles à mettre en œuvre dans les zones où les terres arables sont moins rares.

Les zones de piémont et de haute montagne ne sont pas concernées par cet échantillon.

Tableau n° 3 : Répartition en zones de handicap naturel

Zone administrative	Nombre d'élevages	
	2001	2002
Plaine	7	7
Défavorisée	8	8
Montagne	6	5
Montagne sèche	4	3

Chaque petite région française étant le berceau d'une race adaptée, cela se traduit par l'élevage de 11 souches différentes, réparties équitablement en 2001 entre les races lourdes à viande (13) et les races rustiques (12) dans lesquelles on comptera les races indéterminées. La campagne 2002 penche plutôt vers les souches viande, 13 contre 10 souches rustiques.

Tableau n° 4 : Races exploitées

Race	Nombre d'élevages		Type racial
	2001	2002	
indéterminée	5	3	Rustique
Blanche du Massif Central	4	3	Rustique
Ile de France	4	4	Viande
Rouge de l'Ouest	4	3	Viande
Texel	2	2	Viande
Préalpes du Sud	2	3	Rustique
Charmois	1	1	Viande
Mouton Charollais	1	0	Viande
Limousine	1	1	Rustique
Mouton vendéen	1	2	Viande
Bleu du Maine	0	1	Viande

Ces 30 élevages appartiennent à 7 classes d'OTEX, l'OTEX 44, petits ruminants, étant naturellement la plus importante avec 16 représentants.

Tableau n° 5 : Répartition selon les OTEX

OTEX	Campagne 2001	Campagne 2002
13	0	1
39	1	1
41	1	1
44	16	13
71	1	0
72	2	4
81	4	3

A partir de la typologie nationale des systèmes d'élevage, réalisée par l'Institut de l'Élevage, on obtient, en simplifiant, une répartition plus technique et moins standardisée. Le tableau fait apparaître la répartition selon les campagnes des 14 exploitations spécialisées, 11 exploitations mixtes où prédomine l'association avec les bovins viande et 4 exploitations diversifiées (3 de polyculteurs-éleveurs et 1 avec des noyers bio).

Tableau n° 6 : Classement typologique

Types	2001	2002	Sous type	2001	2002
Spécialisés	13	10	fourrager	1	0
			herbager	9	8
			Pastoral mineur	2	1
			Pastoral majeur	1	1
Mixtes	8	10	Bovins viande	5	5
			Bovins lait	1	1
			Hors sol	2	3
			Grandes Cultures	0	1
Diversifiés	4	3	Polyculteur/éleveurs	3	2
			Ovins cult. pérennes	1	1

Enfin, un classement sur le système fourrager, plus corrélé au contexte pédo-climatique, fait ressortir 22 élevages de type herbager (chargement < 1,4 UGB/ha de SFP), 3 élevages assez intensifs qualifiés de fourragers (Chargement > 1,4 UGB/ha de SFP) et 5 systèmes pastoraux avec un fort recours aux surfaces de parcours et d'estive qui sont tous situés en zone sèche et pastorale (Drôme et Lozère).

Pour faciliter l'analyse, les élevages ont été répartis en 3 groupes :

- les spécialisés herbagers et fourragers (SPEC H et F),
- les mixtes ovins et bovins viande (MIXT Ov/BV),
- les Pastoraux, dont 3 sur 5 sont spécialisés, qui ne sont identifiés qu'au niveau des critères de structure et des résultats technico-économiques de l'atelier ovine.

Les autres exploitations, polyculteurs-éleveurs, mixtes Hors sol, mixtes Grandes cultures et mixtes Bovins lait ne figurent dans aucun de ces 3 groupes, mais sont présentes dans la moyenne, sur la ligne ensemble. La moyenne de cette ligne est calculée sur les 25 exploitations en 2001 et sur les 23 en 2002, alors que les 3 groupes en totalisent respectivement 19 et 17.

Il faut d'emblée souligner que le système ovins/cultures et le système ovins/bovins lait sont dans les zones qui offrent le plus de possibilités techniques d'ajustement des cohérences par rapport aux exigences des systèmes biologiques (autonomie alimentaire, rotations, etc.). A contrario ces systèmes sont dans des zones où le niveau d'intensification est très élevé et où les pratiques agricoles sont souvent les plus éloignées des principes de l'agriculture biologique.

Pour la campagne 2001, et dans certains cas, une agrégation est faite en deux groupes sans distinction typologique de système, les certifiés AB et les élevages en conversion, pour tenter de faire ressortir des effets propres à cette période particulière d'évolution. Ce n'est plus possible sur la campagne 2002, où seul le groupe AB est comparé aux systèmes conventionnels.

2. Données structurelles

Au niveau du statut juridique des exploitations, il ressort une forte majorité d'exploitations individuelles, situation conforme aux structures agricoles conventionnelles.

Tableau n° 7 : Statut juridique des exploitations

Statut juridique	Exploitation individuelle	GAEC succession	Autres GAEC	EARL
Nombre	22	3	1	4

Les tailles d'exploitations sont, compte tenu de la forte variabilité, tout à fait similaires à celles observées en élevage conventionnel, pour toutes les cases typologiques représentées.

Par contre, les troupes de brebis sont sensiblement inférieures à la moyenne des élevages du socle national, de 20 à 40 % pour les spécialisés herbagers et pastoraux, et de 5 à 10 % pour les mixtes BV, phénomène accentué sur l'échantillon 2002 autour de 30 %. Pour les pastoraux on reste aussi très éloigné des chiffres des élevages du socle national à -40 %. Le niveau du chargement flirte autour de 1 UGB/ha, 0,2 à 0,3 point au-dessous des conventionnels. La hiérarchie entre les groupes résulte de la typologie. En 2002 l'effet « pastoral », avec une moyenne de chargement apparent à 1,59 est plus conforme à la définition du type.

Tableau n° 8 : Caractéristiques structurelles 2001

Type d'élevage	Nombre	SAU en ha	SFP/SAU	UTA	Nombre de brebis	Chargement UGB/ha SFP
SPEC. H et F	10	66	90 %	1,35	371	1,03
MIXT. Ov/BV	5	125	88 %	1,88	316	0,98
Pastoraux	4	47	74 %	1,5	317	1,24
Ensemble	25	72	84 %	1,56	332	1,00

La SFP occupe une part très importante de la SAU, le groupe le plus faible étant celui des pastoraux qui consacrent presque la totalité de la SAU à la réalisation des stocks fourragers et à la production de concentrés fermiers, le prélèvement au pâturage se faisant essentiellement sur les surfaces de parcours. Les deux échantillons, malgré le turn-over de 20 % sont très proches. L'effet est significatif sur les pastoraux dans lequel un système diversifié grandes cultures remplace un spécialisé et fait baisser de plus de 10 points le rapport SFP/SAU.

Pour les pastoraux, les surfaces de parcours représentent en moyenne 193 ha, en 2001 et 168 ha en 2002 soit pour 3 exploitations 4 à 6 fois la SAU. Dans les autres types, ces surfaces sont rares et insignifiantes sauf pour une exploitation du groupe des spécialisés herbagers.

Tableau n° 8 bis : Caractéristiques structurelles 2002

Type d'élevage	Nombre	SAU en ha	SFP/SAU	UTA	Nombre de brebis	Chargement UGB/ha SFP
SPEC. H et F	8	62,8	91 %	1,3	385	1,05
MIXT. Ov/BV	5	109,3	86 %	2,14	240	1,00
Pastoraux	4	51,9	62 %	1,78	349	1,59
Ensemble	23	74	80 %	1,67	317	1,02

La main d'œuvre est la plus élevée dans les systèmes mixtes ovins bovins où malgré une exigence moins élevée des bovins viande en travail, l'effet taille, à la fois sur les surfaces et les UGB totaux, est significatif.

Quand on segmente l'échantillon par rapport au statut bio, les différences ne sont pas anodines. La surface agricole utile est similaire, par contre la part de surface fourragère est plus forte pour les élevages certifiés avec un chargement sensiblement inférieur de 15%. L'arrière effet, en phase de conversion, du niveau d'intensification de départ en est certainement l'explication et correspond à de nombreuses observations sur la baisse des rendements fourragers jusqu'à l'obtention d'un nouvel équilibre.

Tableau n° 9 : Caractéristiques structurelles comparées certifiées en AB, en conversion et conventionnelles

Type d'élevage	Nbre	SAU en ha	SFP/SAU	UTA	Nombre de brebis	Chargement UGB/ha SFP
Conversion 2001	10	75	80 %	1,65	369	1,09
Certifiés AB 2001	15	74	88 %	1,49	307	0,949
Certifiés AB 2002	18	74	87 %	1,64	323	1,00
Conventionnels 2002	N	83	80 %	1,52	434	1,54

On remarque un effectif moyen plus faible, un chargement de 15% inférieur pour les certifiés par rapport aux éleveurs en cours de conversion et une part de SFP plus forte pour assurer l'autonomie fourragère, objectif prioritaire. On observe assez bien ce glissement progressif de désintensification sur l'ensemble des indicateurs. L'écart avec les conventionnels au niveau du chargement est surestimé en raison d'une incidence très forte des pastoraux majeurs dans le socle national.

Les écarts sur la main d'œuvre entre les élevages certifiés et en conversion sont l'effet particulier de 2 exploitations avec une MO très élevée (effet Hors Sol).

En considérant uniquement les éleveurs spécialisés, le nombre de brebis/UTA pour les campagnes 2001 et 2002 est respectivement de 270 et 298 pour ces exploitations en agrobiologie alors que, pour les élevages spécialisés du socle national en conventionnel, ce ratio de productivité du travail atteint 317 et 331, soit 15% de plus. L'exigence supplémentaire en temps de travail régulièrement mise en avant pour ce mode de production n'est probablement pas le seul facteur explicatif. En effet, on constate souvent, lors de la conversion à structure égale, une décharge des bâtiments, nécessaire à une amélioration de l'ambiance pour maîtriser les problèmes sanitaires. A cela s'ajoute la désintensification constatée sur les surfaces fourragères qui limite le nombre de brebis.



DEUXIEME PARTIE : LES RESULTATS TECHNIQUES

1. Alimentation et autonomie

Les éleveurs ovins biologiques stockent peu de fourrages /UGB, de l'ordre de 1,3 à 1,5 tonne de matière sèche (MS). C'est sensiblement inférieur aux conventionnels (1,7 à 1,8 t). Cela traduit bien une volonté d'économiser pour garantir le plus possible l'autonomie fourragère. Une certaine confirmation vient de la comparaison sur 2001 entre les certifiés et les élevages en conversion. En effet les élevages en cours de conversion sont entièrement autonomes tandis que les élevages certifiés AB récoltent 270 kg de MS par UGB en moins et doivent acheter des fourrages chers et difficiles à trouver.

Suivant la campagne, ce sont les éleveurs mixtes BV ou Spécialisés herbagers qui stockent le moins de MS. Pour 2001 il semble que ce soit l'effet d'une sur-représentation de zones climatiques à tendance océanique dans le groupe des Mixtes BV qui, de plus, réalisent proportionnellement moins de foin en ayant beaucoup recours à l'enrubannage. Pour 2002, la disparition dans le groupe des spécialisés herbagers de 2 élevages à tendance fourragère (chargement 1,38 et 1,46) qui utilisent beaucoup de stocks explique une grande partie de cette baisse. Il faut aussi ajouter que le groupe des spécialisés comprenait 50 % d'éleveurs en conversion alors qu'en 2002, 8 sur 9 sont certifiés AB. A la baisse de rendement fourrager, déjà sensible, se cumule la tendance à l'augmentation des troupes. Les éleveurs pastoraux, en zone difficile, ont un réflexe fort de sécurisation. En raison d'un agnelage d'automne assez important (maintenu pour étaler la production, favoriser l'entretien des parcours et réguler le travail), et d'une localisation en zone de montagne à hiver froid et marqué, ils sont les plus gros consommateurs de stocks (un des élevages achète la totalité de son foin, en 2001, un autre près de 50 % en 2002 alors que les 3 autres sont entièrement autonomes). De plus, une explication vraisemblable tient certainement dans le fait que, sur ces zones très extensives, les pratiques de fertilisation et les modes d'exploitation sur les surfaces fourragères sont quasi identiques en conventionnel et en bio et on peut donc penser que la taille des troupes étaient déjà, dans les 2 cas, ajustée aux stocks réalisables. Le glissement de pratique technique en cours de conversion reste donc très limité dans ces situations.

Tableau n° 10 : Consommations et autonomie alimentaire 2001

Type d'élevage	fourrage récolté t MS/ UGB	% de foin /total stocké	Achat de Fourrage t MS/UGB	Concentré consommé Kg/brebis	écarts	Concentré prélevé en %
SPEC. H et F	1,34	85	0,05	104	18/167	47
MIXT. Ov/BV	1,10	67	0,06	44	1/112	75
Pastoraux	1,41	99	0,53	79	32/125	59
Ensemble	1,28	81	0,12	94	1/227	57

La proportion de foin stockée est une conséquence directe de l'application du cahier des charges. Elle a tendance à augmenter avec la certification, même si cela n'apparaît pas véritablement. En effet en 2001 le groupe est fortement marqué par des structures mixtes (BV entre autres) où la réalisation d'autres formes de stocks est plus courante. En 2002 où le groupe des spécialisés est presque entièrement certifié, la part de foin est très élevée. Sur cette dernière campagne, les conventionnels sont nettement inférieurs à notre échantillon de 18 élevages certifiés.

La consommation de concentré par brebis varie dans les fourchettes constatées pour les conventionnels. L'interprétation est plus à rapprocher de la productivité.

Tableau n°10 bis : Consommations et autonomie alimentaire 2002

Type d'élevage	foufrage récolté t MS/ UGB	% de foin /total stocké	Achat de Fourrage t MS/UGB	Concentré consommé Kg/brebis	écarts	Concentré prélevé En %
SPEC. H	1,21	96	0	66	0/126	32
MIXT. Ov/BV	1,45	64	0,32	105	48/149	63
Pastoraux	1,83	95	0,2	85	63/109	72
Ensemble	1,50	89	0,11	96	0/199	52

La moyenne des 2 échantillons est très stable entre les 2 campagnes. La faible consommation du groupe mixte ovin/BV en 2001 s'explique essentiellement par le contexte pédo-climatique de zone : plus de pâturage dans l'alimentation des brebis et production d'agneaux d'herbe, en totalité pour 2 élevages qui ne distribuent pas de concentré. La forte consommation en 2002 reflète une orientation plus nette du groupe vers la production de bergerie et l'incidence d'un nouvel élevage à forte prolificité et fort consommateur de concentré. Le groupe des spécialisés perd, en 2002, 2 élevages gros consommateurs (>180 kg/brebis) et devient majoritairement certifié, ces deux facteurs expliquant une grande partie du résultat flatteur. Le groupe pastoral est tout à fait dans une stratégie de production économe d'agneaux de bergerie avec un lot d'agnelage d'automne et les quantités de concentré distribué sont comparables au conventionnel.

La part des concentrés prélevés dans la consommation totale de concentré ressort en moyenne à 57 % et 52 %. Ce sont toujours les herbagers spécialisés qui sont les moins autonomes en privilégiant l'autonomie fourragère. Les mixtes BV et les pastoraux ont un bon niveau d'autonomie en concentré. Pour les premiers c'est d'autant plus logique qu'ils ont la sole de grandes cultures la plus élevée en valeur absolue (excepté les 2 systèmes avec grandes cultures). Pour les pastoraux c'est l'effet région où les céréales, malgré une SAU réduite, entrent en rotation avec des surfaces fourragères cultivées à base de luzerne.

La seconde segmentation nous apporte une autre vision. La moindre consommation de concentré chez les certifiés par rapport à la situation des élevages en cours de conversion n'est peut être pas seulement le résultat de l'effet du groupe mixte BV, mais, vraisemblablement, du degré d'autonomie, plus élevé de 13 points. Il semble que les corrélations soient inverses par rapport aux conventionnels : en principe quand les concentrés sont produits sur une exploitation d'élevage, sans effet limitant relatif aux surfaces, les consommations de concentré/brebis (à performance égale) sont élevées et le taux d'autonomie proche de 90 %. Dans les élevages en agrobiologie la priorité paraissant être donnée au fourrage, les déficits sur les concentrés produits sont très fréquents et les consommations de concentré sont plus ajustées. Mais dans le même temps le taux d'autonomie reste assez élevé, alors qu'il a, logiquement, tendance pour une situation similaire à se dégrader en conventionnel. Réflexe à la fois économique (coût des achats) et déontologique (traçabilité, cohérence du système de production).

Tableau n° 11 – Alimentation et autonomie comparée certifiés AB, en conversion et conventionnels

Type d'élevages	fourrage récolté t MS/ UGB	% foin /total stocké	Achat de Fourrage t MS/UGB	Concentré consommé Kg/brebis	écarts	Concentré prélevé en %
En conversion 2001	1,43	89	0	100	18/179	48.6
Certifiés AB 2001	1,16	75	0,22	91	0/227	62.1
Conventionnels 2001	1,84	84	NC	NC	NC	NC
Certifiés AB 2002	1,42	90	0,09	88	0/151	51%
Conventionnels 02	1,69	74	NC	141	NC	NC

On peut remarquer une évolution cohérente entre les 2 campagnes, la meilleure couverture fourragère correspondant à une dégradation sur l'autonomie en concentré. Cependant, il faut relativiser par rapport à un effet potentiel de conjoncture, car, en conventionnel, quand les stocks fourragers sont importants cela correspond souvent à une qualité inférieure et le recours aux concentrés augmente tendant à dégrader aussi l'autonomie en concentré. Cela pourrait tout simplement masquer un effet année fourragère, sans évolution structurelle nette liée au mode de production.

2. Reproduction

La lutte naturelle est de rigueur, et la conduite privilégie une mise bas par brebis et par an. La mise bas de printemps domine largement sur la campagne 2001 laissant le cycle sexuel naturel reprendre ses droits. De plus cela permet de satisfaire les forts besoins alimentaires des brebis sur la période de pâturage et de limiter les besoins en fourrages stockés : économie de temps, de bâtiment de stockage, mais aussi de concentré, une façon indirecte de renforcer l'autonomie alimentaire. C'est aussi une manière de diminuer la densité animale dans les bâtiments en période hivernale et d'améliorer l'ambiance sans pour cela réinvestir dans la construction.

Tableau n° 12 : Répartition des systèmes de reproduction

Mode de reproduction	Nombre 2001	Nombre 2002
1 période de Mise bas de printemps	10	6
1 période de Mise bas d'automne	1	2
1 période de Mise bas d'hiver	2	4
2 périodes de Mise bas très étalées aut./H et H/print.	10	10
Accéléré avec 3 périodes de Mise bas aut./hiver/ print.	1	1
Lutte permanente mise bas dominante au printemps	1	1

Cependant les systèmes avec une période de mises bas à contre saison sur l'automne représentent plus de la moitié des élevages sur la campagne 2002. Cette option est particulièrement importante dans l'optique d'assurer un approvisionnement régulier du marché, d'où l'attrait pour des races non saisonnées. Outre les races rustiques, on retrouve ici l'intérêt particulier pour la race Ile de France, la plus représentée dans les souches viande (4 élevages) en raison de sa capacité à déssaisonner que n'ont pas (ou très peu) les autres races lourdes. Entre les 2 campagnes on observe sur les plannings de mise bas une tendance très nette à l'étalement de la production avec des périodes de mise bas longues étalées sur 3 à 4 mois pour satisfaire la demande et régulariser les apports.

La productivité numérique par brebis a tendance à être plus faible qu'en système conventionnel. Cela reflète la quasi-absence de systèmes accélérés puisque, sur les 2 campagnes, un seul élevage a un taux de mise bas supérieur à 100 (102 %). Il semblerait que l'accélération de la mise à la reproduction ne soit pas prise en compte avec les modes de production biologique. Bien qu'elle puisse être réalisée naturellement, particulièrement avec des souches non saisonnées, elle pâtit certainement d'un a priori déontologique, mais, surtout, nécessite un niveau d'alimentation élevé et soutenu qu'il est pratiquement impossible d'obtenir sans stocks importants et de qualité. Cela sous-entend la culture de fourrages à forte densité énergétique (maïs, betterave, ...) ou une récolte précoce de l'herbe (ensilage, séchage en grange) ce qui peut devenir, à partir d'un certain seuil, incompatible avec le cahier des charges ou économiquement trop coûteux.

Pour des raisons de coûts de production élevés, cette tendance à la diminution du taux de mise bas, par réduction des pratiques d'accélération, est déjà ancienne en conventionnel. Cette baisse est encore plus justifiée dans le cas de l'élevage biologique. L'autonomie fourragère est déjà suffisamment difficile à obtenir sur la base d'une mise bas annuelle, il ne serait pas logique d'augmenter la dépendance aux intrants extérieurs et de prendre plus de risques. Cependant, en conventionnel, les petites structures y ont recours presque systématiquement pour pallier une taille insuffisante et un regain d'intérêt n'est pas à exclure pour favoriser l'étalement de la production dans les filières de qualité y compris le mode de production biologique. Comme on le constate sur le terrain cette accélération modérée (TMB de 100 à 115) avec remise en lutte systématique mais contrôlée de courte durée, de l'ensemble de la troupe, conduit à une situation stabilisée avec 3 périodes de mises bas.

Tableau n° 13 : Résultats de reproduction 2001

Type d'élevage	Productivité numérique	Taux de Mise Bas %	Prolificité	Mortalité agneaux %
SPEC. H et F	1,05	90	1,41	16
MIXT. Ov/BV	1,04	89	1,43	18
Pastoraux	0,78	73	1,22	12
Ensemble	1,07	87	1,44	15

Tableau n° 13 bis : Résultats de reproduction 2002

Type d'élevage	Productivité numérique	Taux de Mise Bas %	Prolificité	Mortalité agneaux %
SPEC. H et F	1,02	86,5	1,39	16
MIXT. Ov/BV	1,03	87,1	1,51	22
Pastoraux	0,99	86,4	1,34	15
Ensemble	1,10	88,1	1,47	16

Dans les systèmes pastoraux, la productivité ne devrait pas être différente des systèmes conventionnels. En 2001, le résultat est très en dessous, pénalisé par un très faible taux de mise bas. Dans les zones pastorales, une mise à la reproduction tardive des agnelles et les caractéristiques génétiques des races élevées (prolificité faible à moyenne) limitent fortement la productivité. En 2002, bien qu'inférieure de 4 points, elle s'approche notablement de la moyenne de la zone, avec un taux de mise bas qui se replace dans la moyenne des autres groupes, ce qui semble tout à fait logique.

L'essentiel de la baisse de productivité semble imputable à une mortalité des agneaux très élevée et supérieure de 2,5 points à la moyenne des conventionnels. Ces taux sont cohérents d'une campagne à l'autre et fortement liés à la prolificité.

On peut ici suggérer une hypothèse explicative. Cette surmortalité pourrait être due à un problème alimentaire sur les mères. On a vu la difficulté d'obtenir des stocks fourragers suffisants et une bonne autonomie en concentré auxquels s'ajoute le problème de l'approvisionnement en protéines.

Tableau n° 14 : Résultats de reproduction comparés certifiés AB / en conversion /conventionnels

Type d'élevages	Productivité numérique	Taux de Mise Bas	Prolificité	Mortalité agneaux %
En conversion 2001	1,11 0,89/1,58	91 73/101	1,40 1,14/1,77	13 7/23
Certifiés AB 2001	1,04 0,55/2,03	85 52/100	1,46 1,08/2,29	17 9/32
Conventionnels 2001	1,12	92	1,39	13
Certifiés AB 2002	1,07 0,54/1,53	87 64/97	1,48 1,20/1,77	17 9/43
Conventionnels 2002	1,12	92	1,41	13

Le différentiel de mortalité (+4 points) au détriment des élevages certifiés pourrait traduire un poids moyen des agneaux à la naissance plus faible et une fragilité périnatale supérieure en raison d'un niveau d'alimentation des mères insuffisant en fin de gestation. La prolificité supérieure dans les élevages certifiés, confirmée en 2002, ne peut qu'aggraver le problème. Bien sûr, au-delà de cette hypothèse alimentaire, les effets de tous les facteurs se cumulent et la maîtrise sanitaire (diarrhées périnatales, parasitisme...) reste peut-être le premier facteur explicatif. Mais c'est une hypothèse qui demande vérification et ouvre des champs possibles d'investigation.

3. Production de viande

Excepté pour deux éleveurs expressément signalés en vente directe, le mode de commercialisation n'est pas identifiable. Les produits correspondent tout à fait au marché traditionnel de la viande ovine.

Le produit fortement majoritaire est l'agneau lourd fini. En 2001 cela représente en moyenne plus de 77 % des ventes. Pour douze d'entre eux, dont un livre 18 % d'agneaux gris, ce sont des agneaux de bergerie ou indéterminés. Sept autres dont un vend 30 % de maigres, sont à dominante agneau d'herbe. Un éleveur vend pour moitié des agneaux d'herbe et de bergerie. Trois élevages ne vendent que de l'agneau vif lourd. Un éleveur vend 25 % d'agnelles pour la reproduction et 65 % de lourds en vif. Enfin, le dernier élevage a une production très diversifiée avec 35 % d'agneaux de lait en carcasse, du lourd en carcasse, du vif et des agnelles pour la reproduction.

Pour la campagne 2002, il y a beaucoup plus d'homogénéité sur le débouché. Près de 89% sont des agneaux lourds (75% bergerie et 25 % d'herbe). Deux élevages ont un profil herbe exclusif et 4 autres un profil herbe majoritaire. Il y a un seul profil agneau maigre. Les agneaux légers vifs ou carcasse sont moins de 1%. Les reproducteurs (agnelles essentiellement) sont à 7%. On peut penser que la manifestation d'une demande plus soutenue de l'aval a eu une influence plus forte que la modification de l'échantillon.

Tableau n° 15 : Poids moyen de carcasse des agneaux lourds et productivité pondérale par brebis

Type d'élevage	Productivité pondérale kg/brebis	Poids moyen des agneaux (kg carcasse)
SPEC. H et F	18,6	17,6
MIXT. Ov/BV	17,7	16,9
Pastoraux	12,8	16,6
Ensemble	19,1	17,5
Conversion	19,05	16,3
Certifiés AB	19,1	18,1
Conventionnels 2001	NC	17,7

La quantité de viande produite est soumise à la productivité par brebis et au poids des agneaux vendus, très dépendant du mode de commercialisation et du choix génétique effectué. Compte tenu de l'hétérogénéité de l'échantillon, il n'est donc pas facile de conclure. On peut cependant affirmer que le poids moyen de carcasse des agneaux n'est pas significativement différent de la moyenne des conventionnels (Banque de données nationale d'appui technique). On est juste étonné de constater une petite faiblesse des poids de carcasse qu'on n'attendait pas chez les éleveurs mixtes Ovins/Bovin viande.

Tableau n° 15 bis : Poids moyen de carcasse des agneaux lourds et productivité pondérale par brebis.

Type d'élevage	Productivité pondérale kg/brebis	Poids moyen des agneaux (kg carcasse)
SPEC. H et F	17	17,3
MIXT. Ov/BV	17	16,8
Pastoraux	13,7	15,5
Ensemble	18,2	16,9
Certifiés AB 2002	18,1	17,2
Conventionnels 2002	19,0	17,7

Entre les deux campagnes, on constate une tendance globale à la baisse des poids de carcasse, assez forte sur le groupe des pastoraux, alors que les conventionnels restent très stables.

On peut aussi confirmer que la productivité est plus déterminante que le poids moyen de carcasse sur la production de viande par brebis. Dans chaque groupe, ce sont ceux qui ont la meilleure productivité qui ont les meilleures productivités pondérales par brebis. En effet, les écarts de poids de carcasse moyen (pour le même profil de production) restent dans une limite de 10 % environ alors que sur la productivité, ils peuvent dépasser 20 %.

En considérant les résultats des exploitations diversifiées et mixtes (polyculteurs-éleveurs, HS, BV et Grandes cultures), la spécialisation ressort comme un facteur de performance et de productivité de l'atelier ovin. La dispersion et la multiplication des productions sur une même exploitation ne sont vraisemblablement pas toujours propice à un bon équilibre technique des systèmes en agrobiologie et pourrait nuire à une certaine efficacité. Notons toutefois, que l'élevage le plus performant est celui de l'éleveur bovin lait, en raison notamment de sa très forte productivité numérique.

Tableau n° 16 : Efficacité du travail des élevages spécialisés

	Spécialisés Pastoraux 2001	Spécialisés herbagers 2001	Spécialisés herbagers 2002
Brebis/UTAO	254	306	298
Agneaux produits/UTAO	196	309	321

La productivité par travailleur est un élément déterminant de l'efficacité économique des systèmes en conventionnel, à l'intérieur d'une même case typologique. Cela est d'autant plus important que la part des aides et compensations est plus faible (systèmes de plaine, systèmes intensifs). Pour les systèmes biologiques il en est vraisemblablement de même et ce critère pourrait se révéler très important et être une balise claire pour caler des conversions ou des installations. En effet, si le produit est vendu à sa juste valeur, c'est à dire avec une plus value significative, la part des aides dans le produit et le résultat sera d'autant plus faible et l'incidence du produit viande plus élevée.



TROISIEME PARTIE – LES RESULTATS ECONOMIQUES

Les résultats économiques sont analysés de manière différente : l'atelier ovin et l'exploitation.

Les résultats de l'atelier ovin concernent le produit, les charges opérationnelles et la marge brute ovine rapportés à la brebis. Le produit ovin inclut les aides à la brebis qui se rapportent directement à la production : PCO-PBC, PMR-PS, aides génétiques, compléments de prix qualité, déssaisonnement.

Les résultats globaux d'exploitation, excédent brut d'exploitation, charges de structure et résultat courant, concernent l'ensemble du système de production et sont rapportés au produit brut total et à la main d'œuvre familiale qui est en attente d'une rémunération du travail fourni. Dans cette partie de l'analyse économique (EBE et Résultat courant) quelques chiffres manquants ou aberrations ont conduit à éliminer des résultats. Ainsi, en 2001, le groupe des spécialisés ne compte plus que 9 exploitations, celui des pastoraux 3 seulement. La moyenne globale ne concerne plus que 23 exploitations au lieu de 25 et cela provoque une baisse de l'effectif du groupe certifié qui perd deux éléments. Sur 2002 le même phénomène est réitéré et un résultat a été écarté.

Dans le produit brut total, toutes les aides et compensations, liées aux ateliers et à la structure sont incluses. L'hétérogénéité de saisie et le manque de détails n'ont pas permis de s'affranchir des aides CTE. En effet, 8 exploitations en 2001 et 12 en 2002 ont bénéficié de versements au titre des CTE, dont 3 sont identifiés pour l'agriculture biologique. La répartition n'est pas toujours faite entre la partie agri-environnementale et la partie économique. L'interférence avec la prime à l'herbe n'est pas toujours repérable. Pour 15 exploitations en 2001 et 7 en 2002, des aides non identifiées sont perçues. Ce sont toutes ces imprécisions qui ont conduit à ne pas tenter d'isoler, un produit brut total hors CTE ou hors aides agri-environnementales, n'étant pas en mesure de gagner en cohérence. Toutes ces aides (CTE, primes à l'herbe, OLAE article 19/21, aides à la conversion et aides non identifiées) représentent en moyenne 6 900 € par exploitation en 2001 et 9 900 € en 2002.

1. Produit ovin et prix de l'agneau

L'année 2001 est remarquable par le niveau des cours (en hausse moyenne de 20 % par rapport à 2000), contre coup de la crise de l'ESB et de l'épidémie de fièvre aphteuse dans les îles britanniques. Les cours très hauts ont provoqué un resserrement des écarts, toute viande ovine française trouvant preneur, la qualité des carcasses a été moins valorisée. Sur 2002, après la flambée précédente, le retour à un certain équilibre a permis de rétablir petit à petit un effet plus marqué des différents niveaux de qualité dans les paiements. Le prix moyen du kg vif (donnée indicative, résultat d'une conversion standard des kg de carcasse) est très similaire d'un groupe à l'autre.. Cependant on constate sur le prix moyen de l'agneau que les spécialisés vendent beaucoup mieux leurs produits et les pastoraux, malgré le handicap de souche rustique, se positionnent honorablement.

Sur le produit ovin par brebis (incluant les aides ovines spécifiques liées au produit viande et à la brebis) les écarts sont encore plus sensibles. Les spécialisés creusent un peu plus le trou. Les pastoraux ne tirent pas profit de la situation, en raison d'une PCO (encore variable en 2001) très basse qui ne permet pas de gommer les écarts dus à une faible production de viande par brebis dans ce type de système. Entre les 2 campagnes, le changement de

régime de soutien avec passage à la PBC fixe de 22 € (soit plus du double de 2001) est très net et vient fort heureusement compléter le bon niveau des cours. L'effet selon les groupes est variable en fonction du rapport PCO/EMP et des éventuelles aides qualité octroyées par la filière (saisonnalité, génétique etc.). Rapporté au kg de carcasse, le prix moyen de valorisation de la viande ressort à 5,55 €.

Tableau n° 17 : Prix moyen de l'agneau et produit brut ovin campagne 2001

Type d'élevage	Prix moyen de l'agneau en €	Prix moyen du kg vif en €	PBO/brebis En €	Aides ovines /brebis En €
SPEC. H et F	106	2,68	111	21
MIXT. Ov/BV	99	2,61	95	17
Pastoraux	93	2,76	79	21
Ensemble	97	2,63	106	20

Tableau n° 17 bis : Prix moyen de l'agneau et produit brut ovin campagne 2002

Type d'élevage	Prix moyen de l'agneau en €	Prix moyen du kg vif en €	PBO/brebis En €	Aides ovines /brebis En €
SPEC. H et F	128	3,19	125	33
MIXT. Ov/BV	100	2,50	114	25
Pastoraux	87	2,36	102	28
Ensemble	107	2,75	121	28

Le statut des élevages se reflète clairement dans le produit. La plus value à la vente, malgré deux années de cours hauts qui ont réduit et tassé les écarts, donne un net avantage aux agneaux certifiés (près de 17 %). Cela est confirmé par le prix moyen de la case des spécialisés qui passe à 128 € avec une proportion d'élevages certifiés qui passe de 50 à 90% en 2002.

Au kg de carcasse, l'avantage est de 0,39 € pour les agneaux des élevages certifiés en 2001 et de 1,02 € en 2002. Cela met le prix moyen de la viande d'agneau issue de l'agriculture biologique respectivement à 6,10 € et 6,51 €, ce qui correspond tout à fait aux revendications affichées des éleveurs d'agneaux biologiques. Ils exigeaient des opérateurs de la filière organisée qui tentaient de structurer le marché, un prix minimum garanti et non pas une surprime qui se traduirait par une indexation sur les cours.

Tableau n° 18 : Produit ovin comparé certifié AB, en conversion et conventionnel

Type d'élevage	Prix moyen de l'agneau en €	Prix moyen du kg vif en €	PBO/brebis En €	Aides ovines /brebis En €
En conversion 2001	93	2,39	95	18
Certifiés AB 2001	108	2,73	114	21
Conventionnels 2001	97	nc	117	22
Certifiés AB 2002	112	2,87	121	29
Conventionnels 2002	97	nc	121	36

On s'aperçoit quand même, pour la campagne 2001, que les conventionnels ont mieux vendu que les élevages en conversion. Cela tient certainement dans un poids moyen de carcasse faible pour les élevages en conversion (16,3 kg contre 17,7 –source BDN 2001) qui influe certainement sur la qualité bouchère des carcasses. On peut y voir l'expression d'une déstabilisation technique et la difficulté à acquérir une nouvelle maîtrise de la finition et peut-être aussi de la croissance des agneaux.

Cela semble probable car le poids des aides, plus élevé en conventionnel (faible pourcentage d'éleveurs de cet échantillon bio en zone défavorisée), n'explique que le tiers de l'écart à la brebis.

En système de production biologique ovins viande, comme en conventionnel, on revient à des fondamentaux :

- 1- la plus value n'est pas seulement liée au label, mais aussi à la qualité bouchère des carcasses (conformation, état d'engraissement)
- 2- pour tirer un bénéfice substantiel d'une plus value, il faut vendre un minimum de quantité.

2. Charges opérationnelles et marge brute

Traditionnellement les pastoraux ont un niveau de charges opérationnelles faible. Cette situation se confirme. Mais les systèmes mixtes ovins/bovins sont mieux placés en 2001 en raison, notamment, d'une production importante d'agneaux d'herbe qui fait baisser la charge alimentaire et par le fait qu'ils produisent l'essentiel de leurs concentrés. Sur 2002, l'augmentation de la part des élevages certifiés se traduit par une hausse générale du niveau des charges opérationnelles, due dans de nombreux cas à des frais vétérinaires importants. Les spécialisés ont conservé un niveau assez fort de charges opérationnelles en raison d'un niveau élevé de charges alimentaires (quantité distribuée et part des achats extérieurs).

Rapportée au PB ovin par brebis, la marge brute par brebis affiche donc en 2001 un très net resserrement des écarts sur lesquels on constate que les aides totales ovines ont une influence certaine. Sans elles, les pastoraux se trouveraient très nettement décrochés et les spécialisés herbagers n'atteindraient pas un aussi bon niveau.

Tableau n° 19 : Charges opérationnelles et marge brute 2001

Type d'élevage	Charges opération. /PB total	Charges opé. ovines /brebis	Prix du concentré ovin €/kg	Marge Brute Ovine/brebis En €	MB ovine hors Aides €/brebis
SPEC. H et F	30,7%	29	0,246	73,3	50,1
MIXT. Ov/BV	22,6%	11,9	0,231	73,1	56,2
Pastoraux	nc	15,5	0,177	68,8	43,6
Ensemble	29,1 %	24,1	0,232	76,7	55,9

Pour la campagne 2002, le maintien des cours et la hausse des aides permet de réaliser une bonne marge brute, égale à celle de 2001, malgré de fortes charges opérationnelles et une légère baisse des poids de carcasse. Néanmoins les éleveurs conventionnels sont encore au-dessus, à plus 13%.

La distribution des résultats de marge brute par brebis est concentrée entre 60 et 75 € où se situent 45% des élevages en 2001, mais les écarts extrêmes sont néanmoins considérables entre 27 et 170 €/brebis (exploitation mixte laitière bovine à plus de 170 €). En 2002, la moyenne n'est pas du tout représentative : elle résulte de 2 groupes nettement distincts. Un groupe d'exploitations à faible marge brute (<70 €) qui cumule des problèmes : faible productivité, prix de l'agneau bas, coût de concentré, charges d'élevage ou frais vétérinaires élevés. Un groupe avec de très bons résultats(> 100 €) où il y a cohérence entre les facteurs de production (faible productivité en système économe ou bonne productivité et agneau bien vendu pour des charges assez élevées mais maîtrisées).

Tableau n° 19bis : Charges opérationnelles et marge brute 2002

Type d'élevage	Charges opération./P B total	Charges opé. ovines /brebis €	Prix du concentré ovin/kg €	Marge Brute Ovine/brebis en €	MB ovine hors Aides /brebis €
SPEC. H et F	25,4%	37,5	0,28	87	52,7
MIXT. Ov/BV	29,3 %	46,5	0,268	64,1	39,6
Pastoraux	Nc%	32,3	0,187	64,5	41,6
Ensemble	26,6 %	42,8	0,247	80,5	47,2

L'écart du niveau de charges opérationnelles par rapport au produit brut entre les élevages certifiés et en conversion en 2001 est fortement influencé par les systèmes avec Hors Sol (7 points sur la moyenne). Rapporté à la brebis les charges ovines des élevages en conversion sont plus faibles et traduisent essentiellement une charge d'alimentation moins élevée (coût du concentré et achat de fourrages). La marge brute un peu meilleure des élevages certifiés reflète une meilleure valorisation des agneaux qui compense une certaine dégradation des résultats techniques.

Tableau n° 20 : Charges opérationnelles et marge brute comparée certifié AB /en conversion/ conventionnel

Type d'élevage	Charges opération./ PB total	Charges opé. ovines €/brebis	Prix du concentré ovin €/kg	Marge Brute Ovine/brebis €
En conversion 2001	32,6 %	20,6	0,209	75,8
Certifiés AB 2001	21,4 %	26,5	0,246	77,2
Certifiés AB 2002	27,6 %	41,7	0,261	77,9
Conventionnels 2002	31,1%	29	0,209	88,6

Globalement, les éleveurs ne peuvent pas vraiment compter sur une baisse de charges opérationnelles ovines par rapport aux systèmes conventionnels. Ce n'est pas une surprise. Les frais vétérinaires (dans lesquels les honoraires sont très faibles voire inexistants) sont un poste en hausse non négligeable depuis quelques années en élevage conventionnel. Aucune différence majeure n'est à attendre sur ce point, compte tenu des nécessités d'intervention sur le parasitisme prises en compte dans le cahier des charges, les éleveurs conventionnels étant particulièrement motivés pour limiter les interventions (temps de travail et réduction des coûts). Les frais de reproduction, liés aux traitements hormonaux pour le déssaisonnement et aux inséminations (qui ne peuvent se faire sans traitement hormonal) pour la création du progrès génétique, sont souvent compensés directement par les pratiques commerciales des organisations de producteurs ou des subventions publiques, et leur disparition ne crée pas de grosse distorsion. Ces toutes petites économies sur ces divers postes se cumulent mais, dans de nombreuses situations, ne sont pas suffisante pour compenser le différentiel sur l'augmentation de la charge d'alimentation (surcoût des concentrés et achat de fourrages). C'est très sensible sur 2002 où la part des exploitations certifiées approche 80%, le différentiel de charges opérationnelles par brebis atteint 12€ à la faveur du conventionnel, le prix unitaire des concentrés ayant augmenté significativement avec une dépendance accrue par rapport aux achats extérieurs.

La baisse potentielle porte surtout sur les surfaces. Or, les systèmes ovins spécialisés sont majoritairement peu intensifs sur la surface fourragère (et dans l'échantillon seulement 2 systèmes ovins dépassent modérément 1.4 UGB/ ha de SFP en 2001 un seul en 2002). La baisse des charges sur les surfaces fourragères est donc modérée, d'autant plus que les techniques coûteuses de réalisation de stock par voie humide (ensilage), sont moins fréquentes en raison des risques sanitaires encourus par les brebis (listériose) contrairement à la production bovine laitière où les changements de pratiques sont très significatifs sur les

surfaces, l'alimentation du troupeau et le suivi sanitaire. L'effet de mixité de cet échantillon (2 Grandes cultures, 1 bovin lait, 6 HS, 6 bovins viande, 1 cultures pérennes) et l'effet de zone (sur-représentation de la zone de plaine) se reflètent vraisemblablement dans la baisse moyenne de 3.5 points du rapport charges opérationnelles/PBT par rapport aux conventionnels.

3. Excédent brut d'exploitation (EBE) et Charges de structure

Les charges de structure (hors amortissement et frais financiers) sont globalement assez élevées. Ce niveau élevé reflète la tendance de forte augmentation qui affecte tous les systèmes depuis près de dix ans. Elle est due principalement aux nettes augmentations sur des postes comme le fermage (effet PAC), les cotisations sociales (assiette sur le résultat et passage au réel de nombreuses structures), les assurances, et les hausses des coûts des services autour de la mécanisation. Le mode de production biologique n'a pas de raison particulière pour y échapper et l'impact des aides à la conversion favorise le passage au réel. Seule la faible rentabilité de l'élevage ovin au cours de la décennie précédente a été une motivation supplémentaire pour veiller particulièrement à une bonne maîtrise et limiter la dérive. La hausse sur le produit brut ovin (PBC fixe à 22 €) qui se traduit sur le produit brut total a un effet stabilisateur certain d'une année sur l'autre, surtout pour les éleveurs spécialisés.

Cette augmentation en valeur absolue apparaît forte d'une campagne à l'autre et n'est certainement pas le seul fait de la variation de l'échantillon. Rapportées à l'ha de SAU, elles sont minimales pour les mixtes bovins viande en raison de l'effet taille. Il semble que leur niveau soit plus élevé en conventionnel que chez les certifiés AB.

L'efficacité économique (EBE/PBT) est globalement moyenne, marquée par un effet des systèmes mixtes Hors Sol et Grandes Cultures. Les systèmes spécialisés herbagers sont au-dessous de la moyenne. Néanmoins en comparant aux même groupe du socle national, le ratio est assez proche : -15 points pour les spécialisés herbagers bio, +2 points pour les mixtes bovins viande bio en 2001, et respectivement égalité et -2 points en 2002.

Tableau n° 21 : Excédent brut d'exploitation 2001

Type d'élevage	Charges de structure/PBT	Charges de structure /SAU	EBE /PB total	EBE /UTA
SPEC. H et F	34,8%	361 €	34,5 %	16 513 €
MIXT. Ov/BV	37,0%	307 €	39,8 %	27 737 €
Ensemble	33,9 %	414 €	36,7 %	19 995 €

Tableau n° 21 bis : Excédent brut d'exploitation 2002

Type d'élevage	Charges de structure/PBT	Charges de structure /SAU	EBE /PB total	EBE /UTA
SPEC. H et F	34,2%	389 €	40,4 %	23 492 €
MIXT. Ov/BV	34,0%	366 €	37,2 %	26 920 €
Ensemble	34,9 %	501 €	38,7 %	25 960 €

Par contre, rapporté à la main d'œuvre, les résultats sont différents. Les Ovins/ Bovins viande tirent bien leur épingle du jeu avec une valeur qui approche des systèmes en conventionnel (- 2000 €) en 2001. Mais sont très en dessous (-7000 €) en 2002. Il se confirme que la situation des spécialisés herbagers n'est pas très brillante. Par comparaison avec le groupe correspondant issu du socle national, ce groupe des spécialisés herbagers obtient des résultats inférieurs de plus de 6000 € /UTA Familiale en 2001 et 4500 € en 2002.

Tableau n° 22 : Excédent brut d'exploitation comparé certifiés AB/en conversion et conventionnels

Type d'élevage	Charges de structure/PBT	Charges de structure/haSAU	EBE /PB total	EBE /UTA
Conventionnels 2001	NC	NC	39 %	24 522 €
En conversion 2001	33 %	432 €	31,9 %	19 137 €
Certifiés AB 2001	34 %	400 €	40,1 %	20 370 €
Conventionnels 2002	33 %	351 €	38,4 %	28862 €
Certifiés AB 2002	33,5 %	292 €	39,1 %	24938 €

Entre les certifiés et les élevages en conversion l'effet charges de structure est similaire. L'efficacité économique des élevages certifiés est bonne, un peu supérieure aux conventionnels en 2001, un peu inférieure en 2002 (-1 point). Quant aux élevages en conversion, ils semblent en difficulté. Par contre l'excédent brut d'exploitation par unité de main d'œuvre est assez proche entre les deux groupes en 2001. Pour les certifiés comme pour les éleveurs en conversion, le manque d'efficacité de 4000 €/UTA par rapport aux conventionnels de même que le déficit d'EMP par UTA. Il y a certainement un rapprochement à faire avec la productivité par travailleur en EMP/UTA Ovin ou en nombre d'agneaux produits/UTA Ovin.

4. Résultat Courant, amortissements et frais financiers

Les amortissements sont extrêmement variables d'une exploitation à l'autre selon les stratégies personnelles d'investissement, les choix et obligations fiscales, les structures etc. Ils sont aussi très dépendants du cycle de vie de l'exploitation et l'interprétation n'est pas facile. Cinq exploitations n'ont plus d'amortissement. Néanmoins, il est remarquable que, dans les systèmes spécialisés, ils soient très nettement moins élevés que dans le groupe des mixtes bovins viande pour les deux campagnes. La spécialisation est probablement une voie vers l'économie sur les investissements. Les certifiés ont un niveau d'amortissements plus bas que les conventionnels alors que les élevages en conversion sont à un niveau de 40 % plus élevé. Pourrait-on penser que la conversion nécessite, apparemment souvent, une injection de capital pour mettre à niveau les équipements nécessaires à la mise en oeuvre de nouvelles pratiques pour assurer la réussite technique de l'opération ? Le niveau très élevé des amortissements en 2002 pour les certifiés AB pourrait contrecarrer cette idée. Cependant le changement de statut vers la certification d'une partie de l'échantillon constant entre les deux campagnes explique en grande partie cette différence, la proportion de bio anciennement convertis étant de ce fait beaucoup plus faible en 2002.

Tableau n° 23 : Amortissements, frais financiers et résultat courant 2001

Type d'élevage	Amortis./ exploitation	Frais financiers /exploitation	RC /PB total	RC /UTA Familial
SPEC. H et F	9 239 €	3 236 €	18,7 %	6 005 €
MIXT. Ov/BV	14 216 €	4062 €	19,3 %	12 605 €
Ensemble	11 208 €	3 067 €	19,9 %	9 487 €

Tableau n° 23 bis : Amortissements, frais financiers et résultat courant 2002

Type d'élevage	Amortis./ exploitation	Frais financiers /exploitation	RC /PB total	RC /UTA Familial
SPEC. H et F	10 079 €	3555 €	21,7 %	12 192 €
MIXT. Ov/BV	18 759 €	2782 €	15,8 %	10 871 €
Ensemble	16 129 €	2993 €	18,6 %	11 414 €

Le résultat courant/PB est à la moitié de l'EBE/PB pour 2001. Rapporté à la main d'œuvre, il montre un avantage pour les systèmes mixtes bovins viande, La situation est inquiétante pour les spécialisés qui sont très bas à 6 000 €, alors que leur niveau d'amortissement et de frais financiers semble bien maîtrisé. Sur 2002, le résultat courant/EBE est beaucoup moins homogène entre les groupes, mais a contrario le résultat courant/UTA est très semblable et les spécialisés herbagers ne se distinguent plus des autres par leur mauvais résultat. Globalement, on n'atteint pas le niveau du SMIC annuel/UTA familial.

Encore ne faut-il pas oublier l'incidence très forte des contrats territoriaux d'exploitation et des aides agri-environnementales (primes à l'herbe, OLAE...) qui sur l'ensemble de l'échantillon ont une incidence moyenne de 4400 €/UTA en 2001 et 6600€/UTA en 2002 (cf. page 20).

Tableau n° 24 : Résultat courant comparé certifiés AB/en conversion et conventionnel

Type d'élevage	Amortis./ exploitation	Frais financiers /exploitation	RC /PB total	RC /UTA familial
Conventionnels 2001	10 810 €	2138 €	NC	13 400 €
En conversion 2001	14 796 €	2820 €	12,4 %	6 336 €
Certifiés AB 2001	8 448 €	3256 €	25,3 %	11 910 €
Conventionnels 2002	13 592 €	2570 €	23,5 %	17 823 €
Certifiés AB 2002	13 657 €	3619 €	19,6 %	11 685 €

La comparaison avec les conventionnels est désastreuse, en 2001, pour les élevages en conversion et confirme que cette phase très délicate semble causer un véritable séisme technique et financier dans les exploitations. Pour 2002, l'écart entre les élevages certifiés et les conventionnels ressort à -6000 €/UTA. La rémunération du travail qui se situe au niveau de 1,5 SMIC/UTA en 2002, plafonne en dessous du SMIC en production biologique, malgré la forte incidence des CTE.

Pour des systèmes conventionnels, on obtient de bons niveaux d'efficacité économique pour 280 à 330 agneaux produits/UTAO en zone pastorale et 380 à 450 agneaux en systèmes herbagers. La différence est donc techniquement très significative avec cet échantillon. Pour les pastoraux (3 exploitations) la productivité est à 185 agneaux/UTA soit 40 % inférieure aux normes des conventionnels. Pour les herbagers, elle est de 290 agneaux/UTA soit 28% en dessous des normes pour les conventionnels.

Il n'est pas facile de déterminer le seuil techniquement admissible de baisse de la productivité du travail en système d'agriculture biologique. A ce niveau, il est certain qu'il ne permet pas d'obtenir une parité de revenu, suivant les conditions de marché de 2001 et 2002 et de la situation particulière de ces 13 et 18 élevages certifiés.

5. Capital et mode de financement

Les critères de financement ne font pas partie du stockage minimum imposé sous Diapason et ne sont pas tous disponibles, 8 sont manquants en 2001 et 11 en 2002. Il ne faut donc pas mettre ces chiffres en relation avec les résultats précédents, mais les voir comme une indication supplémentaire.

Le capital hors foncier est nettement plus élevé pour les exploitations en conversion. Néanmoins compte tenu de la répartition, il n'est pas possible d'affirmer que cela soit dû à une nouvelle vague d'investissement, bien que cela corrobore les constatations faites sur le niveau des amortissements.

En 2001, le niveau de capitaux propres est très similaire entre les groupes et très élevé, ce qui donne une bonne solidité financière à ces structures. Huit exploitations sur 17 sont à 100 % de capitaux propres et le plus endetté l'est à hauteur de 42 %. Le niveau des annuités rapporté à l'EBE est inférieur aux charges d'amortissement et aux frais financiers. Le recours à l'autofinancement et le souci d'indépendance financière est bien traduit dans ces ratios. Une partie du disponible au niveau de la trésorerie est utilisable pour l'autofinancement et pour conserver des marges de manœuvre et d'indépendance. Mais les exploitations en agrobiologie ne semblent pas pour autant se distinguer des conventionnelles.

Tableau n° 25 : Le financement du capital 2001

Type d'élevage	Actif hors foncier/exploit.	Capitaux propres	Annuités MLT/EBE	Amortissements Frais financiers /EBE
Ensemble	117 561 €	82,6 %	40,8 %	49,7 %
En conversion	153 714 €	81,0 %	36,4 %	41,9 %
Certifiés AB	112 294 €	82,0 %	43,8 %	59,2 %

Tableau n° 25 bis : Le financement du capital 2002

Type d'élevage	Actif hors foncier/exploit.	Capitaux propres	Annuités MLT/EBE	Amortissements Frais financiers /EBE
Ensemble	73 447€	70,0 %	41 %	54 %
Certifiés AB	nc	nc	40,3 %	52 %
Conventionnels	204 000 €	71,8%	27,1 %	36,6%

La dispersion est considérable entre 0 et 87 %. Elle montre qu'il n'y pas d'effet de dogme et que le crédit est utilisé selon les besoins sans recours systématique. C'est peut être une explication au niveau élevé des frais financiers : le recours à des crédits plus ciblés et hors procédure spécifique encadrée (PAM, JA...) conduit à de fortes différences sur les taux qui induiraient des charges financières plus élevées pour des niveaux d'engagement plus faibles. L'indépendance et l'autonomie se paient au prix fort.

CONCLUSION

Une telle étude sur un échantillon aussi réduit et très dispersé invite à une grande prudence dans les interprétations et le conditionnel est souvent de rigueur.

Le contexte de la production ovine ne conduit pas à des bouleversements fondamentaux de pratique sur la conduite des surfaces fourragères. Néanmoins les ajustements semblent provoquer des effets suffisamment tangibles. Une baisse de production sur les surfaces réservées à la constitution des stocks se traduit dans des achats à la marge et par une probable réduction du niveau de distribution à travers une conduite plus économe pour se rapprocher le plus possible de l'autonomie fourragère. Les surfaces nécessaires à la production de concentré ont tendance à diminuer, ce qui engendre des pratiques de distribution moins libérales et des ajustements de conduite des brebis.

Ces ajustements de conduite des brebis vont :

- vers un raccourcissement des périodes d'alimentation sur stock et une valorisation maximale du pâturage,
- vers une limitation du nombre de mises bas/brebis et/an (suppression de l'accélération, parfois même de la repasse),
- vers un certain retour à des cycles de reproduction plus saisonnés sur la mise bas de printemps pour économiser des stocks et diminuer les apports de concentré. La campagne 2002 montre cependant un infléchissement vers un certain étalement des mises bas par multiplication des périodes d'agnelage pour rapprocher la production des besoins du marché.

Techniquement, on sent que des problèmes d'élevage sont posés : mortalité des agneaux importante, état d'engraissement et conformation détériorés. Au final, les performances zootechniques semblent en recul.

Une réduction ou plutôt un ajustement des effectifs à la baisse, à structure égale, semble inévitable pour obtenir un maximum d'autonomie et sécuriser la situation sanitaire. De plus, les modes de commercialisation en circuit court, la nécessité d'une mise en marché régulière exigent plus de temps et nécessitent un minimum de disponibilité.

L'efficacité économique des éleveurs certifiés AB se situe au même niveau que celle des conventionnels quand on examine les ratios EBE/Produit Brut. Ces résultats sont le fruit d'une bonne valorisation des agneaux et d'un niveau global des charges opérationnelles/PBT pratiquement constant, malgré des coûts d'alimentation en nette hausse.

Le résultat courant par UTA, qui peine à atteindre le niveau du SMIC annuel est gravement affecté, avec une chute de 30 % par rapport aux systèmes conventionnels. Comparativement à la productivité de la main d'œuvre, il semble qu'un accroissement des structures soit nécessaire pour combler ce handicap.

Tout à fait logiquement, les principes de l'élevage ovin en agriculture conventionnelle se retrouvent dans l'agrobiologie et on s'aperçoit que, quel que soit le mode de production, le niveau de revenu est avant tout dépendant de la performance technique réalisée en cohérence avec le milieu de production. Les systèmes peu diversifiés sont plus performants techniquement et sur la valorisation du produit ovin. L'équilibre naturel et la préservation d'une certaine diversité en adéquation avec le milieu doivent être réfléchis pour créer des systèmes cohérents plutôt que trop dispersés.

Cette étude met aussi en évidence la fragilité de la période de conversion et les risques encourus. La nouvelle maîtrise technique ne semble pas si facile à acquérir. Le manque à gagner sur les ventes d'agneaux est élevé malgré une année de cours très hauts et il semble prudent de s'engager avec des niveaux d'annuités faibles, une bonne trésorerie et des possibilités d'agrandissement foncier.

Les points les plus positifs, outre l'effet sur l'environnement et la qualité du produit (réduction des résidus chimiques de synthèse), semblent être :

- une valorisation des agneaux bio au niveau revendiqué. Il faudra toutefois vérifier que le niveau de prix sera maintenu avec des cours moyens annuels plus bas,
- une bonne structure financière des exploitations,
- le bon niveau de performance de certaines exploitations dont il faudrait vérifier dans le détail les conditions de production et repérer les savoirs-faire et les cohérences par rapport au milieu,
- l'impact positif sur l'emploi, avec moins de brebis par UTA, n'est pas consolidé par le niveau de revenu. Il semble plutôt être la conséquence subie d'une taille insuffisante de l'assise foncière nécessaire à la garantie d'autonomie fourragère.



Carnet d'adresses

interlocuteurs régionaux et nationaux chargés du dispositif RESEAUX D'ELEVAGE OVINS VIANDE



Animateurs régionaux du dispositif

Nord-Pas de Calais, Picardie, Haute-Normandie

Basse Normandie

Frédéric Galan

Institut de l'Elevage - Chambre Régionale d'Agriculture
19, bis rue A. Dumas – 80096 Amiens Cedex 3

Tel : 03 22 89 03 65 – Fax : 03 22 33 69 38

mailto : frederic.galan@inst-elevage.asso.fr

Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Ile de France

Franche Comté

Jean-Paul Bellamy

Institut de l'Elevage- 9, rue de la Vologne
BP 1047 – 54522 Laxou Cedex

Tel : 03 83 93 39 17 – Fax : 03 83 93 39 11

mailto : jean-paul.bellamy@inst-elevage.asso.fr

Rhône-Alpes

Michel Vaucoret

Institut de l'Elevage – Actipole
5, rue Hermann Frenkel - 69364 Lyon Cedex 07

Tel : 04 72 72 49 98 – Fax : 04 72 72 49 92

mailto : michel.vaucoret@inst-elevage.asso.fr

Auvergne et Bourgogne

Gérard Servièrre

Institut de l'Elevage - Chambre Régionale d'Agriculture
BP 455 – 63012 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tel : 04 73 43 44 07 – Fax : 04 73 93 56 73

mailto : gerard.serviere@inst-elevage.asso.fr

Limousin et Centre

Louis-Marie Cailleau

Chambre Régionale d'Agriculture
32, avenue du Général Leclerc - 87059 Limoges Cedex

Tel : 05 55 10 37 90 – Fax : 05 55 10 37 98

mailto : louis-marie.cailleau@inst-elevage.asso.fr

Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Bretagne

Vincent Bellet

Institut de l'Elevage - Chambre Régionale d'Agriculture
PB 50002 – 86550 Mignaloux-Beauvoir

Tél. 05 49 44 74 94 – Fax : 05 49 46 79 05

mailto : vincent.bellet@inst-elevage.asso.fr

Languedoc-Roussillon

Sophie Chauvat

Institut de l'Elevage

Parc Scientifique Agropolis - 34397 Montpellier Cedex 5

Tel : 04 67 04 34 03 – Fax : 04 67 63 14 42

mailto : sophie.chauvat@inst-elevage.asso.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Jean-François Bataille

Institut de l'Elevage – Maison Régionale de l'Agriculture
Route de la Durance – 04100 Manosque

Tel : 04 92 72 32 07 – Fax : 04 92 72 73 13

mailto : jean-francois.bataille@inst-elevage.asso.fr

Midi-Pyrénées

Gérard Cazalot

Institut de l'Elevage – Castanet Tolosan
BP 18 – 31321 Castanet Tolosan Cedex

Tel : 05 61 75 44 41 – Fax : 05 61 73 85 91

mailto : gerard.cazalot@inst-elevage.asso.fr

Aquitaine

Francis Ethève

EDE – 4/6 Place Francheville – 24016 Périgueux

Tél. 05 53 35 88 74 – Fax : 05 53 53 43 13

mailto : francis.etheve@inst-elevage.asso.fr

Coordination nationale

Coordination FILIERE OVINS VIANDE

Edmond Tchakerian

Institut de l'Elevage
Parc Scientifique Agropolis
34397 Montpellier Cedex 5

Tel : 04 67 04 34 01 – Fax : 04 67 63 14 42

mailto : edmond.tchakerian@inst-elevage.asso.fr

Département ACTIONS REGIONALES

Yves Madeline [responsable]

Didier Rivot [secrétariat technique]

Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy
75595 Paris Cedex 12

Tel : 01 40 04 52 21 – Fax : 01 40 04 49 60

@ : yves.madeline@inst-elevage.asso.fr

@ : didier.rivot@inst-elevage.asso.fr

Cellule Outils & Méthodes

Thierry Charroin

Institut de l'Elevage – Ch. Agriculture
BP 50 – 42272 St Priest en Jarez Cedex

Tel : 04 77 92 12 31 – Fax : 04 77 92 12 70

@ : thierry.charroin@inst-elevage.asso.fr